

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

**PRENDRE SOIN DES BIENS ET DES LIENS : ÉTUDE DES PRATIQUES
DE TUTELLE AU SEIN DES FAMILLES**

Par

LAURENCE MACLURE

Bachelière en anthropologie

Mémoire pour obtenir le grade de

Maître ès arts, M.A.

Maîtrise en études des populations

Programme offert par l'INRS

Juin 2025

Ce mémoire intitulé

**PRENDRE SOIN DES BIENS ET DES LIENS : ÉTUDE DES PRATIQUES
DE TUTELLE AU SEIN DES FAMILLES**

Et présentée par

LAURENCE MACLURE

A été évalué par un jury composé de

Mme Magalie QUINTAL-MARINEAU, présidente, Institut National de la recherche
scientifique

Mme Maude PUGLIESE, directeur de thèse, Institut National de la recherche
scientifique

Mme Marianne KEMPENEERS, codirectrice, Université de Montréal

Mme Magalie QUINTAL-MARINEAU, examinateur interne, Institut National de la
recherche scientifique

Mme Isabelle COURCY, examinatrice externe, Université de Montréal

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse à l'expérience des enfants adultes qui deviennent tuteurs aux biens pour un parent devenu inapte au Québec. À partir d'entretiens semi-dirigés menés auprès de tuteurs familiaux, il révèle la complexité d'un rôle souvent perçu comme purement administratif, mais qui mobilise en réalité un travail soutenu, à la fois moral, relationnel et émotionnel.

Les résultats montrent que la tutelle agit comme un révélateur des dynamiques familiales et des inégalités de genre : ce sont majoritairement les femmes qui assument la gestion du patrimoine parental, souvent par continuité du rôle d'aidante ou par défaut, lorsqu'aucun autre membre de la famille ne se propose. Ces tuteurs doivent composer avec des tensions entre leurs obligations légales, les attentes des frères et sœurs et la volonté de préserver l'harmonie familiale. Ils développent ainsi des stratégies d'ajustement transparence, neutralité, effacement, justification, pour maintenir la confiance et éviter les conflits.

Cette recherche met en lumière une forme de travail invisible où s'entremêlent responsabilité juridique, charge émotionnelle et devoir moral. En mobilisant les cadres du care, des solidarités intergénérationnelles et du travail émotionnel, elle montre que la tutelle aux biens n'est pas seulement une fonction légale, mais un espace de négociation sociale et affective, révélateur des normes genrées qui structurent les relations familiales et les pratiques de protection des aînés.

Mots-clés : Tutelle aux biens; inaptitude; gestion de patrimoine; solidarités familiales; travail émotionnel; travail relationnel; Curateur public

ABSTRACT

This thesis explores the experiences of adult children who become legal guardians of their parents' property after the onset of incapacity in Québec. Drawing on semi-structured interviews with family guardians, it reveals the complexity of a role often perceived as purely administrative, but which in practice requires sustained moral, relational, and emotional work.

The findings show that guardianship acts as a lens through which family dynamics and gender inequalities become visible. Daughters are most often the ones who assume the management of their parents' assets, frequently as an extension of their caregiving role, or by default when no other family member steps forward. These guardians navigate constant tensions between legal obligations, siblings' expectations, and the desire to maintain family harmony. To do so, they develop subtle strategies of adjustment, such as transparency, neutrality, self-effacement, and justification, to preserve trust and avoid conflict.

This research highlights a form of invisible labor where legal responsibility, emotional burden, and moral duty intertwine. By mobilizing the theoretical frameworks of care, intergenerational solidarity, and emotional labor, it demonstrates that property guardianship is not merely a legal function but also a social and affective negotiation space, one that exposes the gendered norms shaping family relations and the protection of older adults.

Keywords: Property guardianship; incapacity; asset management; family solidarities; emotional work; relational work; Public Curator

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est le fruit de plusieurs années de réflexion, de recherche et d'échanges sur les liens entre les familles, la vieillesse, le droit et l'argent. L'idée de ce projet est née d'un intérêt personnel pour les solidarités intergénérationnelles et les responsabilités souvent invisibles qui reposent sur les épaules des proches lorsqu'un parent perd son autonomie. Au fil des lectures, des discussions et des rencontres, cet intérêt s'est transformé en un projet de recherche ancré dans une réalité sociale bien tangible : celle des enfants adultes qui deviennent tuteurs aux biens de leurs parents inaptes.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la collaboration et la générosité des personnes qui ont accepté de partager leur expérience avec moi. À toutes celles et ceux qui ont pris le temps de raconter, avec franchise et sensibilité, les défis, les hésitations, les fiertés et les tensions qui accompagnent ce rôle, je tiens à exprimer ma profonde gratitude.

Je remercie également le Curateur public du Québec, partenaire de cette recherche, pour sa confiance, son ouverture et son soutien tout au long du processus. Cette collaboration a enrichi la démarche, tout en permettant de mieux arrimer les résultats aux enjeux actuels de la protection des personnes inaptes.

Enfin, ce mémoire témoigne de mon désir de rendre visible un travail souvent méconnu, mais essentiel. J'espère qu'il contribuera, à sa manière, à nourrir les réflexions et à améliorer la reconnaissance des proches qui assument ce rôle complexe avec engagement.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ainsi que le Partenariat Famille en mouvance (PRFM) pour leur soutien financier, qui a rendu possible la réalisation de ce projet.

Un immense merci à Mylène et à son équipe au Curateur public, qui m'ont permis de découvrir cette thématique, et qui m'ont accompagnée avec bienveillance, curiosité et engagement à chaque étape du processus. Leur soutien a été précieux tout au long de cette aventure.

Je suis également très reconnaissante envers mes collègues et amies Prisca et Diana, dont la rigueur intellectuelle et la passion m'ont inspirée et poussée à me dépasser, tant sur le plan académique que personnel et professionnel. J'ai beaucoup de chance d'avoir pu évoluer à vos côtés et de pouvoir compter sur des modèles aussi forts pour m'accompagner dans mon parcours universitaire.

Je souhaite aussi exprimer toute ma gratitude aux personnes qui ont accepté de partager leur expérience de prise en charge d'un parent inapte. Leur générosité, leur lucidité et leur confiance m'ont profondément touchée. Leurs récits ont donné tout son sens à cette recherche.

Enfin, je remercie du fond du cœur Marianne Kempeneers, ma co-directrice, pour sa confiance, et surtout Maude Pugliese, ma directrice, pour son accompagnement rigoureux, sa patience et sa disponibilité constante au fil des trois dernières années. Travailler à tes côtés, Maude, a été un privilège. Tu m'as appris à structurer mes idées, à penser avec nuance et à creuser plus loin. Ces apprentissages me suivront bien au-delà de ce mémoire.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

<i>Liste des figures</i>	<i>x</i>
<i>Introduction</i>	<i>11</i>
<i>Mise en contexte</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 1 : Les mesures de protection des personnes majeures inaptes : cadre juridique et fonctionnement</i>	<i>15</i>
Mesures de représentation des majeurs inaptes au Québec.....	16
Deux volets de la tutelle	17
Procédures d’ouverture d’une tutelle au majeur au Québec	17
Le conseil de tutelle.....	19
Rôle et responsabilité du tuteur aux biens.....	20
Conclusion.....	21
<i>Chapitre 2 : Revue de la littérature</i>	<i>22</i>
Le contexte socio-économique et démographique.....	22
Le vieillissement de la population et le portrait financier de nos aînés.....	23
Le désengagement de l’État et l’impact sur les solidarités familiales.....	24
Les proches aidants et leur rôle dans la gestion de la tutelle	26
Définition et profil des proches aidants dans la littérature	27
Les femmes et la proche aidance	28
La génération sandwich.....	30
Expériences, responsabilités et reconnaissance des proches aidants	31
<i>Les études sur la tutelle : entre prolongement du care et responsabilités administratives</i>	<i>32</i>
Tension entre protection et autonomie	33
Les pratiques professionnelles et les logiques de désignation des tuteurs	34
Expérience des familles	37

Conclusion et contribution	41
Chapitre 3 : Cadre théorique.....	43
Les solidarités familiales	43
Le care	45
Le travail relationnel.....	46
Le travail émotionnel.....	47
Conclusion	49
Chapitre 4 : Méthodologie.....	50
Choix méthodologique.....	50
Population à l'étude	52
Critères de sélection	52
Recrutement des participants	53
Curateur Public	54
Réseau Partenariat famille en mouvance.....	54
Réseaux sociaux.....	54
Limites du processus de recrutement	55
Échantillon	55
Déroutement des entretiens	57
Collecte et analyse des données.....	57
Participation à l'étude comme donnée d'analyse.....	59
Appréciation de la chercheure	60
Considérations éthiques	61
Relation avec les participants.....	62
Limites de la recherche	63
Chapitre 5 : Résultats	65

La mise en place de la tutelle et le travail de tuteur aux biens	65
Mise en place de la tutelle.....	66
Profils des tuteurs.....	70
L'assemblée de parents et le choix du conseil de tutelle	73
Conclusion.....	75
Le travail de tuteur aux biens.....	76
La gestion courante des finances	78
La reddition de comptes et les obligations administratives.....	80
La protection et la valorisation du patrimoine	85
La collaboration avec les tiers.....	90
Conclusion.....	91
Du travail technique au travail relationnel.....	93
Distinguer le travail relationnel et la collaboration avec les tiers.....	94
Négocier l'autonomie à travers l'argent.....	97
Le don pour garder sa place dans la hiérarchie familiale	100
Le conseil de tutelle : entre soutien, tension et désengagement	102
Différences générées de la charge de travail de la tutelle	107
Conclusion.....	110
<i>Discussion et conclusion</i>	<i>112</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>116</i>

LISTE DES FIGURES

Figure 1	20
Figure 2	56
Figure 3	95

INTRODUCTION

En 2023, plus de 13 000 personnes au Québec exerçaient une tutelle à un proche inapte, dont une majorité de membres de la famille, souvent des enfants adultes (Curateur public du Québec, 2023). Ce chiffre, bien que peu médiatisé, révèle une réalité sociale profonde et encore largement méconnue : la gestion des personnes inaptes repose majoritairement sur les épaules de leurs proches. Lorsqu'un parent perd ses capacités à gérer ses biens ou à prendre soin de lui-même, et qu'une inaptitude légale est reconnue, un membre de la famille peut être désigné pour le représenter. Cette personne devient alors tuteur, un rôle officiel encadré par la loi, qui implique de prendre des décisions au nom du parent, tant sur le plan financier que personnel. Loin de se limiter à un cadre juridique, la tutelle constitue un espace d'arbitrage, de négociation et parfois de tension, où s'entrelacent responsabilités affectives, logiques familiales et exigences institutionnelles. Ce mémoire s'intéresse à cette zone grise, à la fois intime et réglementée, dans laquelle les enfants assument la gestion du patrimoine d'un parent devenu inapte.

Les résultats de ce mémoire montrent qu'endosser le rôle de gardien légal d'un parent, de tuteur, représente bien plus qu'une obligation morale ou légale : il s'agit d'assumer une responsabilité légale lourde de reddition de comptes et du respect de normes strictes, souvent sans formation préalable ni soutien institutionnel adéquat. Ce travail technique est aussi accompagné d'un travail, largement invisible et difficile à saisir, le travail relationnel et émotionnel pour s'assurer de garder les relations et le terreau familial intact et harmonieux.

Ce travail de prise en charge met également au jour des dynamiques familiales complexes : elle révèle des formes de solidarité, mais aussi des tensions, des déséquilibres de genre et des inégalités économiques. Comprendre ces dynamiques est essentiel pour mieux cerner la réalité de celles et ceux qui prennent en charge la protection de leur parent et du patrimoine familial au quotidien.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le Curateur public du Québec. L'organisation en charge de protéger les personnes inaptes au Québec, et superviser et accompagner les tuteurs. Ce projet vise à enrichir la compréhension de l'expérience des tuteurs familiaux afin de mieux les soutenir.

Dans cette perspective, ce mémoire se concentre sur les défis et les dynamiques familiales liés à la tutelle aux biens d'un parent inapte. Il explore les mécanismes menant à la désignation d'un

tuteur, les logiques familiales reliées à ce choix, ainsi que l'impact de cette responsabilité sur les relations entre tous les membres de la famille.

Les objectifs spécifiques de cette recherche sont les suivants :

- Comprendre les motivations et les logiques sous-jacentes au choix du tuteur et analyser s'il existe des profils de tuteur qui ressortent dans cette étude ;
- Documenter la nature de la charge de travail associée à la tutelle aux biens et les défis rencontrés par les tuteurs ;
- Décrire la manière dont l'exercice de la tutelle aux biens influence les dynamiques familiales.

S'intéresser à la tutelle aux biens des personnes âgées inaptes est essentiel pour protéger leurs droits, éclairer les réformes légales et mieux soutenir les familles confrontées à ce travail exigeant mais souvent invisible.

Ce mémoire est organisé en six chapitres. Le premier chapitre présente le cadre légal de la tutelle au Québec, afin de situer les rôles et responsabilités qui encadrent l'intervention des tuteurs familiaux et le fonctionnement de la tutelle en général. Le deuxième chapitre offre une revue de littérature portant sur la proche aidance et la gestion du patrimoine parental. Le troisième expose le cadre théorique mobilisé pour analyser les expériences des tuteurs. Le quatrième chapitre détaille la méthodologie qualitative adoptée, fondée sur des entretiens semi-dirigés. Le cinquième chapitre présente les résultats et leur analyse. Enfin, le sixième chapitre propose une synthèse des résultats, une discussion critique et des pistes de recherche futures.

MISE EN CONTEXTE

En raison du recul de l'État providence au cours des dernières décennies, les aidants familiaux sont de plus en plus sollicités pour compenser les réductions de services destinés aux personnes âgées (Kempeneers et al., 2015 ; Lavoie & Guberman, 2007). Le déplacement des responsabilités de soutien vers les proches s'accompagne de coûts émotionnels, financiers et professionnels importants pour les membres du réseau familial.

Dans notre société, une perception erronée se perpétue selon laquelle de nombreuses personnes âgées sont délaissées par leurs familles, les laissant ainsi sous la responsabilité de l'État (Capuano, 2019 ; Lavoie & Guberman, 2007). Pourtant, les recherches révèlent une réalité différente : la famille, mais surtout les femmes, joue un rôle crucial dans la prise en charge et l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes (Lavoie & Guberman, 2007 ; Therrien, 1989). Les membres de la famille constituent généralement le noyau central du réseau d'entraide des personnes âgées et facilite leur vie en général.

En effet, un contexte où les solidarités intergénérationnelles prennent une place croissante, la configuration de l'entraide familiale a profondément changé. Alors qu'autrefois les rôles de soutien étaient davantage partagés entre membres élargis de la parenté, sœurs, belles-sœurs, cousines, on observe aujourd'hui un recentrage des responsabilités sur la lignée verticale, notamment les mères, les filles et les grands-mères (Guberman, 2003 ; Kempeneers, B. Dandurand, Van Pevenage, & Vanbermeersch, 2024). Cette évolution accentue les inégalités dans la répartition des charges, les femmes demeurant majoritaires parmi les proches aidants (Girardin & Widmer, 2019 ; Girard-Marcil & Reiss, 2023 ; Gramain, Lacan, Weber, & Wittwer, 2005). Dans la littérature, on nomme les aidants familiaux les *proches aidants*.

Le rôle de proche aidant ne se limite pas aux soins physiques ou émotionnels. Il implique également l'aide au parent pour de nombreuses tâches administratives et, dans plusieurs cas, de la gestion des ressources financières de la personne aidée (Lavoie & Guberman, 2007). Au-delà de l'affection, le rôle de proche aidant s'inscrit dans un ensemble complexe d'obligations morales, affectives et parfois économiques (Gramain, Lacan, Weber, & Wittwer, 2005).

Les recherches existantes soulignent que les vulnérabilités physiques émergent souvent avec l'âge et que le soutien familial est essentiel tant pour les soins que pour l'assistance quotidienne (Amiot, et al., 2004 ; Busque, 2009 ; Ducharme, 2012). Dans ce contexte, les enfants adultes sont fréquemment appelés à aider leurs parents âgés dans leurs tâches quotidiennes.

Cependant, lorsque les troubles cognitifs s'aggravent au point d'entraîner une incapacité totale, les interventions informelles de la famille ne suffisent plus. Si aucune mesure préventive (comme un mandat de protection) n'a été prise, le cadre légal prévoit la mise en place d'une tutelle pour protéger la personne inapte. C'est précisément dans ce type de situation que s'inscrit ce mémoire : lorsque la personne n'est plus en mesure de gérer ses biens ni de veiller à elle-même, et que ce sont ses enfants qui assument cette responsabilité à sa place. Plus particulièrement, ce mémoire

se concentre sur le volet patrimonial de la tutelle, soit la gestion des biens d'un parent devenu inapte, exercée par un ou plusieurs de ses enfants.

CHAPITRE 1 : LES MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES MAJEURES INAPTES : CADRE JURIDIQUE ET FONCTIONNEMENT

Avant d'aborder les responsabilités et enjeux sociaux et relationnels soulevés par l'exercice de la tutelle au sein des familles, il est essentiel de poser les bases juridiques de ce dispositif. Cette section présente les définitions clés entourant l'inaptitude, ainsi que les modalités de mise en place d'une tutelle au Québec. Elle vise à clarifier le rôle du Curateur public, les mesures de représentation existantes, de même que les conditions dans lesquelles un membre de la famille peut être désigné pour administrer le patrimoine et la personne d'un proche inapte.

D'abord, le Curateur public est l'organisation au Québec qui a pour mission de veiller à la protection des personnes inaptes, à la sauvegarde de leur autonomie et au respect de leurs droits tout en soutenant leurs familles et leurs proches dans leurs fonctions (Curateur public, 2025). Il joue un rôle essentiel dans la structuration des services destinés aux personnes inaptes et à leur proche.

Selon la définition du Curateur public du Québec, on parle d'**inaptitude** lorsqu'une personne n'a plus les capacités intellectuelles ou physiques nécessaires pour prendre soin d'elle-même ou pour gérer ses biens (Curateur public du Québec, 2023). La tutelle est une mesure de protection qui ne prive pas la personne inapte de ses droits fondamentaux, mais plutôt de l'exercice de ces droits, elle doit être représentée par une tierce personne pour les exercer. La personne qui exerce ce rôle de représentation se nomme le **tuteur**.

Le rôle de tuteur est d'abord proposé à la famille, à condition que la personne ne doive pas être protégée de celle-ci. Dans le cas où ce sont les membres de la famille qui prennent en charge leur proche inapte on parle alors de **tutelle privée** (Curateur public du Québec, 2025). Mais, si aucun membre de la famille ne peut ou ne souhaite pas être tuteur, la tutelle est confiée au Curateur public, dans ce cas il s'agit d'une **tutelle publique** (Curateur public du Québec, 2025). Dans le cadre de ce mémoire, il est question de **tutelle privée à un majeur**, puisque la personne représentée est un adulte inapte. Il convient de préciser qu'il existe également des formes de tutelle applicables aux mineurs, mais celles-ci ne seront pas abordées ici.

Mesures de représentation des majeurs inaptes au Québec

Pour encadrer la protection des personnes en situation d'inaptitude, au Québec, il existe deux principales mesures de représentation à long terme : la tutelle au majeur et le mandat de protection. Ces mécanismes visent tous deux à assurer la protection des personnes qui ne peuvent plus exercer leurs droits, ces mécanismes diffèrent quant à leur mode de mise en place, leur degré de contrôle, et les responsabilités qu'ils impliquent pour les proches. Cette distinction est particulièrement importante dans le cadre de ce mémoire, qui se concentre sur les situations où aucun mandat n'a été rédigé, ou n'a pu être homologué ou mis en place, et où la tutelle devient nécessaire, notamment pour la gestion du patrimoine de la personne représentés par un enfant désigné tuteur aux biens

D'abord, le **mandat de protection** « ... est un document par lequel une personne exprime ses volontés et désigne une ou plusieurs personnes de confiance pour prendre soin d'elle et de ses biens lorsqu'elle ne sera plus capable de le faire. [...] Le mandat de protection était auparavant connu sous le nom de « mandat en cas d'inaptitude. » (Curateur public du Québec, 2025). Ce document, rédigé devant témoins ou notarié, permet au mandant (la personne qui rédige le document) de préciser ses volontés quant à la gestion de son patrimoine et à ses soins personnels. Toutefois, ce mandat ne prend effet qu'après un rapport d'évaluation de l'inaptitude par un médecin et un autre rapport d'un membre de l'ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, et finalement d'une autorisation du tribunal (homologation). Une fois en vigueur, le mandataire (la personne désignée pour veiller au bien-être de la personne et gérer ses biens) agit selon les directives établies dans le mandat et bénéficie d'une certaine autonomie, avec peu d'obligations ou de supervision de la part du Curateur public (Curateur public du Québec, 2025).

À l'inverse, la **tutelle privée au majeur** est une mesure légale qui intervient après que l'inaptitude (partielle ou totale) a été constatée lors de l'évaluation médicale et psychosociale, lorsque la personne n'a pas préparé de mandat de protection ou que ce dernier n'est plus valide. Dans ce cas, c'est le tribunal qui désigne un tuteur, souvent après consultation des proches, pour gérer les biens et, si nécessaire sa personne. Contrairement au mandat de protection, la tutelle est surveillée par le Curateur public, ce qui impose au tuteur des obligations de reddition de comptes annuelles et un cadre légal plus rigide. Ainsi, lorsque la personne n'a pas prévu de mandat de protection ou que le mandat de protection ne peut être mis en place, la mesure de tutelle

s'applique, encadré par un ensemble de règles et de d'obligations visant à assurer à la fois sa protection et la bonne gestion de son patrimoine.

Deux volets de la tutelle

Pour bien saisir les responsabilités qui incombent au tuteur familial, il est nécessaire de distinguer les deux grands volets qui composent le régime de tutelle au Québec. Chacun de ces volets encadre des aspects différents de la vie de la personne inapte, selon qu'il s'agit de protéger sa personne ou ses biens. Cette distinction est fondamentale, car elle oriente non seulement les types de décisions que le tuteur est appelé à prendre, mais aussi les modalités de reddition de comptes et les dynamiques de représentation impliquées. Le paragraphe suivant présente brièvement ces deux volets, tout en situant l'objet précis de ce mémoire, qui porte sur la tutelle aux biens, soit la gestion patrimoniale exercée par un enfant adulte pour un parent devenu inapte.

Il existe deux volets à la tutelle :

- **La tutelle à la personne**, qui concerne la protection du bien-être moral de la personne inapte, sa représentation dans l'exercice de ses droits civils et la défense de ses droits (Curateur public du Québec, 2025).
- **La tutelle aux biens**, qui concerne la protection des biens de la personne inapte, l'administration de sa situation financière et la gestion de son patrimoine lorsqu'elle est incapable de le faire elle-même en raison d'une incapacité mentale ou physique (Curateur public du Québec, 2025).

Selon les préférences de la famille, le tuteur peut être chargé à la fois de la tutelle des biens et de la tutelle à la personne, ou il peut décider de partager cette responsabilité avec une autre personne ou le Curateur public (Curateur public du Québec, 2025). Cette distinction entre les volets de la tutelle n'est pas qu'administrative tel que mentionné plus haut, elle détermine la nature des décisions à prendre, le type de reddition de comptes à effectuer, ainsi que les dynamiques relationnelles que le tuteur devra négocier. Ce mémoire se concentre sur le volet patrimonial de la tutelle, en s'intéressant plus particulièrement à la gestion des biens par un enfant adulte pour son parent inapte (tuteur aux biens).

Procédures d'ouverture d'une tutelle au majeur au Québec

D'abord, pour mettre en place une tutelle, les proches de la personne doivent obtenir une évaluation médicale et psychosociale pour démontrer l'inaptitude et le besoin de représentation de la personne. Le Curateur public peut aussi lui-même demander l'ouverture d'une tutelle, à la suite d'un rapport du directeur général d'un établissement de santé ou de services sociaux (CISSS ou CIUSSS) (Curateur public, 2023). Le rapport médical et psychosocial, fait par le médecin et un travailleur social, est inclus dans la demande qui est déposée auprès du tribunal du district judiciaire où réside la personne présumée inapte.

Lors du processus d'ouverture d'une tutelle, la personne présumée inapte est d'abord rencontrée par le juge, le greffier spécial ou le notaire. Cette entrevue vise à évaluer et confirmer son inaptitude et à recueillir son avis sur l'ouverture de la tutelle ainsi que sur la personne qui pourrait être désignée comme tuteur (Curateur public, 2023).

Ensuite, une assemblée de parents et d'alliés est convoquée. Cette réunion rassemble les membres de la famille et les proches souhaitant donner leur opinion sur la mise en place de la tutelle. Elle se tient soit au bureau d'un notaire, soit au tribunal où la demande a été déposée, ou aussi en ligne si les membres sont trop loin. Cette assemblée permet de s'assurer que la décision prise reflète, dans la mesure du possible, les intérêts et la réalité du proche inapte et de la famille (Curateur public, 2023). Cette rencontre est l'occasion pour les proches invités de s'exprimer sur le choix du ou des tuteurs ainsi que les membres qui formeront le conseil de tutelle.

Finalement, lors de cette rencontre le tuteur est désigné et le conseil de tutelle est constitué. Leurs rôles seront définis plus en détail dans les sections suivantes, mais il est essentiel de retenir, à ce stade, que le tuteur est la personne chargée de représenter et de protéger la personne inapte. Le conseil de tutelle, pour sa part, est un organe consultatif et de surveillance composé d'au moins trois membres issus de l'entourage de la personne protégée. Un secrétaire du conseil est nommé parmi ces membres pour en assurer le bon fonctionnement. Le ou les tuteurs sont officiellement désignés par le tribunal à l'issue du processus, qui se conclut par une décision de la cour approuvant l'ouverture de la tutelle (Gouvernement du Québec, 2023).

À la suite de l'approbation de l'ouverture de la tutelle par la cour, un employé du Curateur public est attribué au dossier et planifie une rencontre d'ouverture de la tutelle avec le tuteur et les membres du conseil de tutelle (Curateur public, 2023). Cette rencontre vise à expliquer les rôles et responsabilités de chacun, à répondre aux questions et à orienter les membres sur le fonctionnement de la tutelle et les attentes de suivi. En principe, cet employé demeure le même

tout au long de la tutelle, et les membres du conseil ainsi que le tuteur peuvent le consulter en tout temps en cas de questions ou de préoccupations.

Le conseil de tutelle

Tel que mentionné plus haut, le conseil de tutelle est un groupe de personnes désignées pour superviser l'administration de la tutelle, veiller aux intérêts de la personne inapte et s'assurer que le tuteur exerce ses responsabilités de manière adéquate (Curateur public, 2023). Il se compose habituellement de trois personnes choisies parmi les membres présents à l'assemblée de parents.

Le rôle du conseil de tutelle est : 1) agir dans l'intérêt, dans le respect des droits et pour la sauvegarde de l'autonomie de la personne, en tenant compte de ses volontés et préférences ; 2) surveiller la gestion du patrimoine de la personne représentée faite par le tuteur (revenus, dépenses, placements, etc.) ; 3) assurer que le tuteur agit dans l'intérêt de la personne représentée, en prenant des décisions qui tiennent compte de ses volontés et préférences ; 4) assurer que le tuteur veille à son bien-être et qu'il entreprend des actions pour défendre ses droits, s'il y a lieu (Curateur public, 2023).

Concrètement, le conseil de tutelle doit déterminer le type et le montant de la sûreté que le tuteur doit fournir si le patrimoine de la personne représentée dépasse 40 000 \$. Cette décision doit être prise dans les six mois suivant l'ouverture de la tutelle, sinon le Curateur public pourra intervenir (Curateur public, 2023). Le conseil doit aussi fixer le délai pour fournir cette sûreté. Il doit vérifier les documents obligatoires que le tuteur doit lui remettre, notamment l'inventaire des biens, les comptes annuels de gestion avec les pièces justificatives, ainsi que le compte définitif de gestion (Curateur public, 2023). Il doit favoriser le règlement des désaccords entre tuteurs, demander la nomination d'un tuteur remplaçant en cas de conflit d'intérêts entre le tuteur et la personne représentée, conserver tous les documents liés à la tutelle et demander au tribunal le remplacement du tuteur si nécessaire.

Le secrétaire d'un conseil de tutelle peut être membre ou non du conseil. Son rôle est de rédiger et de conserver les comptes rendus des réunions ainsi que tous les documents liés à la tutelle. À la fin de la tutelle, ces documents doivent être remis aux héritiers. Le secrétaire peut recevoir une rémunération fixée par le conseil de tutelle et autorisée par le tribunal (Curateur public, 2023).

Rôle et responsabilité du tuteur aux biens

Le tuteur aux biens est responsable de gérer le patrimoine d'une personne inapte, d'en assurer la conservation et de représenter la personne en justice pour tout recours lié à ses biens. Il doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté, tout en respectant des obligations précises comme dresser un inventaire, fournir une sûreté si nécessaire, séparer ses finances personnelles de celles de la personne représentée et rendre compte annuellement de sa gestion (Gouvernement du Québec, 2023). L'image ci-dessous présente les principales étapes du processus de gestion financière qu'un tuteur aux biens doit suivre, de l'ouverture du dossier jusqu'à la reddition de comptes finale.

Figure 1



Le tableau ci-dessus résume les principales obligations du tuteur aux biens envers le conseil de tutelle et le Curateur public.

D'abord, dans les 60 jours suivant l'ouverture de la tutelle, le tuteur aux biens doit dresser un inventaire du patrimoine. À la suite de cet inventaire, selon la valeur du patrimoine et le choix du conseil de tutelle il doit fournir une sûreté pour en assurer la protection. Il doit aussi séparer ses finances personnelles de celles de la personne représentée.

Par la suite, le tuteur doit produire, chaque année, un rapport de gestion annuel. Ce document comprend les totaux des comptes de banque, le détail des transactions effectuées chaque mois,

ainsi que des justifications de l'ensemble des dépenses réalisées au cours de l'année. Ce rapport est d'abord présenté au conseil de tutelle, qui en prend connaissance. Il est ensuite transmis au Curateur public, où il est vérifié par un vérificateur financier, distinct de l'employé attitré à l'accompagnement de la tutelle. Ce processus se répète chaque année, tant que la tutelle est en vigueur, et constitue une étape essentielle de la reddition de comptes (Gouvernement du Québec, 2023).

Conclusion

En somme, la tutelle au majeur constitue un régime juridique structuré visant à protéger les droits et le patrimoine des personnes inaptes tout en encadrant rigoureusement les responsabilités confiées à leurs proches. Ce dispositif repose sur un ensemble d'acteurs complémentaires – le tuteur, le conseil de tutelle et le Curateur public – dont les rôles sont définis par la loi et régis par des procédures précises. L'ouverture d'une tutelle marque le début d'un processus formel, juridiquement balisé.

Comprendre ce cadre légal et administratif est essentiel pour appréhender le contexte dans lequel s'exerce le rôle du tuteur familial, en particulier lorsqu'il s'agit de gérer les finances d'un parent inapte.

Le chapitre suivant s'intéresse aux travaux scientifiques portant sur la proche aidance et la gestion du patrimoine familial, afin de mieux situer la tutelle au sein des solidarités intergénérationnelles contemporaines. Bien que peu d'études portent spécifiquement sur les tuteurs aux biens, cette revue de littérature permettra de dégager les principaux enjeux sociaux, économiques et genrés liés à la prise en charge familiale de l'inaptitude et de mettre en lumière la tutelle comme une forme juridiquement encadrée du travail de care.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette revue de littérature rassemble les recherches pertinentes sur la proche aidance, la tutelle, la gestion patrimoniale et les solidarités familiales, afin de mieux comprendre dans quel contexte social, relationnel et légal s'exerce le rôle de tuteur aux biens. Elle s'organise en plusieurs sections : d'abord, une analyse des transformations sociales ayant mené à une responsabilisation croissante des proches dans la prise en charge des aînés ; ensuite, une exploration des tensions entre autonomie et protection dans les dispositifs de tutelle ; puis, une attention portée aux pratiques professionnelles et aux dynamiques familiales entourant la désignation du tuteur ; et enfin, un examen des enjeux concrets, genrés et relationnels liés à la gestion du patrimoine d'un parent inapte. Cette mise en contexte permet de situer l'objet de ce mémoire – la gestion patrimoniale assumée par les enfants dans le cadre de la tutelle – à l'intersection du droit, du care et des solidarités intergénérationnelles.

Le contexte socio-économique et démographique

Maintenant que le processus de mise en place de la tutelle a été détaillé et que les bases légales sur son fonctionnement ainsi que les obligations qu'elle implique ont été établies, il est essentiel de situer cette réalité dans son contexte socio-économique et démographique.

La prochaine section s'intéressera donc à ces dimensions au Québec, où s'est déroulée l'étude. Comprendre cet environnement est fondamental pour plusieurs raisons. D'une part, le vieillissement de la population et l'augmentation potentiel des cas d'inaptitude influencent directement le nombre de gens qui devront peut-être un jour devenir tuteur. D'autre part, les politiques publiques et les dispositifs de soutien aux tuteurs varient selon le contexte économique, ce qui peut avoir un impact autant sur la prise en charge des personnes incapables que la personne qui prend en charge un proche inapte, les tuteurs, les proches aidants. Enfin, la répartition des responsabilités entre les familles et l'État est influencée par des facteurs culturels, sociaux et législatifs, façonnant ainsi le rôle du tuteur et les défis qu'il rencontre au quotidien.

Ainsi, cette section permettra d'examiner dans quel cadre évoluent les tuteurs, en tenant compte des transformations sociales et économiques qui influencent leur travail et des contraintes institutionnelles qui encadrent leur rôle.

Le vieillissement de la population et le portrait financier de nos aînés

Comme ailleurs en occident, le Québec n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Les projections prévoient qu'une personne sur quatre aura plus de 65 ans d'ici 2030 comparativement à une personne sur six en 2011 (INSPQ, 2022). De plus, toujours selon l'INSPQ, la proportion de personnes âgées âgées de 85 ans et plus était de 12 %, alors qu'on prévoit qu'elle frôlera les 25 % en 2061 (INSPQ, 2022). Ce phénomène de vieillissement de la population exerce un stress sur le système de santé, la structure économique et sociale et les finances publiques du Québec (Clavet, Michaud, & Navaux, 2021).

La génération principalement responsable de ce vieillissement de population, les baby-boomers nées entre 1946 et 1964, est une génération très hétérogène et cette hétérogénéité se décalque dans leur situation financière (Dauriol, 2006). Alors que certains ont été en mesure d'accumuler un patrimoine important et diversifié en raison de la conjoncture économique favorable de leur époque (Long, 2010), d'autres n'ont pas eu cette chance. En effet, cette génération possède une capacité d'épargne nettement supérieure à celle de leurs parents (Long, 2010 : 34). Cette différence s'explique par un revenu disponible plus élevé, (Long, 2010 : 36), le fait qu'ils atteignent le sommet de leur carrière à un âge plus jeune (Long, 2010, p. 35), leur propension à être propriétaire du logement dans lequel habite leur ménage (Long, 2010 : 39 ; Chamahian & Petite, 2022).

De plus, les baby-boomers ont davantage adhéré aux régimes d'épargne retraite publics et privés disponibles (Long, 2010, pp. 41-46). Cette conjoncture économique leur a permis d'envisager une retraite prospère ce qui en fait la génération la plus économiquement riche au moment de la retraite par rapport à leur prédécesseur (Bauluz & Meyer, 2022).

Cette génération est aussi une des premières générations de classe moyenne à avoir un portefeuille diversifié et complexe (Long, 2010). Cette situation financière particulière dans l'histoire a été documentée en France et au Québec (Long, 2010), mais aussi aux États-Unis (Easterlin, Schaeffer, & Macunovich, 1993). Bien que cette diversité de patrimoine soit un avantage pour la santé financière de cette génération, elle est aussi accompagnée d'une complexité de gestion.

Le vieillissement accéléré de la population québécoise et l'hétérogénéité financière des baby-boomers posent des défis importants en matière de gestion patrimoniale, notamment lorsqu'une

inaptitude survient. La diversité et la complexité des patrimoines accumulés par cette génération nécessitent des mécanismes de protection adaptés, capables d'assurer une gestion rigoureuse des biens tout en respectant les volontés des personnes concernées.

Toutefois, en raison du patrimoine qu'ils peuvent avoir accumulé et de leur plus grande fragilité (psychologique et physique), les aînés sont aussi, plus souvent que le reste de la population, la cible de fraudeurs et d'escroqueries financières (Prévenir la fraude financière envers les aînés, 2023). Les aînés en situation de dépendance envers un proche et ceux vivant hors des institutions sont généralement plus à risque de subir de la maltraitance¹(Ogrondnik, 2007; INSPQ, 2022; Beaulieu, Leboeuf, Pelletier, & Cadieux Genesse, 2018; Beaulieu & Cadieux Genesse, 2022).

Cette forme de maltraitance peut se manifester de diverses façons, allant de l'exploitation financière par des proches à la négligence dans la gestion des finances d'une personne inapte (Beaulieu et al., 2022)². Ses conséquences peuvent être lourdes, compromettant la sécurité financière et le bien-être général des personnes âgées, limitant leur capacité à subvenir à leurs besoins essentiels et à maintenir leur niveau de vie.

Selon ces données, assister un proche en perte d'autonomie dans la gestion de ses finances est essentiel non seulement pour assurer sa protection, mais aussi pour préserver ses droits, ses intérêts financiers et son patrimoine. Cette responsabilité pousse souvent les familles à mettre en place des mesures de protection adaptées. En effet, une étude montre que, lors des démarches visant à établir ces mesures, les professionnels médicaux observent que les enfants expriment davantage des préoccupations liées au risque de maltraitance financière que des intérêts liés à l'héritage (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010).

Le désengagement de l'État et l'impact sur les solidarités familiales

Dès la fin des années 1970, plusieurs auteurs soulignent un tournant majeur dans les politiques sociales québécoises, marqué par un désengagement progressif de l'État dans la prise en charge des personnes vulnérables. Ce virage, largement analysé sous l'angle du virage ambulatoire (Lavoie & Guberman, 2007), est présenté comme une réponse aux contraintes budgétaires de l'époque (Pitrou, 1996; Lesemann, 1998). Ces travaux posent les bases d'une lecture structurelle des transformations sociales, mais s'attardent peu aux modalités concrètes du transfert des responsabilités vers les familles ni à ses effets différenciés.

Les politiques promouvant le maintien à domicile des aînés sont souvent décrites comme valorisant l'autonomie (Therrien, 1989), mais cette hypothèse a été remise en cause empiriquement : l'Enquête sociale générale de 2002 montre que près de 27 % des aînés vivant à domicile nécessitent de l'aide, dont une partie importante voit ses besoins non comblés (Busque, 2009). Si ces données ont été mobilisées pour documenter l'ampleur des besoins (Busque, 2009), peu d'études ont articulé une critique de la prémisse politique elle-même, à savoir, l'idée que la famille, appuyée minimalement par l'État, peut suffire à combler ces besoins.

À l'échelle internationale, plusieurs auteurs ont noté un phénomène analogue de transfert de responsabilités des institutions publiques vers les familles (Pitrou, 1996; Rozez, 2020; Levaitzky, 2014), souvent traité dans une perspective macrosociologique. Ces approches permettent de situer la tendance dans un cadre global, mais elles rendent moins visibles les formes concrètes de prise en charge et les tensions internes aux familles.

La littérature sur la familialisation des politiques sociales (Esping-Andersen, 1999; Capuano, 2019) contribue à montrer comment l'État présume et naturalise les rôles familiaux, en particulier à l'égard des femmes. Ces écrits éclairent les logiques idéologiques derrière les politiques de soutien à domicile, mais abordent peu la charge cognitive, émotionnelle et technique associée à ces fonctions. De même, les analyses soulignant la surcharge vécue par les proches aidants (Pysklywec et al., 2020; Ingersoll-Dayton et al., 2001) insistent à juste titre sur l'intensification du travail invisible, mais la dimension patrimoniale du soutien, notamment la gestion des finances et des biens, demeure un angle mort.

De nombreux travaux (Le Bihan-Youinou & Martin, 2006; Saillant, Gagnon & Montgomery, 2001; Kempeneers et al., 2015, 2018; Roquebert et al., 2018) montrent que 70 à 90 % du soutien aux aînés repose sur les proches. Une part importante de cette littérature met aussi en évidence le caractère inégalitaire de cette prise en charge : la responsabilité du soutien ne se répartit pas équitablement entre les membres de la famille, et pèse de manière disproportionnée sur certains individus, souvent en fonction du genre, du statut social ou de la proximité géographique. Gollac (2003) l'illustre clairement en montrant que la solidarité familiale repose en réalité sur un nombre restreint de personnes (Gollac, 2003). Cette inégale répartition, bien que documentée empiriquement, demeure encore trop peu théorisée dans de nombreux écrits, où la famille tend à être abordée comme une unité homogène et solidaire.

Depuis 2003, certaines politiques québécoises reconnaissent davantage les proches aidants (Lavoie & Guberman, 2007; Belorgey, Pinsard & Rousseau, 2016), mais cette reconnaissance

reste centrée sur les aspects psychosociaux (ex. répit, accompagnement), en laissant de côté la dimension économique du care. Peu de recherches analysent en profondeur les formes de gestion patrimoniale réalisées par les proches dans le cadre du soutien à un parent inapte, ni les dilemmes éthiques, relationnels et matériels que cela implique.

En somme, la littérature décrit bien les logiques politiques et les conséquences sociales du désengagement de l'État, mais elle tend à invisibiliser certaines formes de travail liées à la proche aide, notamment la gestion financière. Ce travail se propose de contribuer à combler cette lacune en analysant ce pan moins exploré du soutien aux aînés, en articulant les dimensions économiques, familiales et émotionnelles du rôle des proches dans la gestion du patrimoine d'un parent en perte d'autonomie. La section suivante reviendra plus en détail sur les travaux portant spécifiquement sur la proche aide, afin d'en dégager les apports, les limites et les angles morts en lien avec cette prise en charge.

Les proches aidants et leur rôle dans la gestion de la tutelle

Tel que mentionné plus haut, le soutien aux personnes en perte d'autonomie ou dépendante repose en grande partie sur l'implication des proches, qu'il s'agisse de soins quotidiens, de gestion administrative ou de prise en charge financière. Le champ de la prise en charge de proche dépendant, largement exploré dans la littérature sur la proche aide, met en lumière la diversité des contextes d'aide, allant du soutien aux enfants et aux personnes en situation de handicap à l'accompagnement des aînés en perte d'autonomie.

Parmi les rôles assumés par les aidants, celui de tuteur occupe une place particulière, car il engage des responsabilités légales et administratives strictement encadrées. Lorsqu'un proche aidant devient tuteur, il doit non seulement gérer les besoins quotidiens de la personne inapte, mais aussi veiller à la protection de ses biens et à l'exercice de ses droits, sous la supervision du Curateur public. Cette double fonction soulève des enjeux complexes, notamment en termes de charge mentale, de reconnaissance sociale, de stress lié à la surveillance, d'apprentissage technique très concret et parfois complexe, et de conciliation avec les autres obligations personnelles et professionnelles.

Le rapprochement des études entre la proche aide et la tutelle permet ainsi d'explorer les tensions entre l'engagement familial et les cadres légaux, ainsi que les défis que rencontrent ceux qui doivent jongler entre un rôle affectif et une responsabilité juridique. La littérature sur la proche

aidance permet ainsi d'établir les fondements nécessaires pour orienter le premier objectif de ce mémoire, qui vise à comprendre qui sont les tuteurs et quelles sont les motivations ou logiques ayant mené à leur désignation. Les sections suivantes explorent les profils des proches aidants, les responsabilités associées au fait d'incarner ce rôle, ainsi que les dimensions relationnelles et sociales qui y sont liées.

Définition et profil des proches aidants dans la littérature

Pour appréhender le rôle de proche aidant, la littérature a principalement adopté deux angles : identifier qui sont les aidants et analyser comment ils endossent ce rôle. Une première approche, ancrée notamment dans les travaux nord-américains, postule souvent l'existence d'un « principal aidant » désigné au sein de la fratrie. Ces études mettent l'accent sur les facteurs individuels, caractéristiques de l'enfant ou du parent, qui influençant le comportement d'aide (Engers & Stern, 2002; Hiedemann & Stern, 1999; Pezzin & Steinberg Schone, 1999). Cette perspective, bien qu'utile pour établir des relations entre traits individuels et engagement dans l'aide, repose sur une vision simplifiée des dynamiques familiales, où l'aide serait un choix isolé, rationnel et linéaire.

En réponse à cette conceptualisation individualisante, des auteurs français ont développé une lecture plus relationnelle et stratégique de la proche aidance. Ils montrent que l'aide est souvent partagée entre plusieurs membres d'une fratrie et s'inscrit dans des négociations continues, influencées par les ressources, les contraintes et les histoires familiales (Billaud, 2012; Wolff & Jellal, 2002). Cette approche met en lumière l'hétérogénéité des trajectoires d'engagement et la dimension collective parfois conflictuelle de la prise en charge. Elle ouvre la voie à une meilleure compréhension de la charge qui diffère entre les membres de la famille.

Certains travaux comme celui de Trépied (2003) abordent plus frontalement les inégalités, en soulignant le rôle du capital économique et social dans la capacité à s'engager. Cette perspective permet de penser la proche aidance non seulement comme un choix ou une obligation familiale, mais aussi comme une pratique façonnée par des structures sociales, où les ressources disponibles influencent les formes et les limites de l'aide familiale.

Par ailleurs, plusieurs études soulignent que certaines caractéristiques sociodémographiques comme le rang dans la fratrie, le statut matrimonial ou l'emploi influencent la répartition des responsabilités au sein des réseaux d'aide (Roquebert, Fontaine & Gramain, 2018; Wolff & Jellal,

2002). Ces facteurs orientent la délégation implicite ou explicite des rôles, contribuant à une division inégale du travail de care.

Une autre façon d'aborder l'objet a consisté à nommer les aidants selon leur vécu subjectif. Des auteurs comme Canuel, Couturier & Beaulieu (2010), Caradec (2009) ou Cooper (2021) ont proposé des profils : le « prisonnier », le « soignant en ruine », le « compagnon soignant » ou encore le « soignant racheté » (Cooper, 2021), qui visent à rendre compte de la diversité des expériences vécues. Ces catégories enrichissent la compréhension du rapport affectif à l'aide, mais elles tendent à individualiser les vécus sans toujours les articuler aux rapports sociaux de genre, de classe ou aux structures institutionnelles qui pèsent sur ces trajectoires.

Enfin, la littérature converge sur un constat clair : la prise en charge repose de manière disproportionnée sur certaines catégories, notamment les femmes et la *génération sandwich*, c'est-à-dire celles et ceux qui doivent concilier les soins à leurs parents et à leurs enfants. Ces groupes, largement documentés dans la littérature et reconnus comme étant surreprésentés parmi les aidants, illustrent le caractère structurellement inégalitaire du travail de care. Leur sur implication souvent liée à des normes genrées, à des logiques de disponibilité perçue et à des contraintes socioéconomiques, ne relève pas d'un hasard statistique, mais s'inscrit dans un contexte politique plus large de désengagement de l'État. En transférant progressivement la responsabilité du soutien aux aînés vers les familles, les politiques publiques ont contribué à renforcer des dynamiques inégalitaires préexistantes, sans toujours offrir un encadrement ou des ressources suffisantes pour soutenir équitablement les aidants.

Les femmes et la proche aidance

La littérature sur la proche aidance montre de façon constante que les femmes sont surreprésentées parmi les aidants, tant dans les fratries que dans la famille élargie (Le Pape et al., 2018 ; Trépied, 2003 ; Pitrou, 1996 ; Pezzin & Steinberg Schone, 1999). Plusieurs chercheurs ont cherché à comprendre cette distribution genrée. Weber (2010) critique les explications simplistes comme le nombre d'enfants ou l'ordre de sollicitation, pour souligner l'effet structurant des normes de genre. Dans les fratries mixtes, le simple fait d'avoir un frère fait du genre un facteur explicatif de l'implication : ce sont alors les filles qui s'engagent majoritairement dans les soins aux parents (Roquebert et al., 2018). Cette tendance dépasse le noyau familial : les belles-

filles s'impliquent souvent davantage que les fils, alors que l'inverse est rarement observé dans les relations entre gendres et beaux-parents (Weber, 2010 ; Roquebert et al., 2018).

En plus de décrire qui s'implique, plusieurs travaux s'intéressent aux différences de comportements, de perceptions et d'attentes selon le genre. Le Pape et al. (2018) révèlent que les hommes ont tendance à se retirer des soins tout en ayant des exigences élevées envers les services à offrir aux aînés, une différence entre attentes normatives et implication réelle. Le Borgne-Uguen et Pennec (2004) vont dans le même sens : les hommes mobilisent plus facilement d'autres membres de la famille pour répartir la tâche, alors que les femmes assument plus souvent la charge de manière isolée. Ces études montrent que la division genrée du travail de care est non seulement persistante, mais également soutenue par des stratégies différenciées selon le sexe.

Plusieurs auteures relient cette inégalité à des politiques publiques marquées par le désengagement de l'État. En transférant les responsabilités vers les familles, ces politiques exacerbent des dynamiques déjà inégalitaires : ce sont les femmes, en vertu de rôles sociaux encore largement différenciés, qui compensent les manques du système formel. L'Observatoire québécois de la proche aidance note que les femmes proches aidantes consacrent davantage d'heures que les hommes et effectuent une plus grande variété de tâches, souvent plus contraignantes. La littérature souligne aussi une différenciation dans la perception des tâches : la gestion du patrimoine, majoritairement prise en charge par les hommes (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004), est souvent vue comme un travail justifiant une reconnaissance ou une rémunération, contrairement aux soins corporels ou émotionnels, perçus comme « naturels » et gratuits, et plus souvent effectués par les femmes (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004).

Enfin, si certaines études récentes indiquent une augmentation de l'implication des hommes dans les soins (Pacheco Barzallo et al., 2024), les disparités persistent, notamment dans le sentiment de charge. Concernant la gestion financière, les données empiriques genrées demeurent rares dans le contexte des soins à un parent inapte. Toutefois, certains indices suggèrent que cette tâche, perçue comme technique et administrative, peut renforcer une division sexuée du travail fondée sur des stéréotypes. En ce sens, ma recherche s'inscrit dans un champ encore peu exploré, en examinant comment les rôles financiers, souvent invisibilisés dans les études sur la proche aidance, participent eux aussi à la perpétuation d'inégalités genrées.

La génération sandwich

Plusieurs travaux ont étudié le cas particulier des individus âgés de 45 à 65 ans qui se retrouvent simultanément responsables de leurs enfants et de leurs parents vieillissants, une réalité qui leur a valu le nom de *génération sandwich* (Steiner & Fletcher, 2017 ; Riley & Bowen, 2005). La littérature appréhende ce groupe comme un carrefour de responsabilités intergénérationnelles, en soulignant à la fois leur charge concrète, matérielle, financière et émotionnelle, et leur rôle central dans le soutien aux aînés (Girard-Marcil & Reiss, 2023 ; Kempeneers et al., 2015). Ces recherches mettent en lumière l'effet des transformations démographiques récentes, notamment l'allongement de la durée de vie et le chevauchement prolongé des générations, sur l'intensification des tâches de care portées par cette cohorte.

Dans une perspective plus sociologique, certains auteurs ont insisté sur les tensions vécues par ces aidants, en particulier lorsque s'ajoute une activité professionnelle à temps plein. Près de 57 % des proches aidants actifs au Canada occupent un emploi, ce qui oblige à jongler avec des exigences souvent inconciliables (Kempeneers et al., 2015). La littérature s'est ainsi attachée à décrire l'accumulation des rôles et le phénomène de surcharge, mais elle reste davantage descriptive qu'analytique quant aux effets de cette double prise en charge sur les relations intergénérationnelles, la gestion familiale des ressources, ou encore l'organisation du care au sein du foyer.

Certains travaux, comme ceux d'Ingersoll-Dayton, Neal et Hammer (2001), nuancent cette vision en proposant une lecture plus ambivalente du vécu de la génération sandwich. Ces auteurs soulignent que cette double implication est aussi porteuse d'échanges affectifs et de soutien moral. Le concept de bénédiction mitigée qu'ils mobilisent permet de dépasser l'opposition entre charge et don, en montrant que les aidants tirent parfois un certain réconfort psychologique de leur rôle. Toutefois, cette approche reste encore peu mobilisée dans les recherches francophones, où l'expérience vécue des aidants est moins souvent conceptualisée comme ambivalente ou multidimensionnelle.

Bien que cette recherche ait peu exploré la génération suivant les tuteurs c'est-à-dire leurs propres enfants, la littérature plus haut montre que cette dimension mérite d'être davantage prise en compte au moins dans l'analyse des résultats. En effet, la présence d'enfants influence la charge mentale des tuteurs, leur disponibilité affective, matérielle et temporelle, ainsi que leur capacité à soutenir un parent en perte d'autonomie. Ces configurations intergénérationnelles façonnent les

modalités concrètes de la prise en charge, mais aussi les tensions vécues au quotidien. Documenter plus finement ces configurations intergénérationnelles permettrait de mieux comprendre les arbitrages quotidiens, les conflits de loyauté et les stratégies de gestion déployées par les tuteurs pris entre plusieurs obligations familiales.

Expériences, responsabilités et reconnaissance des proches aidants

La majorité des recherches sur la proche aidance se concentrent sur les soins prodigués et l'assistance aux tâches quotidiennes, souvent dans le cadre conjugal ou filial (Guberman, 2003 ; Lessard, 2011). Ces travaux définissent les aidants à partir de leur fonction, c'est-à-dire par les tâches qu'ils accomplissent, et les inscrivent principalement dans une logique utilitaire de maintien de l'autonomie de la personne âgée (Ducharme, 2012). Cette approche fonctionnaliste, bien qu'utile pour documenter l'ampleur du travail invisible, tend à réduire le proche aidant à un rôle technique, sans s'interroger en profondeur sur les processus par lesquels les individus en viennent à occuper cette position. Certains auteurs ont toutefois tenté de sortir de cette vision plus globale, en montrant que les définitions institutionnelles de l'aidant notamment dans les politiques publiques parviennent difficilement à reconnaître l'aidant comme un sujet à part entière (Pennec, 2005 ; 2007).

La littérature sur la transition vers le rôle d'aidant aborde généralement cette prise de rôle comme soudaine, souvent déclenchée par l'annonce d'un diagnostic (Gaimard, 2018). Cette transition, fréquemment non anticipée, s'accompagne d'un bouleversement de la vie quotidienne, et d'un sentiment de choc. Le concept de « paternage à rebours » proposé par Mallon (2009) illustre cette inversion des rôles parent-enfant, où l'on ne guide plus vers l'autonomie, mais on tente de la préserver face à la dégradation. Ce renversement des rôles familiaux montre la tension entre les représentations de l'autonomie, du devoir filial et du vieillissement. Toutefois, si ces écrits apportent une compréhension fine de l'expérience vécue, ils laissent en grande partie dans l'ombre : les mécanismes sociaux, économiques et juridiques qui encadrent ce transfert de responsabilité, ainsi que la place du travail administratif et financier dans cette prise en charge.

Plusieurs travaux ont néanmoins élargi la conception du *care* au-delà des soins physiques, en y intégrant le soutien émotionnel et psychologique (Trabut & Weber, 2009), ainsi que les effets cumulatifs de la charge mentale et de la réduction du temps personnel (Lemelin & Pelletier, 2020 ; Ducharme, 2012). Une autre piste importante a été documentée par les recherches portant sur la

non-auto-identification comme proche aidant, qui constitue un obstacle majeur à l'accès aux ressources d'aide disponibles (Eifert et al., 2015). Ces travaux ont mis en évidence une forme d'invisibilité du rôle, contribuant à l'épuisement physique et psychologique des aidants, désormais reconnus comme un groupe à risque en santé publique (Zunzunegui et al., 2002 ; Gaimard, 2018). Toutefois, malgré cette reconnaissance, peu de travaux interrogent comment cette surcharge s'articule à des pressions morales ou à des normes familiales intériorisées.

Enfin, les motivations des aidants ont été surtout étudiées dans le contexte conjugal, où le sentiment de responsabilité affective prévaut (Van Pevenage et al., 2020). En ce qui concerne la prise en charge d'un parent par un enfant adulte, les recherches sont plus rares, notamment au Québec. Alors qu'en France, l'obligation alimentaire constitue un cadre juridique clair de responsabilité envers les ascendants (République française, 2024), le Québec repose davantage sur une norme sociale du devoir filial (Mallon, 2009 ; Guberman, Lavoie & Gagnon, 2005). Si certains auteurs suggèrent que les enfants adhèrent à cette norme de manière intériorisée, les mécanismes sociaux par lesquels ce devoir se manifeste, et ses déclinaisons selon le genre, le statut socioéconomique ou la structure familiale, restent peu explorés. C'est à cette zone grise, où les rôles se construisent entre obligation morale, absence d'obligation légale et responsabilités invisibles, que ce mémoire propose de contribuer, en s'intéressant aux conditions dans lesquelles des enfants adultes prennent en charge la gestion du patrimoine d'un parent devenu inapte.

Les études sur la tutelle : entre prolongement du care et responsabilités administratives

Les sections précédentes ont montré comment la littérature sur la sociologie de la famille permet de mieux comprendre les dynamiques intergénérationnelles, la répartition genrée du care et les tensions vécues par les aidants familiaux, en particulier les femmes et les membres de la génération sandwich. Si ces travaux décrivent avec finesse les formes d'aide quotidiennes, émotionnelles et physiques apportées aux aînés, peu se sont penchés sur un rôle méconnu, mais bien présent dans la prise en charge des personnes inaptes : celui de tuteur ou de tutrice légal(e).

La tutelle, bien qu'inscrite dans un cadre juridique formel, s'insère dans la continuité des pratiques de care familial. Elle impose toutefois des exigences supplémentaires, notamment en matière de gestion financière et de responsabilités administratives, qui la distinguent des autres formes de soutien informel. Cette section propose d'examiner comment les travaux existants ont abordé la

tutelle exercée par un proche, en mettant en lumière leurs apports, leurs limites et les zones encore peu explorées.

En présentant les études ayant abordés la tutelle et les dimensions laissées dans l'ombre, cette section vise à dégager les contours d'un champ de recherche encore émergent, à la croisée du droit, du care, et des dynamiques familiales. Elle servira ainsi du deuxième volet pour situer la contribution spécifique de ce mémoire : comprendre la tutelle non seulement comme une fonction légale, mais comme un espace relationnel, genré et émotionnel, façonné par des rapports de pouvoir, des attentes familiales et des obligations institutionnelles.

Tension entre protection et autonomie

La littérature sociologique sur la protection juridique des majeurs inaptes met en lumière un paradoxe central : les dispositifs de tutelle visent à protéger des individus vulnérables tout en respectant leur autonomie. Ce double impératif crée des tensions qui se font sentir tant dans les textes juridiques que dans les pratiques quotidiennes de représentation. Plusieurs auteurs, notamment Benoît Eyraud, Pierre A. Vidal-Naquet et Julie Minos, ont analysé ces tensions en adoptant une approche critique des dispositifs de protection.

Dans leurs travaux, Eyraud et Vidal-Naquet montrent que la tutelle ne se limite pas à une fonction technique de gestion ou de protection ; elle est aussi un dispositif relationnel et moral, où les décisions sont prises dans un espace d'incertitude et de négociation. Leurs recherches empiriques, menées en France auprès de professionnels de la tutelle, révèlent que les pratiques varient fortement selon les contextes, oscillant entre logique de contrôle, accompagnement bienveillant et co-construction des décisions. Eyraud (2011) propose ainsi une typologie des pratiques de l'autonomie – restreinte, accompagnée ou négociée – qui met en évidence la malléabilité du rôle du tuteur selon les situations et les interprétations des acteurs.

Cette réflexion est prolongée dans l'article *Consentir sous tutelle* (Eyraud & Vidal-Naquet, 2014), où les auteurs interrogent la place du consentement de la personne protégée dans la prise de décision. Ils montrent que, malgré un cadre juridique qui affirme le respect des droits civils de la personne, les logiques de gestion et de sécurité tendent à restreindre les marges de participation effective du majeur protégé. Cette analyse entre en résonance avec les travaux de Julie Minos, qui, à partir d'une perspective comparative entre la France et la Belgique, insiste sur les tensions persistantes entre volonté de protection et reconnaissance de l'autonomie. Elle souligne que les

tutelles, bien qu'en apparence modernisés, continuent d'entretenir une certaine asymétrie dans les rapports entre représentants et représentés, en partie justifiée par la notion floue de "capacité".

En somme, la littérature sociologique sur la protection juridique des majeurs inaptes dévoile la complexité d'un dispositif pris entre des impératifs contradictoires de protection et d'autonomie. Loin d'être de simples mécanismes techniques, les régimes de tutelle apparaissent comme des espaces de pratiques relationnelles, façonnés par des logiques institutionnelles, des interprétations subjectives et des contextes singuliers. Les travaux d'Eyraud, Vidal-Naquet et Minos montrent que les dispositifs de protection, malgré des réformes visant à promouvoir les droits et la participation des personnes protégées, continuent de reproduire des formes d'asymétrie et d'incertitude, notamment autour de la notion de consentement et de capacité. Ces analyses sont particulièrement utiles pour ce mémoire, car elles permettent de penser la tutelle non seulement comme un cadre juridique, mais aussi comme un processus social et moral. Ces textes offrent des outils théoriques et empiriques essentiels pour interroger les rapports entre autonomie, vulnérabilité et responsabilité dans les familles.

Les pratiques professionnelles et les logiques de désignation des tuteurs

Dans cette section, l'attention est portée sur les recherches qui permettent de mieux comprendre l'environnement institutionnel, professionnel et familial dans lequel s'inscrit le rôle de tuteur. En effet, quelques études, françaises et québécoises, mettent en lumière les tensions, les complexités et les logiques décisionnelles entourant la gestion de la tutelle, en particulier dans les contextes de vulnérabilité liés au vieillissement. Ces travaux abordent notamment la complexification du rôle du tuteur face à l'augmentation des patrimoines, les enjeux de coordination entre professionnels et familles, ainsi que les représentations sociales et professionnelles qui influencent la désignation des tuteurs.

D'abord, une étude française s'est intéressée aux difficultés vécues par les employés du gouvernements en charge de personne vieillissantes institutionnalisées (Le Quinqu, 2001). Dans cet article, on y voit que déjà en 2001, les employés de cette organisation nommaient que la gestion des biens des gens inapte était de plus en plus complexe en raison de l'augmentation du nombre de personne sous tutelle gouvernementale, de l'augmentation de l'importance des patrimoines et de la complexité de gestion et de surveillance que cela amène et de l'extension du

rôle du tuteur à la protection des intérêts personnels (Le Quinquis, 2001). Le Quinquis mentionnait que l'importance du patrimoine variant considérablement d'une personne à l'autre et que cela a une importance significative sur le suivi des mesures. En effet, « *[s]i la complexité rencontrée dans la gestion du patrimoine des personnes protégées dépend souvent de l'importance de ce dernier, cette complexité est aggravée par l'absence de critère de choix précis qui aurait permis de guider les différents intervenants.* » (Le Quinquis, 2001, p. 1.1.1). Dans son article, Le Quinquis fait aussi référence à la complexité de gérer les différents intervenant dans tutelle (la personne inapte elle-même, la famille, les alliés de la personne inapte qui sont consulté pour la prise de décision). L'auteur parle de difficulté à concilier les intérêts différents de chaque personne qui entoure la personne inapte. En somme, les enjeux rencontrés par les administrateurs dans les institutions semblent être de l'ordre du manque de ressources pour subvenir à la demande grandissante, de l'ordre du manque de connaissances devant la complexité grandissante des patrimoines qui sont gérés et aussi de la difficulté émotionnelle entourant la gestion de personne inapte.

Une étude de Canuel, Couturier et Beaulieu (2010) s'intéresse aux diverses représentations des tuteurs du point de vue des professionnels impliqués dans la détermination de l'inaptitude et du jugement qu'ils posent au sujet de l'adéquation ou de l'inadéquation du proche à assurer la protection de la personne inapte proches jouent un rôle crucial dans la déclaration de l'inaptitude d'une personne vieillissante. L'étude mentionne que les tuteurs sont des partenaires dans le processus de mise en place de tutelle (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010) (Mallon, 2009). Ils sont, pour reprendre les termes de Canuel et al., « *la mémoire vivante, les témoins d'un passé oublié par la personne âgée en évaluation* » (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010, p. 106). Dans cette étude, un professionnel du droit mentionne, de manière anecdotique, que dans 99% des cas (estimation selon ses observations), c'est la famille qui contacte les professionnels du droit en premier pour enclencher le processus de mise en tutelle (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010, p. 103).

Aussi, les professionnels de la santé et juridiques rencontrés dans cette étude s'entendent sur le fait que les démarches doivent être effectuées par les proches, lorsqu'ils sont présents (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010, p. 103). Lorsqu'il n'y a aucun proche présent, les interventions peuvent aussi être déclenchées par les membres de l'équipe de gérontopsychiatrie (Lechevalier Hurard, Vidal-Naquet, Le Goff, Béliard, & Eyraud, 2017, p. 50). Toutefois, une étude québécoise de Giroux et al., soutiennent qu'il n'y a présentement pas dans le domaine de la santé de méthode commune et systématique reposant sur un modèle interdisciplinaire pour évaluer l'inaptitude ce

qui nuit à l'accompagnement des tuteurs et aux ressources du personnel de la santé dans ces situations (Giroux, Thétreault, & Langlois, 2012).

Dans ce champ d'études on peut aussi voir que les professionnels entourant les personnes vieillissantes ont aussi leur rôle à jouer dans la désignation du possible tuteur, lors de mise en place de tutelle (Pauzé & Gauthier, 2009). Les professionnels de la santé veillent à éviter toute rupture inutile en conseillant un membre comme représentant légal, démontrant ainsi leur préoccupation pour la continuité des relations et des soins (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010, p. 106). Outre la disponibilité, le choix du représentant légal est évalué en fonction de son intérêt pour la personne inapte, de sa disponibilité et de sa compétence à assumer ce rôle. Dans le cas où les proches se révèlent incapables de mener à bien les démarches, les professionnels se doivent de prendre les dispositions appropriées pour protéger la personne (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010).

Au sein des équipes de gestion de mise en place de la tutelle, les professionnels de la santé, mais aussi les professionnels en milieu judiciaire observent que l'aspect financier constitue fréquemment le déclencheur incitant les proches à engager la démarche de détermination de l'inaptitude (Canuel, Couturier, & Beaulieu, 2010). Selon un juriste interpellé dans une recherche québécoise, les familles se sentent interpellées quand il y a des sommes d'argent qui sont en jeu, surtout lorsqu'il est question de la gestion de l'héritage.

Ainsi, les études recensées dans cette section montrent que la mise en place et la gestion d'une tutelle s'inscrivent dans un écosystème institutionnel, professionnel et familial complexe, traversé par des tensions entre logiques de protection, responsabilités familiales et contraintes administratives. Elles révèlent que le rôle de tuteur s'élabore à travers des dynamiques relationnelles impliquant des proches, des professionnels de la santé, du droit et du milieu social. La désignation du tuteur, tout comme les pratiques de gestion, dépendent de multiples facteurs, dont la disponibilité, la compétence perçue, les ressources financières en jeu, mais aussi des rapports affectifs et de la volonté de maintenir une continuité dans les soins. Ces recherches soulignent également les limites actuelles des pratiques institutionnelles, notamment l'absence de méthodes d'évaluation interdisciplinaires partagées ou de critères clairs pour guider les choix. En ce sens, elles permettent de mieux saisir les défis concrets rencontrés par les professionnels dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des patrimoines, tout en éclairant les enjeux structurels et émotionnels qui entourent le rôle de tuteur.

Expérience des familles

Alors que les sections précédentes ont permis de mettre en lumière les tensions entre autonomie et protection ainsi que les conditions d'exercice de la tutelle du point de vue des institutions et des professionnels, il est essentiel de porter attention à la dynamique proprement familiale de la gestion du patrimoine d'un parent inapte. En effet, la littérature sociologique révèle que cette gestion, souvent assumée par les enfants, est traversée par des logiques genrées, successorales et affectives, qui complexifient encore davantage l'exercice de la tutelle aux biens.

D'abord, dans les études sur la prise en charge d'un parent inapte, un intérêt croissant s'est porté sur l'analyse des logiques de répartition familiale et les dynamiques de pouvoir dans la fratries. L'objectif de ces études est d'expliquer pourquoi certains membres du réseau, ou des fratries, s'impliquent davantage que d'autres dans ces responsabilités (Trépied, 2003) (Pennec, 2007) (Billaud, 2012). Selon ces études, alors que certaines fratries s'organisent « *en équipe* » (Pennec, 2007), dans d'autres on assiste à des processus de retrait de la part de certains enfants lorsque d'autres sont aidants (Pennec, 2007) (Billaud, 2012) (Trépied, 2003).

Un article de Billaud (2012) fait état de la manière dont la fratrie s'organise pour s'occuper de la gestion des finances d'un parent lors de l'entrée en institution de celui-ci (Billaud, 2012). Billaud affirme que bien que les fils semblent plus engagés dans le soutien financier de leurs parents que dans les tâches liées aux soins personnels et aux tâches ménagères, ils occupent fréquemment les rôles les plus gratifiants, notamment ceux nécessitant moins d'implication au quotidien (Billaud, 2012, p. b).

« Alors que les filles ou les belles-filles s'occupent surtout des dépenses du quotidien (coiffeur, journal, courses...), gérant les petites sommes et se voyant confier pour cela la carte bancaire de leur parent, et se chargent des relations institutionnelles au bas des hiérarchies (dossiers administratifs requêtes au guichet, questions aux aides-soignantes de l'établissement...), les fils gèrent, quant à eux, la tenue des comptes, les dépenses exceptionnelles ou les sommes importantes (paiement mensuel de l'institution, transactions immobilières...), ont en leur possession le carnet de chèques et entretiennent des relations institutionnelles avec les interlocuteurs les plus haut placés comme le conseiller bancaire, le directeur de la résidence. »
(Billaud, 2012, p. 123)

En effet, la gestion du patrimoine familial, y compris lorsqu'il s'agit d'un parent inapte, est influencée par des normes de genre profondément ancrées. Comme le souligne Lareau (2022), même dans des familles extrêmement fortunées, les femmes tendent à minimiser leur implication financière et à laisser la gestion économique aux hommes. Résultat qui concorde avec l'étude de (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004, p. 54). Les articles mobilisés plus haut montrent que la gestion du patrimoine parental n'est pas neutre, mais dépend de la structure familiale, du genre et des positions dans la fratrie.

Ensuite, les études montrent aussi à la judiciarisation croissante des pratiques et l'interaction entre cadres juridiques et pratiques familiales. En effet, l'étude de Gramain, Lacan, Webber et Wittwer (2005) montre que les décisions relatives à la prise en charge d'un parent inapte ne se limitent pas à une simple répartition des responsabilités au sein de la famille ; elles résultent de négociations complexes, impliquant des dynamiques familiales, des contraintes économiques et des cadres juridiques spécifiques à chaque situation. Si les solidarités familiales jouent un rôle central dans cette prise en charge de parent dépendant, elles ne se développent pas indépendamment des dispositifs légaux qui encadrent ces responsabilités (Gramain, Lacan, Weber, & Wittwer, 2005). Constat que partagent Le Borgne-Uguen et Pennec (2004) qui mentionnent que la protection juridique n'efface pas les logiques familiales, mais elle les reconfigure. Les familles doivent composer avec des injonctions administratives tout en tentant de maintenir des formes de solidarité.

Comme le soulignent Côté et al. (2012), les normes juridiques ne se contentent pas de fixer un cadre formel pour la tutelle, elles participent activement à la reconfiguration des solidarités familiales (Coté, Coté, & Lévesques, 2012). Ces cadres légaux imposent de nouvelles obligations aux proches, modifiant ainsi leurs rôles et les attentes sociales à leur égard. Cette interaction entre cadre juridique et pratiques familiales s'inscrit dans un processus plus large de judiciarisation des responsabilités familiales, où la frontière entre engagement affectif et devoir légal devient de plus en plus floue. Loin d'être neutre, cette formalisation des obligations transforme les relations familiales, en rendant parfois incontournable l'intervention d'instances publiques comme le Curateur public, notamment lorsque des tensions ou des désaccords émergent quant à la gestion du patrimoine et à l'administration des soins. Les articles mobilisés ici montrent que le rôle du tuteur familial s'exerce sous pression, entre cadre formel et enjeux émotionnels.

Enfin, d'autres études s'intéressent plus spécifiquement à la dimension concrète et quotidienne de la gestion des finances d'un parent inapte, avec toutes les zones grises que cela comporte. Par exemple, Billaud (2012) montre que les tâches administratives liées à la gestion du patrimoine (gestion du budget, inventaire des biens, bilan patrimonial) d'un proche vieillissant ne peuvent être déléguées à des professionnels rémunérés (comptable, fiscaliste, planificateur financier). La responsabilité incombe donc aux proches, qui doivent s'informer et assumer eux-mêmes cette gestion (Billaud, 2012, p. b). Ils se retrouvent ainsi à la fois en situation de choc et d'apprentissage forcé des rouages administratifs et légaux (Billaud, 2012).

Aussi, certains auteurs ayant travaillé sur ce sujet font mention de l'ambiguïté dans laquelle est placée la personne qui gère les finances d'un parent et qui n'est pas seule dans sa position généalogique (enfant de la personne inapte qui possède des frères et sœurs, par exemple) (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004). Dans le même ordre d'idée, Billaud fait état de la double position de conseiller et de futur héritier qu'ont les enfants qui aident à la gestion des finances et du patrimoine de leur parent (Billaud, 2012).

Donc, si l'achat de biens essentiels, comme de nouvelles lunettes de vue ou d'appareil auditif, fait souvent consensus, une dépense comme l'acquisition d'un abonnement à un périodique ou un objet décoratif sera beaucoup plus complexe à justifier aux proches qui voient souvent la dépense comme superflue et inutile.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de Le Borgne-Uguen et Pennec montre que des tensions émergent lorsque les décisions prises par le représentant légal ne correspondent pas à ce que certains membres de la famille estiment être le "meilleur intérêt" de la personne inapte (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004, p. 56). Dans ce cas, l'enfant ou le proche se voit questionné et scruté sur les décisions financières concernant le parent, mais principalement dans l'optique de gestion de l'héritage (Le Borgne-Uguen & Pennec, 2004). Ainsi, comme le mentionnent Eyraud et A Vidal-Naquet (2008), les aidants doivent non seulement veiller à la préservation du patrimoine de la personne concernée, mais également s'assurer de pouvoir toujours justifier leurs dépenses à leurs proches, une préoccupation qui devient d'autant plus cruciale en cas de patrimoine de taille moyenne ou importante (Eyraud & A. Vidal-Naquet, 2008).

L'étude de Gramain et Weber (2005) met en évidence le fait que les conflits familiaux dans la gestion du patrimoine d'un parent inapte découlent souvent d'un écart entre les définitions administratives et les pratiques familiales de la gestion financière (Gramain, Lacan, Weber, & Wittwer, 2005, p. 470). De manière complémentaire, Hayes et O'Brien (SOURCE) montrent que

lorsque les individus gèrent de l'argent pour autrui, leurs décisions ne suivent pas les modèles économiques classiques, mais sont influencées par des facteurs relationnels et sociaux, un phénomène qu'ils qualifient d'investissement relationnel.

Ainsi, dans le cadre de la tutelle, les décisions financières prises pour le compte d'un parent inapte ne reposent pas uniquement sur des considérations légales, économiques ou intrinsèque, mais aussi sur des perceptions subjectives du rôle familial et des responsabilités. Cette perspective permet de mieux comprendre pourquoi les tensions familiales autour de la gestion du patrimoine émergent : non seulement les attentes administratives et familiales peuvent diverger, mais les pratiques économiques elles-mêmes sont influencées par des logiques relationnelles, qui varient selon les individus et les familles.

Les études présentées montrent que cette gestion ne repose pas uniquement sur des compétences techniques, mais engage un véritable travail relationnel, affectif et moral. Les proches, en particulier les enfants, doivent composer avec des attentes parfois contradictoires : préserver les ressources du parent, justifier leurs décisions auprès de la fratrie et des institutions, tout en anticipant les effets de leurs choix sur le potentiel héritage. Les tensions liées à la répartition des tâches, aux rapports de genre et aux logiques successorales illustrent bien que la tutelle aux biens, loin d'être un rôle neutre, est traversée par des enjeux de pouvoir, de reconnaissance et de légitimité. Ces éléments permettent de mieux saisir les défis que rencontrent les tuteurs familiaux dans l'exercice de leurs responsabilités et justifient un intérêt renouvelé pour leur expérience, au-delà du seul regard porté sur les personnes protégées.

L'ensemble des travaux mobilisés dans cette section montre que la gestion du patrimoine d'un parent inapte, lorsqu'elle est assumée par un membre de la famille, ne peut être réduite à une tâche purement technique ou administrative. Premièrement, sur le plan relationnel, cette responsabilité s'inscrit dans un tissu d'attentes affectives, de loyautés familiales et de dynamiques fraternelles, souvent marquées par des tensions autour de la légitimité des décisions prises. Deuxièmement, sur le plan genré, la répartition des tâches liées à la gestion patrimoniale reproduit des inégalités persistantes : les femmes prennent souvent en charge les dépenses quotidiennes et les interactions de proximité, tandis que les hommes occupent des rôles plus valorisés liés à la gestion stratégique des biens, renforçant ainsi des hiérarchies familiales implicites. Troisièmement, sur le plan institutionnel, la mise en place d'un cadre juridique de tutelle ne neutralise pas ces logiques sociales ; elle les reconfigure, en imposant des obligations formelles qui doivent cohabiter avec des pratiques familiales souvent implicites ou informelles. Cette triple

lecture relationnelle, genrée et institutionnelle permet de mieux comprendre les défis concrets rencontrés par les tuteurs familiaux et souligne la nécessité de reconnaître leur rôle comme un véritable travail social et moral, à la fois visible et invisible.

Conclusion et contribution

La revue de littérature a permis de poser les fondations théoriques, juridiques et empiriques essentielles pour situer l'objet de ce mémoire : la tutelle aux biens exercée par un enfant adulte envers un parent inapte. À titre de rappel le but de cette recherche est de comprendre l'expérience des enfants tuteurs de leur parent inapte. Trois objectifs guident cette recherche : (1) comprendre les motivations et les logiques sous-jacentes au choix du tuteur et identifier d'éventuels profils types ; (2) documenter la nature de la charge de travail associée à la tutelle et les défis rencontrés ; et (3) analyser les répercussions de cette responsabilité sur les relations familiales.

La littérature actuelle, bien qu'abondante sur les enjeux de proche aidance et de vieillissement, présente plusieurs limites lorsqu'il s'agit de comprendre le rôle du tuteur familial dans la gestion patrimoniale. D'un côté, un consensus émerge sur le désengagement progressif de l'État, qui déplace vers les familles, et plus précisément vers les femmes, une part croissante des responsabilités liées au care. De l'autre, les travaux sur la tutelle, lorsqu'ils existent, se concentrent surtout sur les cadres juridiques ou les pratiques professionnelles, en laissant dans l'ombre l'expérience des tuteurs familiaux non professionnels.

Par ailleurs, un nombre important de ces études ont été réalisées en contexte français, où l'obligation alimentaire envers les ascendants est inscrite dans la loi. Ce cadre normatif, juridique et culturel diffère du contexte québécois, où les obligations envers les parents reposent davantage sur des normes sociales implicites que sur des prescriptions légales formelles. Cette distinction a une incidence sur les dynamiques de prise en charge, les mécanismes de désignation et les tensions vécues au sein des familles.

Ainsi, la dimension émotionnelle, relationnelle et genrée de la gestion patrimoniale d'un parent inapte en contexte québécois reste largement sous-explorée. Peu, ou pas, d'études s'intéressent à la manière dont ces responsabilités s'inscrivent dans des dynamiques familiales complexes, traversées par des enjeux de pouvoir, d'inégalités de genre, et d'anticipation successorale. Les logiques de désignation du tuteur, les tensions intra-familiales autour des décisions financières,

ou encore le travail d'ajustement quotidien qu'impose ce rôle, sont autant de dimensions souvent ignorées.

C'est dans ces zones grises que s'inscrit ce mémoire. En réalisant une enquête empirique, au Québec, centrée sur les récits de tuteurs familiaux, il vise à enrichir la compréhension sociale et émotionnelle de la tutelle aux biens dans les familles. Il propose une lecture intégrée du travail de tuteur comme un espace de négociation entre devoirs affectifs, contraintes juridiques et attentes implicites.

Ce mémoire apporte une contribution originale à trois niveaux. Il met d'abord en évidence le travail relationnel et émotionnel largement invisibilisé dans les recherches sur la tutelle. Il analyse ensuite en profondeur les mécanismes de désignation et les arbitrages quotidiens des tuteurs, en montrant la charge cognitive, morale et émotionnelle que ce rôle implique. Enfin, il propose une lecture intersectionnelle du travail de tutelle, attentive aux rapports de genre, aux dynamiques familiales et aux contraintes institutionnelles.

Enfin, cette recherche se positionne à l'intersection du juridique, de l'économique et du familial, en apportant un éclairage nouveau sur les formes contemporaines de solidarité intergénérationnelle dans un contexte de vieillissement démographique et de reconfiguration des responsabilités sociales.

CHAPITRE 3 : CADRE THÉORIQUE

Ce cadre conceptuel se déploie en quatre volets complémentaires afin de saisir toute la complexité du travail de tutelle exercé par un proche. La tutelle familiale se situe en effet à l'intersection entre un travail administratif, orienté vers la gestion des ressources financières d'une personne inapte, et un travail de care, souvent invisible, qui mobilise l'affectivité, l'éthique et l'engagement moral. Ce choix théorique s'appuie sur des approches qui permettent de rendre compte à la fois de la dimension relationnelle, négociée et morale de la tutelle. Plutôt que de mobiliser des cadres strictement normatifs ou économiques, qui risqueraient de réduire la tutelle à une obligation légale ou à un calcul d'intérêt, ce mémoire privilégie des perspectives capables de saisir les tensions, les ajustements et les significations affectives qui traversent les solidarités familiales et le travail de care. Cette responsabilité s'ancre également dans un contexte familial particulier, marqué par des dynamiques relationnelles, des négociations implicites et des attentes différenciées selon les liens sociaux.

Pour appréhender les multiples dimensions de ce rôle, ce cadre théorique est pensé en 4 temps : les solidarités familiales, qui éclairent les logiques de don, de réciprocité et de répartition des responsabilités ; la théorie du care, qui permet de comprendre la charge émotionnelle et morale de ce travail souvent naturalisé ; la théorie du travail relationnel, qui montre comment les décisions économiques et financières du tuteur sont façonnées par les relations sociales et les cadres normatifs dans lesquels elles s'inscrivent ; et enfin, la théorie du travail émotionnel qui permet de mieux comprendre comment les tuteurs régulent, censurent et expriment leurs émotions pour mieux performer leur rôle. Ensemble, ces trois volets permettent de penser la tutelle non comme une simple obligation légale, mais comme un espace de tensions, de régulation et d'engagements multiples.

Les solidarités familiales

Les solidarités familiales désignent l'ensemble des échanges, soutiens et responsabilités qui se manifestent entre les membres d'une famille afin de répondre aux besoins de chacun. Elles sont un pilier fondamental dans la prise en charge des personnes vulnérables, notamment en contexte d'inaptitude. Depuis les années 1980, les recherches montrent que, malgré le désengagement

progressif de l'État, ces solidarités persistent, bien que sous des formes renouvelées (Kempeneers, et al. 2024).

La tutelle exercée par un proche peut ainsi être comprise comme une institutionnalisation de ces solidarités familiales, où les relations affectives doivent s'ajuster aux exigences légales et administratives. Bien que ces solidarités soient souvent organisées selon un axe intergénérationnel vertical (Godbout et Charbonneau 1996), la tutelle peut réorganiser ces dynamiques en attribuant une responsabilité formelle à une seule personne. La logique du don et du contre-don (Godbout et Charbonneau 1996) y demeure centrale : le tuteur peut se sentir moralement tenu d'agir, par reconnaissance, attachement ou pression familiale, ce qui peut générer des tensions, notamment en cas de perception d'une répartition inégale des charges.

Dans les solidarités contemporaines, les engagements ne reposent plus uniquement sur des devoirs familiaux, mais sont de plus en plus motivés par la proximité émotionnelle et le choix personnel (Kempeneers, et al. 2024). Cette transformation influence la manière dont les individus acceptent ou refusent une tutelle. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les travaux de Finch et Mason (1993).

Le choix de mobiliser Finch et Mason plutôt qu'une autre perspective théorique tient à plusieurs raisons. D'abord, leur approche relationnelle permet de dépasser les modèles qui envisagent les solidarités familiales comme de simples obligations normatives ou comme des calculs rationnels d'intérêt. Là où des approches plus structurales insistent sur le poids des normes sociales figées, et où des approches économiques mettent l'accent sur la maximisation individuelle des ressources (Becker, 1991), Finch et Mason offrent une lecture dynamique et située. Selon leur théorie, les responsabilités familiales se construisent dans le temps, au croisement des contraintes sociales et des négociations quotidiennes. Ce qui est particulièrement intéressant pour comprendre la tutelle, qui nous le verrons, est situé dans une histoire de famille qui va bien avant le moment où la tutelle doit être mise en place pour protéger le parent inapte. C'est un processus de négociation qui s'est construit au fil des années qui mène au choix du tuteur. Ensuite, l'originalité de leur approche permet de montrer que les individus mobilisent des répertoires normatifs (idées de justice, réciprocité, équité, proximité affective, etc.) pour justifier ou refuser d'aider. Plutôt que d'opposer normes sociales et intérêts individuels, Finch & Mason démontrent comment ces deux dimensions s'entrelacent dans la vie familiale. Enfin, leur perspective est particulièrement utile pour les travaux qualitatifs, car elle met en avant la dimension relationnelle, contextuelle et narrative des solidarités. Plutôt que de chercher à

quantifier un niveau de solidarité, Finch & Mason invitent à comprendre *comment* les familles organisent concrètement l'aide et le care.

En effet, Finch et Mason proposent une lecture relationnelle et dynamique des responsabilités familiales et le conceptualisent en termes de négociation des relations. Plutôt que de les concevoir comme des obligations dictées par des normes ou des rôles sociaux figés, elles soutiennent que ces dynamiques émergent d'un processus de négociation entre les membres de la famille. Les engagements familiaux se construisent selon des critères subjectifs, proximité affective, histoire relationnelle, compétences perçues, disponibilité, qui varient d'un membre à l'autre, générant parfois des divergences, dans ce groupe, sur ce qui est juste ou attendu. J'ajouterais ici que les normes sociales et les lois ont aussi leur rôle à jouer dans la détermination de ce qui est attendu, par exemple, les normes de genres et les lois sur la protection des gens inaptes.

Finch et Mason insistent sur le fait que les individus ne se contentent pas de suivre des règles : ils disposent d'une marge de manœuvre, bien que souvent contrainte, pour négocier leur rôle. Dans ce cadre, la négociation devient un mécanisme central par lequel se développe un engagement (commitment). Celui-ci n'est pas donné d'avance, mais se construit dans le temps, à mesure que l'individu accepte, répète ou adapte son soutien à l'autre. L'engagement familial, tel que défini par Finch et Mason, va au-delà de la simple exécution de tâches : il implique une dimension morale, affective et relationnelle, souvent lourde de conséquences personnelles.

Cette perspective permet de comprendre pourquoi certains proches acceptent de devenir tuteurs, tandis que d'autres déclinent ce rôle. Elle met en lumière comment se redéfinissent les équilibres familiaux à travers cette prise en charge, et comment la tutelle devient un espace de tensions, d'ajustements et de reconfigurations relationnelles, à l'intersection des solidarités familiales et des contraintes institutionnelles.

Le care

La perspective du care développée par Joan Tronto (2008) constitue un apport central à ce mémoire. Contrairement à d'autres approches du care centrées sur la morale individuelle, Tronto propose une vision globale pour y inclure les dimensions politiques, sociales et institutionnelles du prendre soin (Tronto 2008). Elle définit le care comme une activité générique englobant tout ce que les êtres humains font pour maintenir, réparer et préserver leur monde, de sorte qu'ils puissent y vivre le mieux possible. Cette définition permet de rendre visible la pluralité des tâches

qui composent la tutelle : non seulement des activités administratives, mais aussi un engagement moral, relationnel et émotionnel vis-à-vis de la personne inapte.

Tronto propose également quatre phases du care, se soucier de, prendre en charge, donner le soin et recevoir le soin, auxquelles elle ajoute plus tard une cinquième, le « care with », qui insiste sur la responsabilité partagée et la dimension démocratique du care (Tronto 2008). Ces phases éclairent la tutelle comme un processus dynamique, où le tuteur doit à la fois identifier les besoins de la personne inapte, assumer la responsabilité légale et morale de leur prise en charge, poser des gestes concrets de gestion et, enfin, interagir avec la personne et les institutions pour évaluer l'adéquation de ses choix.

Cette perspective permet d'interroger la naturalisation du rôle de tuteur, souvent attribué implicitement en fonction des liens de parenté ou des normes genrées. Elle offre aussi une grille critique pour comprendre comment les institutions (cadre légal, curateur public, tribunaux) façonnent et limitent la reconnaissance de ce travail (Tronto 2008).

Le travail relationnel

La théorie du travail relationnel de Viviana Zelizer offre un cadre d'analyse pour comprendre comment les individus négocient continuellement l'articulation entre activités économiques et relations intimes. Contrairement aux approches traditionnelles qui opposent ces sphères, Zelizer montre que les transactions économiques ne sont pas neutres : elles sont socialement et moralement encadrées, et prennent un sens particulier selon le type de relation dans lequel elles s'insèrent (Zelizer, 2016 : Zelizer 2012 : Zelizer, 1989). Zelizer soutient que les individus différencient les formes de transferts monétaires en fonction de la nature de la relation qui les unit. Ce travail relationnel repose sur plusieurs mécanismes.

D'abord, l'établissement de frontières relationnelles soutient que chaque relation sociale repose sur des normes spécifiques qui influencent les échanges économiques. Par exemple, un transfert d'argent entre conjoints, entre parents et enfants ou entre amis ne sera pas perçu de la même manière.

Ensuite, l'affectation des ressources financières, est une représentation que l'argent est « marqué » en fonction de son origine et de son usage prévu. Par exemple, l'argent destiné aux besoins

quotidiens, aux loisirs ou aux soins d'un parent âgé ne sera pas interchangeable de la même manière qu'un salaire ou un héritage.

Finalement, la négociation des attentes et obligations montre que dans les relations familiales, les transferts monétaires ne sont pas seulement des transactions financières, mais aussi des formes d'engagement et de reconnaissance. Zelizer montre que les individus établissent des catégories morales et symboliques pour distinguer les différents flux d'argent et maintenir la cohérence des relations.

Dans ce mémoire, la notion de travail relationnel développée par Viviana Zelizer est mobilisée pour analyser comment les tuteurs familiaux négocient les multiples tensions entre responsabilités économiques et liens affectifs dans l'exercice de la tutelle aux biens. Plutôt que de concevoir les échanges financiers comme séparés des dynamiques relationnelles, cette approche permet de comprendre la tutelle comme un espace où s'entrelacent logiques comptables, fidélité familiale et arbitrages moraux. Les tuteurs ne gèrent pas seulement un budget : ils ajustent continuellement leurs décisions financières en fonction des attentes implicites des autres membres de la famille, du passé relationnel partagé, et des frontières qu'ils cherchent à maintenir ou à redéfinir. Par exemple, le fait de prioriser certaines dépenses pour le parent inapte ou de faire appel à des fonds communs peut être interprété différemment selon le contexte émotionnel et les tensions existantes au sein de la fratrie. En ce sens, le rôle de tuteur implique un travail de cadrage moral, où les décisions économiques doivent être justifiées non seulement devant les institutions, mais aussi dans le langage et les normes propres aux relations familiales. En observant les mécanismes d'affectation des ressources, de négociation des obligations et de définition des frontières relationnelles, cette recherche cherche à comprendre comment les tuteurs maintiennent un équilibre fragile entre efficacité administrative, attentes familiales et reconnaissance affective. Le travail relationnel devient ainsi un outil conceptuel d'analyse pour penser la tutelle non seulement comme une gestion de biens, mais comme une mise en scène délicate des liens et des loyautés dans un cadre juridico-affectif.

Le travail émotionnel

Le concept de travail émotionnel, formulé par la sociologue Arlie Russell Hochschild dans *The Managed Heart* (1983), offre une perspective essentielle pour comprendre les dimensions invisibles de l'expérience des tuteurs aux biens. Hochschild définit le travail émotionnel comme la

gestion consciente de ses émotions afin de produire un état émotionnel socialement attendu, que ce soit chez soi ou chez autrui. Si elle applique d'abord ce concept au monde du travail salarié, notamment chez les hôtesses de l'air, qui doivent « vendre » des émotions positives tout en réprimant leurs affects personnels, elle ouvre aussi la voie à une réflexion plus large sur le travail émotionnel réalisé dans la sphère domestique, souvent non rémunéré, et largement assumé par les femmes.

Dans le cadre de la tutelle familiale, cette grille d'analyse permet de mettre en lumière les exigences affectives implicites qui pèsent sur les tuteurs, au-delà des tâches juridiques et administratives. Il y a donc tout lieu de penser que le tuteur doit non seulement gérer les finances d'un parent inapte, mais aussi composer avec les réactions de la fratrie, les dilemmes moraux liés à l'héritage, et maintenir une image de compétence et de bienveillance. Ce rôle implique souvent de maîtriser ses propres émotions, anxiété, culpabilité, colère, pour ne pas ébranler les équilibres familiaux ni compromettre sa crédibilité.

Cette recherche formule l'hypothèse que la maîtrise émotionnelle est particulièrement valorisée lorsque le tuteur est responsable d'un patrimoine : il lui serait alors tacitement demandé de faire preuve de distance, de neutralité et de professionnalisme pour inspirer confiance, à l'image d'un gestionnaire de fonds. Une telle exigence supposerait souvent une suppression active des émotions, notamment dans les situations de conflits ou d'incertitude, afin d'éviter toute perception de partialité ou de fragilité dans la gestion.

Or, selon la littérature, il est possible de formuler l'hypothèse que cette exigence de neutralité ne pèse pas de manière égale sur tous. Les femmes tuteurs, souvent investies dans le care, seraient amenées à conjuguer l'attente d'affectivité avec celle de rigueur administrative, ce qui les placerait dans une double contrainte. À l'inverse, les hommes tuteurs bénéficieraient plus facilement d'une reconnaissance pour leur implication ponctuelle, souvent limitée aux grandes décisions, tout en étant soutenus ou entourés par des membres féminins de la famille pour les aspects émotionnels et relationnels.

Il est également avancé dans cette recherche que la notion de travail émotionnel pourrait éclairer une dimension centrale de la tutelle familiale : le travail de régulation des émotions que les tuteurs eux-mêmes exercent afin de préserver l'équilibre des relations intrafamiliales. Pour éviter l'éclatement des liens ou apaiser les tensions, plusieurs s'imposeraient une forme de discipline émotionnelle : minimiser leurs frustrations, réprimer leurs sentiments d'injustice ou rationaliser leur surcharge pour ne pas « faire de vagues ». Ce travail se manifesterait alors comme un

ajustement constant entre ce qu'ils ressentent, ce qu'ils peuvent exprimer et ce qui est socialement attendu d'eux, en tant qu'enfant « responsable », tuteur « raisonnable » ou membre de la famille « conciliateur ».

Le travail émotionnel ne constitue ainsi pas un effet secondaire de la tutelle, mais bien un volet fondamental du rôle, nécessaire au maintien d'un certain ordre affectif familial. Il rend visibles les arbitrages silencieux, les renoncements personnels et les efforts de préservation du lien, souvent non reconnus, mais indispensables au bon déroulement de la tutelle.

CONCLUSION

Ce cadre théorique met en lumière la complexité du rôle de tuteur familial en articulant plusieurs dimensions complémentaires : les solidarités familiales, le travail du care, le travail relationnel et le travail émotionnel. Chacun de ces concepts éclaire une facette du rôle de tuteur, qui ne se limite pas à une simple gestion juridique ou administrative. Au contraire, il s'agit d'un rôle profondément ancré dans les dynamiques affectives, les négociations familiales, les inégalités sociales et les contraintes institutionnelles.

En croisant les apports de Finch et Mason, Molinier, Tronto, Zelizer et Hochschild, ce cadre permet de penser la tutelle comme un espace d'interactions multiples où se rejouent des logiques de genre, de pouvoir, de réciprocité et de reconnaissance. Le tuteur familial agit ainsi à l'intersection de normes sociales, de liens affectifs et d'exigences étatiques, souvent dans une relative invisibilité. Cette perspective permet de souligner que l'engagement des tuteurs ne va pas de soi : il se construit, se négocie et s'ajuste en continu, au prix d'efforts émotionnels, moraux, d'apprentissage et de compromis considérables.

Ce mémoire s'inscrit donc dans une perspective critique visant à rendre visible le travail invisible des tuteurs, à comprendre leurs arbitrages et à interroger les tensions qu'ils traversent. Le recours à Finch et Mason illustre bien cette posture : leur conception des solidarités comme processus négociés et moralement chargés éclaire la manière dont la tutelle est vécue dans les familles, au-delà d'un simple cadre légal. Ce choix théorique, combiné aux apports de Molinier, Tronto, Zelizer et Hochschild, permet de penser la tutelle dans toute sa complexité, comme un espace de tensions à la fois institutionnelles, affectives et relationnelles. Ce mémoire cherche à mieux saisir ce que signifie, concrètement, prendre soin d'un proche inapte dans un cadre juridique, tout en demeurant inséré dans un tissu familial chargé de significations, de devoirs et d'émotions.

CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE

Après avoir examiné la littérature sur la tutelle aux biens et précisé les objectifs de ce mémoire, cette section décrit la méthodologie adoptée pour la collecte des données. Elle débute par une présentation du choix méthodologique, à savoir l'entretien semi-dirigé. Ensuite, les caractéristiques de la population cible, les critères de sélection des participants et l'échantillon seront exposés. Le déroulement des entretiens, les réflexions de la chercheuse et certains obstacles rencontrés seront également abordés. Cette recherche s'inscrit dans un partenariat avec le Curateur public, ce qui a donné lieu à des rencontres de travail et à des présentations ponctuelles de l'avancement du projet. Ces échanges visaient une co-construction des savoirs, de manière à assurer la pertinence et l'utilité des données produites. Enfin, cette section se termine par une discussion des limites de la recherche ainsi que des pistes à explorer dans de futurs travaux.

Choix méthodologique

Pour répondre à l'objectif de cette recherche exploratoire, une méthodologie qualitative s'est imposée pour faire sens de la réalité des tuteurs pour construire des connaissances concrètes. La méthodologie choisie pour ce projet est l'entretien semi-dirigé. Plus largement, les recherches ayant précédemment portées sur l'accompagnement et la prise en charge d'un parent inapte mobilisent principalement des méthodes qualitatives, telles que l'ethnographie familiale, les entretiens et l'observation participante (Canuel, Couturier et Beaulieu 2011 ; Billaud 2012).

La méthodologie de l'entretien semi-dirigé repose sur un guide d'entretien composé de questions ouvertes sur des thèmes spécifiques. On le nomme semi-directif puisque bien qu'il y ait un grille, le chercheur n'est pas contraint de poser seulement ces questions, il peut poser d'autres questions selon la situation (Paillé et Mucchielli, 2012). Cette méthodologie encourage l'expression libre, ce qui permet d'obtenir des informations plus riches et nuancées qu'avec un questionnaire rigide (Paillé et Mucchielli, 2012). Il est souvent utilisé en sciences sociales pour comprendre des expériences, des perceptions ou des représentations (Pin, 2023 ; Albarello, 2012). Il permet d'identifier des thèmes émergents qui n'étaient pas nécessairement prévus à l'avance.

Cette méthodologie s'est donc imposée comme l'outil idéal pour cette recherche exploratoire et mieux comprendre l'expérience des tuteurs aux biens de leur parent inapte. Contrairement à une approche quantitative visant à généraliser des comportements, ou le questionnaire visant à produire des données standardisées sur une vaste population pour arriver à des conclusions par traitement statistique (Pin, 2023), l'entretien semi-dirigé offre un accès privilégié aux émotions et permet d'explorer en profondeur les perceptions et expériences des participants.

L'approche qualitative permet également d'appréhender des phénomènes complexes, difficiles, voire impossibles à mesurer. Dans le cas des tuteurs aux biens, chaque situation est unique en fonction de plusieurs facteurs : dynamiques familiales, composition de la fratrie, ampleur et complexité du patrimoine, etc. Il était donc essentiel de cerner ces particularités afin de mieux comprendre l'expérience globale des tuteurs et de faire sens de leur réalité.

De plus, cette méthodologie repose sur une approche égocentrée, considérant l'individu comme un acteur actif dans son réseau, générant un ensemble de décisions et d'interactions (Godbout & Charbonneau, 1996). Cette approche permet ainsi d'explorer non seulement les pratiques de gestion du patrimoine d'un proche inapte, mais aussi le sens que les tuteurs donnent à leur rôle, notamment en lien avec le travail de *care* et l'organisation financière des familles.

Enfin, dans un contexte où peu d'études se sont penchées sur la gestion du patrimoine d'un proche inapte, cette approche inductive permet de construire des connaissances précises, sensibles et tangibles à partir des données récoltées.

L'analyse des discours a été menée selon une approche combinée, à la fois inductive et ancrée théoriquement. D'une part, l'analyse inductive a permis de faire émerger les catégories à partir du matériel empirique lui-même, sans chercher à confirmer a priori des hypothèses préétablies (Paillé et Mucchielli, 2012). Cette démarche ouverte a favorisé une compréhension fine des significations que les participants attribuent à leur expérience de la tutelle et des dynamiques familiales qu'elle implique. D'autre part, l'analyse s'est appuyée sur un ancrage théorique mobilisant les concepts de *care* (Tronto, 1993), de solidarités familiales (Finch et Mason, 1993) et de travail relationnel (Zelizer, 2012), afin de situer les régularités observées dans un cadre interprétatif plus large. Cette articulation entre induction empirique et cadre conceptuel a permis de construire une grille d'analyse souple, évoluant au fil du codage, tout en assurant la cohérence théorique de l'interprétation des résultats.

Afin d'assurer la validité et la crédibilité de l'analyse, un processus de validation partenariale a été mis en place. Une rencontre de travail a eu lieu le 10 mars 2025 avec des employés du Curateur public du Québec, partenaire de la recherche. Cette rencontre a permis de présenter les résultats préliminaires, de discuter des interprétations et de valider la cohérence des conclusions au regard de l'expérience des praticiens. Ce processus de validation s'inscrit dans une logique de co-construction des savoirs (Desgagné, 2001), où la confrontation entre savoirs scientifiques et savoirs professionnels contribue à renforcer la pertinence, la transférabilité et la robustesse des résultats.

Population à l'étude

Cette recherche porte sur les tuteurs aux biens, c'est-à-dire les personnes désignées par la Cours pour administrer le patrimoine d'un proche déclaré inapte. On s'intéresse strictement aux tuteurs familiaux, et plus particulièrement aux enfants adultes qui prennent en charge la gestion des biens d'un parent devenu inapte. Le tuteur a alors la responsabilité de gérer les actifs du majeur inapte, de veiller à la conservation de son patrimoine et d'agir dans son intérêt.

Au Québec, en date du 31 mars 2023, on comptait environ 34 900 majeur inaptes bénéficiaire d'une mesure de protection. De cette population 12 900 étaient sous une tutelle publique, 9 400 sous une tutelle privée et 12 600 sous un mandat homologué.

Critères de sélection

Le choix des participants dans une recherche est une étape déterminante qui influence la pertinence et la validité des résultats (Éthier et al., 2015). Les critères de sélection permettent de définir une population cible en fonction des objectifs de l'étude, en établissant des conditions précises d'inclusion et d'exclusion. Ces critères visent à assurer la cohérence des participants sur des aspects jugés pertinents, tout en tenant compte de la diversité nécessaire pour explorer le phénomène étudié de manière approfondie (Albarelo, 2012).

Pour participer à l'étude, les participants devaient être majeurs. Aussi, ils devaient absolument être tuteur aux biens d'au moins un parent inapte. Ils pouvaient aussi avoir le rôle de tuteur à la personne. Être tuteur aux biens du parent était obligatoire puisque l'objectif principal de la

recherche était de comprendre les dynamiques des tuteurs en lien avec la gestion de l'argent et du patrimoine du parent inapte.

De plus, les tuteurs aux biens devaient occuper leur fonction depuis au moins un an. Rencontrer des tuteurs en poste depuis au moins un an permet de couvrir toutes les étapes de la première année de mise en tutelle, telles que les réunions de famille, l'approbation du juge et les formalités administratives comme la déclaration d'impôt et le rapport annuel. Cependant, quelques participants qui n'avaient pas été tuteurs depuis tout à fait un an, à quelques semaines près, ont été inclus dans l'étude. Cela s'est avéré pertinent car, en raison du moment de l'enquête, ces participants avaient déjà effectué les déclarations d'impôt et les états de compte annuels auprès du Curateur. Après la réalisation des entretiens, une personne a été retirée de l'échantillon, car il a été constaté qu'elle agissait à titre de mandataires et non de tuteurs. Étant donné que le régime de surveillance et les responsabilités diffèrent, son témoignage n'a pas été retenu dans l'analyse. De plus, une autre personne a été retirée de l'échantillon puisqu'elle était tutrice de la mère de sa conjointe et non de son propre parent.

Pour les objectifs de l'étude, il n'était pas important que les participants viennent d'une région spécifique. Donc, la localisation des participants n'a pas été précisée dans l'appel de candidature. Pour les participants dans les environs de Québec et Montréal, les entrevues pouvaient se faire en présentiel ou par visioconférence, selon les préférences du participant. Pour les participants venant de l'extérieur de ces régions, les entrevues se sont faites en visio conférence (Teams).

Recrutement des participants

Le recrutement des participants s'est déroulé sur une période de trois mois, à l'aide de différentes stratégies de diffusion présentées ci-dessous. Chaque participant a reçu une compensation financière de 40 \$ pour sa participation à l'entretien, afin de reconnaître le temps investi et de limiter les barrières économiques à l'engagement dans la recherche.

Le processus de recrutement s'est effectué en deux étapes, en raison du nombre insuffisant de participants lors de la première vague. Dans un premier temps, des annonces ont été diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, infolettre du Curateur public) par l'étudiante et par le Partenariat Familles en mouvance. Toutefois, le recrutement s'est avéré insuffisant, ce qui a mené à une deuxième collecte de données. Celle-ci a été initiée par le Curateur public à partir

d'une liste de participants ciblés dans ses propres réseaux, comme il sera expliqué plus en détail ci-après.

Curateur public

La majeure partie du recrutement a été réalisée via le réseau du Curateur public. Des annonces de recrutement ont été diffusées dans l'infolettre de l'organisation en mars, avril et mai 2024, incluant un message invitant les tuteurs aux biens à contacter la chercheuse s'ils étaient intéressés à participer à l'étude, ainsi qu'un bref résumé de l'implication requise des participants. La publicité générale n'a pas particulièrement bien fonctionné.

Dans un deuxième temps (mai), une invitation personnalisée a été envoyée par le Curateur public à un groupe ciblé de tuteurs qui avaient précédemment manifesté leur intérêt pour participer à des études ou des projets de recherche. Ce groupe a été filtré en fonction de l'âge de la personne sous tutelle. Au total, l'invitation a été envoyée à 244 personnes, dont 77 répondaient à tous les critères de participation à l'étude, selon les données de la base de données du Curateur public. Parmi elles, 46 ont contacté l'étudiante. De ce groupe, 21 personnes répondaient aux critères de sélection pour l'étude. Sur ces 21 personnes, 5 se sont désistées, n'ont pas répondu aux relances de courriel ou leur parent sont décédés au cours du processus. Donc, au total 16 tuteurs ont été rencontrés.

Réseau Partenariat famille en mouvance

Dans le cadre de la première vague de l'étude, et en tant que membre du Partenariat Familles en mouvance, l'étudiante a eu accès à une liste d'adresses électroniques d'organismes potentiellement concernés par sa recherche. Elle leur a envoyé des courriels personnalisés afin de les inviter à diffuser l'appel à participation dans leurs infolettres ou sur leurs réseaux sociaux. Au total, 17 organismes spécifiquement liés aux services aux proches aidants ou au soutien aux personnes âgées ont été sollicités, mais seulement 4 d'entre eux ont relayé l'invitation à participer à l'étude dans leurs réseaux.

Réseaux sociaux

Lors de la première partie de la collecte de données, des annonces de recrutement ont été publiées sur LinkedIn et Facebook et ont été partagé par l'étudiante et par le Partenariat famille en mouvance.

Limites du processus de recrutement

Le faible taux de réponse aux appels diffusés sur les réseaux sociaux peut s'expliquer par l'absence de ciblage précis, ce qui a pu limiter leur portée auprès des tuteurs potentiellement concernés. Cette méthode de recrutement ne permettant pas d'atteindre spécifiquement les personnes occupant ce rôle, il est probable que peu d'entre elles se soient senties interpellées.

Échantillon

L'échantillon est composé de 14 participants, 9 femmes et 5 hommes. L'âge moyen des participants est de 55 ans, au maximum 67 ans et au minimum 39 ans. Ces participants sont répartis dans 7 régions administratives et un participant habitait dans la province de l'Ontario, mais son parent habitait au Québec. Douze des participants étaient tuteur de leur mère et deux de leur père. Ce constat s'explique probablement par la tendance démographique selon laquelle les femmes ont une espérance de vie plus longue que celle des hommes (Statistique Canada, 2024). Sept des participants étaient en emploi à temps plein, 4 étaient à la retraite et 3 participants étaient en emploi temps partiel ou sans emploi.

Le tableau des participants vise à présenter un aperçu général de l'échantillon à l'étude, afin de faciliter la compréhension de la composition des personnes rencontrées. Bien que ce type de tableau soit plus fréquemment utilisé dans les études quantitatives, son inclusion ici répond à un souci de clarté et de transparence méthodologique.

Compte tenu du faible nombre de participants, de la répartition géographique limitée et du caractère restreint du groupe des tuteurs aux biens privés au Québec, il a été nécessaire de préserver la confidentialité des répondants. Pour cette raison, les données ont été entièrement anonymisées et ne permettent pas d'identifier les individus. Le tableau permet néanmoins d'illustrer la diversité des profils rencontrés et de situer les propos recueillis dans un ensemble cohérent.

Figure 2

Caractéristiques		Nombre de participants
Genre	Homme	5
	Femme	9
Fratric	À au moins un frère ou sœur	9
	Enfant unique	5
Âge du tuteur	36-45	2
	46-55	6
	56-65	5
	66-70	1
Région du Québec	Grand Montréal	3
	Capitale Nationale	3
	Estrie	3
	Autre	5
Tuteur de son parent	Père	2
	Mère	12

Enfin, tout au long du texte de présentation et d'analyse des résultats, les participants sont identifiés uniquement par un numéro, auquel s'ajoute la lettre H (homme) ou F (femme). Cette convention vise à préserver l'anonymat des répondants tout en permettant de distinguer le genre des participants, un aspect central de l'analyse présentée dans cette étude.

Déroulement des entretiens

Les entretiens se sont déroulés sur une période de 12 semaines du 10 avril 2024 au 11 juillet 2024, incluant une pause dû au manque de participants du 24 avril 2024 au 20 juin 2024. Les entrevues ont duré entre 45 minutes et 180 minutes, en moyenne 55 minutes. Deux entrevues se sont déroulées en présentiel à Québec, une à Montréal et le reste des entretiens se sont déroulés en ligne via Teams. La plupart des entretiens ont eu lieu en ligne, car les participants résidaient dans une autre région administrative que l'étudiante. Cette méthode d'entretiens par visioconférence a permis d'élargir la portée de l'étude en incluant des tuteurs de différentes régions, tout en réduisant les coûts et le temps associés aux déplacements.

Avant l'entretien, lors des échanges courriel, les participants étaient invités à lire et signer le formulaire de consentement décrivant les modalités de la recherche et les attentes de leur participation. Au début de l'entretien, le document était survolé avec le participant et le participant était informé de son droit à se retirer de l'étude à tout moment ou de ne pas répondre à certaine question s'il ne se sentait pas à l'aise. Un rappel des attentes envers les participants ainsi que du but de la recherche a été fait.

Certaines données sociodémographiques ont été recueillies avant l'entretien alors que d'autres ont émergées au cours de l'entretien. Des notes étaient prises au cours de l'entretien, principalement en lien avec les communications non verbales du participant et les entretiens étaient enregistrés et la fonction transcription était activée pour les entretiens en ligne.

Collecte et analyse des données

Le guide d'entretien a été élaboré à partir de lectures et de travaux préliminaires réalisés dans le cadre des cours préparatoires au mémoire. Ces lectures ont permis d'esquisser un portrait des connaissances existantes sur la tutelle et les principaux enjeux qui y sont liés.

Dans une approche de recherche partenariale, le guide a ensuite été soumis à un employé du Curateur public du Québec, partenaire du projet, afin d'identifier d'éventuelles thématiques ou questions méritant un approfondissement. Une rencontre de travail réunissant cet employé, les deux directrices et l'étudiante a permis d'affiner son contenu avant de finaliser la version officielle.

Le guide d'entretien était structuré en cinq sections suivant une progression chronologique, allant de la mise en place de la tutelle à son application dans le quotidien du tuteur, en passant par son impact sur les dynamiques familiales.

1. Introduction : Cette première section visait à mieux connaître le tuteur, son ancienneté dans ce rôle ainsi que la composition du conseil de tutelle et des personnes impliquées dans le soutien à la personne inapte et au tuteur, notamment la maisonnée.
2. Mise en place de la tutelle : Cette partie portait sur les étapes initiales du processus, incluant l'assemblée de parents, les rencontres avec le personnel médical et la décision judiciaire officialisant la tutelle.
3. Tâches du tuteur et charge associée : L'accent était mis sur les responsabilités du tuteur aux biens, la charge mentale et émotionnelle liée à ce rôle, ainsi que les ressources externes mobilisées pour l'accompagner.
4. Relations familiales et implications : Cette section explorait les relations familiales avant et après la mise en place de la tutelle, ainsi que le rôle des membres de la fratrie et de la maisonnée dans la gestion financière du parent inapte.
5. Conciliation travail et tutelle : La dernière partie abordait la manière dont les tuteurs jonglent entre leurs obligations professionnelles et leur rôle de gestionnaire des biens du parent inapte.

Pour réaliser l'analyse des données, tous les entretiens ont été retranscrits en verbatim. Ceux réalisés via Teams ont d'abord été transcrits automatiquement, puis relus et corrigés pour en assurer l'exactitude. Des notes prises durant les entretiens, notamment sur les mimiques, rires et réactions physiques des participants, ont été intégrées aux verbatims lors de la relecture.

L'analyse a été effectuée à l'aide du logiciel NVivo. Les entretiens, menés selon une grille semi-dirigée, ont permis d'élaborer un premier arbre thématique.

Un codage ouvert a ensuite été appliqué. Le processus de codage ouvert implique de disséquer l'information en unités d'analyse discrètes. Ces unités peuvent être des mots, des phrases ou des paragraphes entiers. Cette méthodologie permet au chercheur de s'immerger dans les données et de découvrir les caractéristiques des phénomènes étudiés, c'est la première approche du matériau que le chercheur entend analyser (Lejeune, 2019). Toutefois, le codage ouvert est un cycle continu où les codes sont constamment affinés et révisés à travers plusieurs cycles d'analyse.

Ensuite, le chercheur assigne des codes ou des étiquettes à ces unités d'analyse pour représenter les concepts qu'elles contiennent. Ces étiquettes sont souvent formulées sous forme de verbes pour capturer l'expérience vécue des participants. Le but est de « [mettre] en œuvre des ressources de l'intelligence pour saisir des significations » (Paillé et Mucchinelli, 2021). En effet, comme le mentionnent Paillé et Mucchinelli « les rapprochements, les confrontations et les mises en relation de données, les mises en perspective et les cadrages, la saisie des récurrences et des analogies ainsi que les généralisations et les synthèses font surgir ces significations » (Paillé et Mucchinelli, 2021). Les propos des participants ont été mis en relation pour chaque thématique. Le codage thématique a permis d'interpréter les résultats selon le cadre théorique proposé. Les extraits ont donc été classés par thème et rubrique. Les rubriques servent à classer grossièrement les données et offrent des indications sur le contenu des extraits (Paillé et Mucchielli, 2016 : 19). Les thèmes, quant à eux, représentent des inférences minimales, étroitement liées aux unités minimales (Paillé et Mucchielli, 2016 :18). À cette étape, les contradictions et les propos récurrents sur une thématique sont apparus. Cette analyse par thématique a permis de comparer les témoignages des tuteurs et ainsi d'identifier certaines tendances au sujet de leur rôle. Enfin, les thèmes ont été regroupés, fusionnés et hiérarchisés pour former un arbre thématique.

De plus, puisqu'il s'agit d'une recherche partenariale, une rencontre de travail a été organisée avec des employés du Curateur public le 10 mars 2025. Cette rencontre a permis à la chercheuse de présenter l'analyse des résultats et de discuter de pistes à explorer selon les employés.

Participation à l'étude comme donnée d'analyse

L'attitude des tuteurs face à l'enquête peut être révélatrice de leur niveau d'implication dans la prise en charge d'un proche inapte. Le choix de participer ou non à l'étude reflète différentes perceptions du rôle de tuteur et met en lumière des dynamiques d'engagement contrastées.

Pour certains, l'enquête représentait une reconnaissance de leur implication ou une occasion d'exprimer leur point de vue sur la tutelle. Plusieurs ont manifesté le souhait de contribuer à une meilleure compréhension des défis de ce rôle et, potentiellement, d'influencer les pratiques en matière d'accompagnement et de surveillance des tuteurs.

D'autres ont perçu l'étude comme une contrainte supplémentaire, ajoutant un fardeau à une charge déjà lourde. La façon dont l'enquête était présentée a également eu un impact : le fait qu'elle soit menée par une étudiante affiliée à une université, et non par le Curateur public du Québec, a pu favoriser une participation plus libre, sans crainte de répercussions.

De plus, la réception de l'enquête éclaire le degré de naturalisation du rôle d'aidant. Un refus de participer peut traduire une volonté d'éviter de parler d'une absence d'aide ou de conflits familiaux, surtout pour ceux ressentant une pression sociale à s'impliquer. À l'inverse, un taux de participation plus élevé peut témoigner d'un engagement perçu comme inhabituel et nécessitant d'être reconnu.

Ainsi, la participation à l'étude ne constitue pas seulement un moyen de collecte de données, mais un résultat en soi. Elle révèle les normes implicites entourant la solidarité familiale et les responsabilités associées à la tutelle, tout en mettant en évidence les tensions et contraintes liées à ce rôle.

Appréciation de la chercheure

Dans le cadre de cette recherche, plusieurs aspects m'ont marquée, tant sur le plan méthodologique que personnel. J'ai particulièrement apprécié le processus des entretiens, qui m'a permis d'observer en temps réel les liens entre les témoignages recueillis et la littérature existante, tout en mettant en lumière les spécificités propres à chaque famille. Toutefois, certains éléments ont été plus difficiles, notamment le temps d'attente entre les phases de recrutement, qui s'est avéré stressant.

Mon statut de chercheuse étudiante a contribué à créer un climat de confiance avec les participants, qui se sentaient à l'aise d'aborder librement leur expérience de la tutelle, y compris les aspects plus difficiles. Certains tuteurs ont mentionné qu'ils n'avaient pas signalé certaines situations problématiques rencontrées avec l'employé responsable de leur dossier au Curateur public, notamment par souci de ne pas nuire à leur proche ou par manque de temps, compte tenu de la charge déjà importante que représente la tutelle. Ce positionnement extérieur aux institutions m'a ainsi permis d'avoir accès à des éléments du vécu des tuteurs qui auraient pu rester tus dans un autre contexte.

Cette première expérience en recherche m'a permis de réaliser l'importance d'un ajustement progressif du guide d'entretien. Pour de futures études, je pourrais commencer par un petit groupe d'entretiens, transcrire les échanges et entreprendre une première analyse afin d'identifier les aspects nécessitant un approfondissement. Cette démarche m'aurait permis d'adapter ma grille d'entretien en cours de route pour mieux explorer les enjeux émergents et obtenir des données encore plus riches.

D'un point de vue méthodologique, avec du recul, j'aurais souhaité interroger d'autres membres des familles afin d'affiner l'analyse des dynamiques relationnelles. Toutefois, l'un des éléments les plus marquants de cette recherche a été la grande générosité des participants. Ils ont partagé leur expérience avec sincérité, revisitant parfois des souvenirs difficiles avec une ouverture remarquable. Ce partage a non seulement enrichi mon analyse, mais aussi mis en lumière toute la pertinence du sujet étudié.

Enfin, cette étude m'a donné envie d'explorer d'autres dynamiques familiales liées à la tutelle, notamment celles impliquant les relations entre frères et sœurs, conjoints ou encore parents et enfants. Chacune de ces situations mobilise des formes de soutien distinctes, mais s'inscrit dans une logique commune de proche aidance. Il serait donc pertinent d'examiner les défis spécifiques rencontrés par ces tuteurs et la manière dont ils négocient leur rôle au sein de la famille.

Considérations éthiques

Cette recherche repose sur des principes éthiques fondamentaux visant à protéger les participants et à assurer l'intégrité scientifique du projet. Tout d'abord, le consentement libre et éclairé a été obtenu auprès de chaque participant, garantissant qu'ils étaient informés des objectifs de l'étude, des modalités de participation et de leur droit de se retirer à tout moment sans

conséquence. La confidentialité des données a été assurée par l'anonymisation des informations recueillies et leur stockage sécurisé. De plus, une attention particulière a été portée à la sensibilité du sujet étudié, soit la gestion du patrimoine d'un parent inapte, afin d'éviter toute situation pouvant causer un inconfort ou une détresse chez les participants.

Lors du recrutement, les personnes ayant manifesté leur intérêt étaient contactées par la chercheuse, qui leur transmettait une lettre d'information. Ce document précisait les objectifs généraux de la recherche, les implications de leur participation, leurs droits en tant que participants, les ressources psychologiques disponibles en cas de besoin, ainsi que les modalités de conservation et d'anonymisation des données. Avant de débiter l'entretien, les participants devaient signer le formulaire de consentement et l'envoyer par courriel ou le remettre en main propre lors de la rencontre. De plus, en début d'entretien, le consentement était à nouveau confirmé, et un rappel des droits et implications des participants était effectué.

Enfin, cette recherche a été conduite dans le respect des directives éthiques en vigueur à l'INRS et a obtenu l'approbation de son comité d'éthique (certificat no 2024-243, 23-744).

Relation avec les participants

Avant de débiter chaque entretien, je prenais toujours le temps d'engager une petite discussion sur un sujet totalement déconnecté du thème de la rencontre. Cette approche visait à créer une connexion humaine avec les participants et à désamorcer toute impression d'autorité liée à ma position de chercheuse, souvent perçue comme en position de pouvoir. Comme le souligne Bolderston (2012), le fait d'instaurer un "*small talk*" ou d'aborder des sujets informels en amont de l'entretien favorise la création d'un climat de confiance et contribue à mettre les répondants plus à l'aise. En ce sens, ces échanges préliminaires avaient pour objectif de briser ce préjugé et d'instaurer une relation plus égalitaire avec les participants.

Aussi, lors de l'entretien j'adoptais une posture d'ouverture, consciente que parler de la dépendance d'un parent pouvait être difficile pour les participants. Je voulais qu'ils se sentent à l'aise et sachent que nous pouvions ajuster l'entretien en cas d'inconfort. J'ai été touchée par la confiance que certains participants m'ont accordée. Ils se sont ouverts avec sincérité, partageant des émotions fortes qui m'ont parfois bouleversée. Chaque histoire était unique, révélant à la fois l'impact sur leurs relations familiales et sur leur vie personnelle. Ces récits étaient très riches.

Certains participants ont souligné qu'ils avaient apprécié l'occasion de revenir sur leur parcours de tuteur, de prendre du recul sur les étapes franchies et d'observer l'évolution de la situation. Si, au moment des démarches, certaines étapes leur avaient semblé insurmontables, le fait de les raconter leur a permis de mesurer le chemin parcouru, les apprentissages réalisés et la fierté qu'ils ressentaient face à leur engagement envers leur parent et leur famille.

Certains tuteurs ont même plaisanté en disant qu'ils avaient eu l'impression de participer à une séance de thérapie. Bien que cette remarque soit anecdotique, elle met en lumière un besoin potentiel d'accompagnement plus humain. Un soutien supplémentaire, que ce soit de la part du Curateur public ou d'organismes spécialisés en soutien aux proches aidants, pourrait contribuer à alléger la charge émotionnelle et mentale associée à la tutelle.

Comme chercheuse, j'ai parfois ressenti une certaine difficulté lorsque j'abordais des questions liées à la gestion de l'argent. Certains participants m'ont fait part de leur perception que cet aspect était souvent le seul pris en compte dans leur rôle. J'avais parfois le sentiment de ne pas répondre à leurs attentes, car ils semblaient agacés de devoir une fois de plus discuter de la tutelle aux biens plutôt que de la tutelle à la personne. Au fil des entretiens, pour palier à ce malaise, j'ai réalisé l'importance d'introduire clairement dès le début de l'entretien, le cadre de ma recherche. J'expliquais alors que, pour circonscrire mon sujet et éviter d'être submergée, je m'intéressais principalement aux aspects financiers. Cependant, je précisais que je comprenais la centralité du travail de tutelle à la personne et que je les invitais à partager leurs expériences à ce sujet. En tant que chercheuse, je devais garder le focus sur mon sujet, mais je tenais aussi à leur montrer que je reconnaissais pleinement la complexité et l'importance de leur rôle. Cette situation illustre, selon moi, à quel point le travail de tuteur aux biens est un travail de *care*. Bien que les tuteurs gèrent effectivement des finances, ils souhaitent que leur contribution sensible et relationnelle soit reconnue.

Limites de la recherche

Bien que ce projet apporte un éclairage nouveau sur l'expérience des tuteurs aux biens d'un parent inapte, il comporte certaines limites qu'il importe de souligner.

D'abord, même si la taille et la composition de l'échantillon sont cohérentes avec une approche qualitative et inductive, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des tuteurs aux biens d'un parent inapte, et encore moins à tous les types de tuteurs. Ce mémoire se concentre

sur un cas spécifique, soit celui d'un adulte devenu tuteur aux biens de son parent. Or, d'autres situations existent par exemple, lorsque la personne inapte est un enfant, un frère, une sœur ou un conjoint, ces configurations peuvent entraîner des dynamiques relationnelles, émotionnelles, financières et psychologiques très différentes. Ces autres cas n'ont pas été explorés ici, bien qu'ils mériteraient une attention particulière dans de futures recherches.

Par ailleurs, si la méthodologie retenue permet une exploration riche et nuancée des trajectoires individuelles, elle ne permet pas de quantifier l'ampleur des tendances observées ni de mesurer leur prévalence dans l'ensemble de la population concernée.

L'échantillon présente aussi une certaine homogénéité sur le plan socioculturel : tous les participants sont nés au Québec et leurs parents également. Cette relative homogénéité peut avoir limité la diversité des dynamiques familiales observées. En effet, les travaux sur la prise en charge des proches dépendants montrent que le bagage culturel joue un rôle important dans les pratiques d'accompagnement et de soutien (Attias-Donfut et Gallou 2006). Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de saisir ces différences culturelles.

Une autre limite tient à la faible représentation des hommes parmi les participants. Un recrutement plus équilibré aurait permis d'examiner plus finement les effets du genre sur la gestion de la tutelle. Le fait que l'échantillon soit majoritairement féminin a restreint les possibilités d'analyse sur ce plan.

Enfin, un biais de participation est également possible. Les personnes ayant accepté de prendre part à l'étude semblaient relativement à l'aise de parler de leur expérience. Il est probable qu'elles se sentaient en confiance dans leur compréhension du système et estimaient avoir une opinion suffisamment articulée pour contribuer à une recherche. À l'inverse, des tuteurs plus hésitants, moins assurés ou plus réticents à évoquer certaines difficultés vécues dans leur rôle n'ont peut-être pas été rejoints.

Par ailleurs, aucune des personnes rencontrées ne faisait partie d'une famille où de graves conflits avaient émergé autour de la tutelle, ni d'un contexte où des procédures légales avaient été entamées pour changer un tuteur en raison de violence financière. L'absence de ce type de situation dans l'échantillon pourrait s'expliquer par une réticence des personnes concernées à exposer une réalité plus conflictuelle ou douloureuse. Ces situations, pourtant essentielles à mieux comprendre les limites du système et les risques de dérives, n'ont donc pas pu être captées dans le cadre de cette recherche.

CHAPITRE 5 : RÉSULTATS

La mise en place de la tutelle et le travail de tuteur aux biens

Ce chapitre permet de comprendre la manière dont la tutelle se met en place pour les tuteurs et leur famille. Il présente les trois modes de mise en place observés dans cette étude, en soulignant les conditions et dynamiques familiales qui les accompagnent.

La mise en place d'une tutelle constitue une étape cruciale dans la prise en charge d'un parent devenu inapte. Selon le contexte, elle peut s'amorcer de façon progressive ou, au contraire, être déclenchée par un événement soudain. Cette section explore ces différents scénarios et les défis rencontrés par les proches qui assument ce rôle. Qu'elle découle d'une anticipation graduelle, d'un choc ou d'une reprise de contact après une période d'éloignement, la tutelle implique des décisions complexes, marquées par des enjeux émotionnels, légaux et financiers.

La deuxième section du chapitre s'intéresse aux profils des personnes tuteurs d'un parent inapte, en cherchant à comprendre la diversité des parcours, des dispositions et des rapports à la responsabilité des tuteurs. À partir des récits recueillis, trois types de tuteurs ont été dégagés : le tuteur piégé, le tuteur volontaire et le tuteur circonstanciel. Ces profils permettent d'explorer la manière dont les individus en viennent à occuper ce rôle, les motivations qui les animent ou les freins qu'ils rencontrent, ainsi que les tensions relationnelles et affectives qui jalonnent leur trajectoire. Cette section met ainsi en lumière la dimension profondément familiale, morale et parfois conflictuelle de la prise en charge.

Le chapitre se conclut par une analyse des tâches techniques que les tuteurs doivent accomplir dans le cadre de leur rôle. Les résultats de la recherche révèlent que ce travail s'organise autour de quatre grandes catégories, chacune mobilisant des compétences à la fois techniques et relationnelles, mais de nature très différente. Il ne s'agit pas simplement d'exécuter des gestes administratifs ou de remplir des formulaires : les tuteurs doivent aussi s'approprier des savoirs en gestion, en droit et en finance, souvent sans y avoir été formés. Si certaines dimensions du travail de tuteur peuvent être mesurées, comme la production de rapports ou la tenue de rencontres avec le conseil de tutelle, une part importante demeure invisible. Cette invisibilité tient à l'apprentissage progressif de connaissances complexes, aux démarches d'auto-formation, ainsi qu'à la nécessité de composer avec des zones d'incertitude administrative. En ce sens, le travail

technique des tuteurs s'apparente à un véritable travail d'apprentissage autonome et continu, souvent réalisé dans l'ombre, mais essentiel au bon fonctionnement du régime de tutelle.

À partir de témoignages et d'exemples concrets, cette section met en lumière la manière dont les contextes familiaux, relationnels et institutionnels façonnent l'expérience des tuteurs et influencent leur engagement envers leur parent. Ce chapitre mobilise le cadre conceptuel des solidarités familiales pour analyser comment la tutelle s'inscrit dans des logiques d'entraide, de devoir moral et de réciprocité entre générations. Il répond ainsi au premier objectif du mémoire, qui consiste à comprendre les motivations et les logiques sous-jacentes au choix du tuteur, ainsi qu'à dégager les profils types de tuteurs qui émergent de cette étude.

Mise en place de la tutelle

À titre de rappel, lorsqu'une tutelle est ouverte pour une personne majeure inapte, un conseil de tutelle est formé pour encadrer et superviser le tuteur. Ses membres, désignés lors de la rencontre d'alliés et approuvés par le juge, doivent autoriser certains actes importants (vente de biens, modification de sûreté, renonciation à une succession), vérifier les rapports de gestion et signaler tout problème.

Le Curateur public supervise également les tutelles privées, soutient les tuteurs et intervient en cas d'abus. À l'ouverture, un employé du Curateur rencontre le conseil pour expliquer les responsabilités légales et demeure disponible au besoin. Chaque année, un vérificateur indépendant analyse le rapport annuel du tuteur. Ensemble, le conseil de tutelle et le Curateur public assurent la protection de la personne inapte et de ses biens.

La section suivante s'attarde maintenant aux trois modes de mise en place de la tutelle observés dans cette étude, afin de mieux comprendre comment ce rôle émerge au sein des dynamiques familiales et institutionnelles.

Graduellement

Le premier cas de mise en place de la tutelle observé dans cette étude est la mise en place graduelle de la tutelle. Cette manière de mettre en place la tutelle fait partie d'un processus d'événements (comme la dégradation des capacités physique et mentale ou l'oubli plus

fréquent), relativement appréhendés par les proches qui mènent aux démarches de mise en place de la tutelle. Par exemple, les proches, souvent déjà engagés dans des tâches de soutien (comme l'aide à la gestion des finances ou l'accompagnement aux rendez-vous médicaux), commencent à mettre des mesures de protection pour assurer la continuité de l'aide et protéger les intérêts du parent. Cette situation de mise en place graduelle concernait cinq des quatorze tuteurs rencontrés.

Dans la situation de la mise en place graduelle il s'agissait souvent d'une continuité de ce qui se faisait déjà depuis quelques temps, entre plusieurs années et quelques mois avant l'ouverture de la tutelle « *d'emblée, compte tenu que c'est moi qui s'occupait déjà de ses finances depuis 6 mois avant qu'on la place, ça a été décidé d'emblée que ça allait être moi, ...* » (F7)

Bien que la tutelle se mette en place pour protéger le parent lorsqu'il est déclaré inapte par un professionnel de la santé, dans le cas de cette étude, les familles ou la tutelle s'est mise en place de manière graduelle, celles-ci étaient en mesure d'aborder la question de la tutelle de manière collaborative avec le parent et les autres membres de la famille. Dans ce cas, le parent a pu être impliqué dans les discussions (puisqu'il était encore capable d'exprimer leurs préférences, besoins et désirs) et, dans certains cas, donner son consentement et exprimer ses préférences sur la personne qu'il souhaitait devenir son tuteur. Par exemple, une participante raconte que sa mère avait été diagnostiqué, il a de cela quelques années avec un diagnostic d'Alzheimer, et que depuis elles avaient eu plusieurs discussions avec elle sur la manière dont elle pourrait l'aider jusqu'à peut-être un jour gérer ses biens et sa personne pour elle :

« Ben, c'est moi, euh, c'est moi qui a approché ma mère, probablement il y a 3 ans là, parce que le temps que qu'on embarque dans le processus, puis tout ça, puis ça a été bien reçu, on l'a présenté un peu comme pour pas qu'elle aille à s'inquiéter. Puis, le jour où c'est, ça fait que moi, j'ai, j'ai, j'ai entamé les démarches, elle avait, elle avait déjà sur son testament, elle avait nommé moi mais le son, son testament était trop vieux pour être implanté, fait qu'on est passé par la Cour, puis, d'où l'implication du curateur public. Euh, puis y'a personne dans la famille-là qui s'y opposait, tout le monde voyait là que ça avançait, puis tout ça. » (F13).

Tel que présenté dans l'exemple plus haut, certain des tuteurs dont la tutelle s'est mise en place de manière graduelle, possédaient des mandats de protection (3 tutelles sur 5) qui n'ont pas pu être homologués, pour des raisons d'erreurs légales. On peut donc penser que le fait d'avoir des mesures de protection en place, bien qu'elles n'aient pas pu être officialisées, à une influence sur la manière dont se vivent les démarches de mise en place de la tutelle. Dans le cas de la mise en

place graduelle, cette démarche apparaît donc comme mesure pour aider le parent dans cette nouvelle étape de vie. Le fait qu'il y ait eu une préparation ou une anticipation de cette situation inaptitude possible, pourrait rendre le processus moins choquant puisqu'en effet, les gens qui ont vécu une mise en place graduelle parlent d'une suite d'événement qui s'est étalées au fil du temps. Ils mentionnent aussi qu'ils ont eu le temps de voir leur parent perdre des aptitudes et que le processus d'homologation ou de mise en place de la tutelle s'est fait dans une logique de protection du parent et de simplification des démarches avec les différents intervenants externes, particulièrement les banques.

Dans le cas aussi de la mise en place graduelle, quatre participants sur cinq avaient la charge de gérer un patrimoine (par exemple, des placements, une compagnie, un fonds de pension ou une maison). Dans cette situation, plusieurs professionnels du milieu des finances, tel que des comptables, des fiscalistes et des planificateurs financiers, aidaient déjà à la gestion du patrimoine et des finances.

Choc

Le second contexte de mise en place de la tutelle observé lors de cette étude est celui où la tutelle se met en place rapidement et subitement, à la suite d'un accident ou une dégénérescence très rapide. C'est le cas pour 5 des participants rencontrés qui ont dû mettre en place une tutelle très rapidement. La décision de mettre en place une tutelle est souvent précipitée par la nécessité de gérer des soins immédiats, des décisions concernant le milieu de vie, et de prendre des décisions légales et financières pour le parent. Cette situation était souvent vécue comme un choc par les familles rencontrés, car elle survient sans préparation ou acceptation de changement dans la situation du parent. En effet, c'est le cas d'un tuteur rencontré qui a même utilisé le mot *traumatisme* pour décrire sa situation ou son parent à la suite d'un accident a perdu son autonomie complète et doit être placé en CHSLD sous assistance totale :

« [...] Tu sais on est encore dans le traumatisme de tout ça [l'accident], on ne veut pas se rendre là. Puis tu sais on veut juste être supporté ou orienté vers qu'est-ce qu'il faut faire. [...] Parce que c'est abstrait hein là les troubles neurocognitifs t'as encore ta mère avec tu sais le, tout le bagage, le sens ou la position qu'elle avait. [...] oui c'est elle, mais c'est plus elle. » (H3)

Comparé à une mise en place graduelle, le processus de nomination d'un tuteur se fait de manière plus rapide et moins concertée. La famille peut avoir peu de temps pour discuter des options ou

il est parfois impossible de consulter le parent, surtout si celui-ci n'est plus en mesure d'exprimer ses volontés. Les démarches légales et administratives doivent être entreprises sans délai pour garantir la protection du parent. L'urgence de la situation peut exacerber les tensions familiales, surtout lorsque les proches ne s'accordent pas sur la meilleure marche à suivre.

Dans le cas de la mise en place rapide, aucun des participants n'avaient de mandat d'incapacité. Toutefois, 4 des 5 participants ayant vécu une mise en place rapide devaient gérer un patrimoine gros ou complexe et ont dû soit vendre la propriété de leur parent, ou doivent gérer des placements ou des fonds de pension. Ce résultat suggère donc que ce n'est pas parce qu'il y a présence d'un patrimoine, que des mesures sont prises ou mises en place préalablement pour protéger en cas d'incapacité.

Reprise de contact

Troisièmement, pour quatre des tuteurs rencontrés, la mise en place de la tutelle a constitué une reprise de contact avec leur parent, après une longue période de rupture ou d'absence de communication. Dans ces situations, ce sont les membres de la famille encore en contact avec le parent devenu inapte qui ont pris l'initiative de contacter les enfants afin de leur signaler l'état de désorientation du parent, exprimant ainsi leurs préoccupations quant à la santé, la sécurité et l'autonomie du parent. Donc, contrairement aux deux autres situations, où le processus, qu'il soit rapide ou progressif, se déroule souvent en collaboration avec le parent et l'enfant, les enfants interviennent plus tard dans la réalisation et le processus de déclaration d'incapacité.

C'est le cas, par exemple, d'une tutrice qui raconte avoir été contactée par une amie de la famille lorsque sa mère a commencé à être désorientée dans le voisinage et qu'elle perdait rapidement des capacités cognitives :

« Donc à ce moment-là, moi je n'étais pas ici, j'étais à Vancouver, puis j'ai eu des échos que ma mère, ma mère vient d'un petit village, donc j'ai eu des échos par les gens qui étaient proches d'elle, qu'ils ne reconnaissaient plus ma mère » (F11)

Dans ce cas, la tutrice, bien qu'éloignée géographiquement de sa mère et n'ayant plus de contact régulier avec elle depuis plusieurs années, a tout de même été sollicitée par les connaissances du parent au moment où des signes de désorientation sont apparus. Ce témoignage illustre que, malgré des liens distendus, les enfants demeurent perçus par l'entourage comme les

interlocuteurs légitimes à informer en priorité lorsque l'autonomie d'un parent décline. Ils deviennent, de manière quasi automatique, les premiers appelés à se positionner, voire à assumer des responsabilités décisionnelles. Leur rôle s'active alors comme un filet de sécurité, mobilisé dès que la perte de capacités du parent devient manifeste.

Ces trois modes de mise en place de la tutelle traduisent des formes distinctes de solidarité familiale. Dans les cas de mise en place **graduelle**, la tutelle s'inscrit dans la continuité d'un soutien déjà présent, une solidarité anticipée, fondée sur la proximité et la réciprocité entre générations (Attias-Donfut, 1995). À l'inverse, les tutelles mises en place à la suite d'un **choc** révèlent une solidarité plus contrainte, mobilisée dans l'urgence, où la responsabilité se réactive en dehors d'une logique de réciprocité immédiate. Enfin, les tutelles issues d'une **reprise de contact** illustrent la persistance des liens familiaux "latents" (Déchaux, 1994) : même après une période de distance, les enfants demeurent perçus comme moralement redevables envers leurs parents.

Profils des tuteurs

Comme cela a été établi en introduction, Le tuteur aux biens est responsable de la gestion financière et patrimoniale d'une personne inapte : administrer le budget, payer les dépenses courantes, protéger les actifs et rendre des comptes au conseil de tutelle et au Curateur public. Ce rôle, encadré par la loi, exige rigueur et jugement, car certains actes — comme la vente d'un bien de valeur — nécessitent une autorisation formelle.

Au-delà de ces tâches techniques, l'expérience du tuteur dépend de la manière dont il perçoit et assume cette responsabilité. À partir des récits recueillis, une typologie a été élaborée afin de mieux comprendre la diversité des parcours et des logiques familiales à l'origine de cet engagement. Trois profils de tuteurs se dégagent : le tuteur piégé, le tuteur volontaire et le tuteur circonstanciel.

Tuteurs piégés

Un tuteur piégé désigne une personne qui assume le rôle de tuteur par défaut, souvent en raison de l'absence d'autres candidats ou de la pression familiale. Ce tuteur ne choisit pas ce rôle de manière volontaire, mais se trouve dans cette position par obligation, en raison de circonstances

familiales, comme l'absence d'autres membres de la famille capables ou disposés à prendre cette responsabilité. Il peut également être désigné parce qu'il possède des connaissances ou des compétences spécifiques, mais sans qu'il ait véritablement exprimé une volonté de devenir tuteur. Dans le cadre de cette étude, six tuteurs sur quatorze correspondent à ce profil. C'est le cas de la tutrice présentée ici, qui devient tutrice de sa mère, diagnostiquée d'une maladie mentale depuis plusieurs années et avec qui elle n'avait plus de contact. Elle raconte qu'au début de la mise en place de la tutelle, elle aurait préféré ne pas assumer ce rôle, mais que sa famille lui a finalement confié la responsabilité :

« Ils trouvaient [les frères et sœurs de la personne inapte] que j'étais assez vieille pour m'en occuper, mais moi, la paperasse, je n'aime pas ça, ça me donne des boutons, ça me stresse beaucoup. Mais bon, faut que je le fasse, je n'ai pas le choix, Faque j'ai pris ça [...] fait que là finalement le jugement est accordé à en ma faveur pis évidemment y avait pas de bataille. [...] les autres étaient tous là, mais personne ne voulait vraiment s'en occuper » (F5).

Cet extrait met en lumière la manière dont la tutrice s'est retrouvée dans un rôle qu'elle n'avait pas souhaité occuper. En dépit de la relation avec sa mère et de l'absence de contact depuis plusieurs années, elle a assumé la responsabilité de la tutelle sous l'effet d'une double pression : d'une part, la pression morale à répondre aux besoins d'un parent et des proches vieillissants, et d'autre part, les attentes sociales profondément ancrées selon lesquelles les enfants doivent prendre en charge leurs parents en perte d'autonomie. La partie de l'extrait « ... j'étais rendue assez vieille pour m'en occuper... » (F5) montre que pour les proches, à un certain âge, il est normal et naturel que l'enfant s'occupe de son parent. Elle mentionne par ailleurs ne pas posséder les compétences nécessaires pour assumer ce rôle, ce qui soulève des enjeux importants quant à la préparation, à l'accompagnement et à la reconnaissance du travail informel que représente la tutelle familiale. Le tuteur piégé incarne une solidarité contrainte, souvent marquée par la pression morale ou la peur de rompre les liens familiaux (Weber, 2005).

Tuteurs volontaires

Un tuteur volontaire est une personne qui accepte délibérément et de manière proactive le rôle de tuteur, en pleine connaissance des responsabilités et des implications. Ce choix est motivé par un désir personnel d'assumer cette fonction, que ce soit par amour, par engagement familial, ou par conviction. Le tuteur volontaire prend cette décision sans pression extérieure et avec la

volonté de remplir ce rôle de manière autonome. Dans cette étude, les trois tuteurs volontaires interrogés ont tous spontanément employé le terme « naturellement » pour décrire leur engagement. Par exemple, une tutrice mentionnait que pour bien faire son rôle d'aidante naturelle, elle ne voyait pas comment les deux tutelles pourraient être divisée et c'est pourquoi elle avait accepté sans hésitation la tutelle de sa mère :

« Puis la tutelle vient naturellement parce que la personne qui est l'aidant naturel, veut juste être capable de s'occuper de cette personne là en tout uniformément. » (H11).

Cette posture témoigne d'une forme de dévotion spontanée, où la responsabilité de la tutelle n'est pas vécue comme une contrainte, mais s'impose plutôt comme une continuité naturelle des liens affectifs ou familiaux. L'utilisation du terme "aidante naturelle" dans cet extrait renforce cette impression : elle suggère que la prise en charge de la tutelle allait de soi, s'inscrivant dans une logique de devoir filial perçu comme évident, voire incontestable. Le tuteur volontaire s'inscrit dans une logique vocationnelle, où la prise en charge relève du don libre et du devoir filial intériorisé (Weber, 2005).

Tuteurs circonstanciels

Finalement, un tuteur circonstanciel désigne une personne qui accepte le rôle de tuteur non pas par choix actif, mais en raison des circonstances qui l'y poussent. Ce tuteur n'est ni piégé ni entièrement volontaire, mais assume cette responsabilité en l'absence d'autres alternatives viables ou en raison d'un accord tacite ou explicite avec les proches. Il se trouve ainsi dans cette position par nécessité ou par le consensus familial, plutôt que par une décision pleinement autonome. Dans ce cas, le terme récurrent est « logique ». Les participants mentionnent fréquemment qu'ils assumaient déjà, depuis plusieurs années, un rôle d'accompagnement dans la gestion des affaires de leur parent. Ils étaient ainsi familiers avec ses préférences, ainsi qu'avec les professionnels et les services qui l'entouraient, ce qui rendait leur prise de fonction plus fluide et cohérente. C'est le cas par exemple d'une femme qui s'occupait déjà des finances de ses parents depuis près de 30 ans environ 6 mois par année puisqu'ils étaient à l'extérieur du pays pour cette période et possédaient une compagnie de gestion :

« En fait c'est l'historique du fait d'être l'aîné, puis si on remonte à 89. Ben il n'y avait personne de très vieux dans bon étant l'aîné, c'est ça en 89, moi j'avais 27 ans là, puis j'étais la seule qui avait démontré un intérêt pour les affaires de notre père. Donc c'est notre père qui a initié, il m'a donné

les carnets de chèques, les carnets de banque, les procurations, les résolutions de compagnie en me disant turlou, tu m'appelleras si tu as besoin. [...] Puis maman n'était pas au courant non plus des terrains, pour les immeubles elle était au courant mais pour la vente de terrain n'était pas au courant. C'est comme venu logiquement. » (F2)

Le fait de désigner une autre personne comme tuteur aurait impliqué un processus d'apprentissage et de transition nécessitant une adaptation à des connaissances et des réseaux que le tuteur déjà impliqué maîtrisait. Leur prise de fonction se fait donc sans heurts, bien que leur engagement initial repose davantage sur la nécessité, dans l'exemple présenté plus haut l'âge et son rang dans la fratrie au moment que ses parents souhaitent qu'elle l'aide, que sur un choix délibéré. Enfin, le tuteur circonstanciel représente une solidarité pragmatique, basée sur la compétence ou la proximité, plutôt que sur une motivation affective (Weber, 2005).

Les figures du tuteur piégé, du tuteur volontaire et du tuteur circonstanciel traduisent trois formes de solidarité familiale (Weber, 2005). Ces variations confirment que la tutelle s'enracine dans un système de solidarités familiales différenciées, oscillant entre obligation et choix.

L'assemblée de parents et le choix du conseil de tutelle

D'abord, l'assemblée de parents est décrite comme une étape plutôt facile au niveau des procédures judiciaires parce que les notaires, dans les situations rencontrés, prenaient en charge toutes les démarches et faisait la majorité des procédures (contacter les familles, rassembler les documents, expliquer les procédures aux familles, animer la rencontre pour nommer le tuteur et le conseil de tutelle). En effet, certains tuteurs rencontrés n'ont même pas eu connaissance des procédures :

« Il m'a demandé d'envoyer les gens qui étaient des gens de la famille du côté de ma mère [...] Donc le juge a signé ça très vite, je n'ai même pas fait aucune apparence, je suis juste, j'ai payé, on m'a pas posé des questions. » (F11).

Contrairement aux banques, les notaires semblaient bien connaître les procédures d'ouverture de tutelle, et la très grande majorité des participants étaient satisfaits du service qu'ils ont reçu ainsi que de la manière dont l'assemblée de parents et les procédures d'ouverture légales s'étaient déroulées.

Les récits des participants montrent que la composition du conseil de tutelle a généralement fait l'objet de peu de discussions ou de négociations. Une fois le tuteur désigné, souvent perçu comme la figure centrale de la tutelle, la sélection des membres du conseil apparaissait comme une formalité administrative, moins investie symboliquement. Le choix des membres reposait fréquemment sur la proximité relationnelle avec la personne inapte (par exemple, des enfants, frères, sœurs ou amis proches), mais aussi, dans plusieurs cas, sur le souci de faciliter le travail du tuteur.

Deux logiques principales semblent structurer la sélection des membres du conseil : dans certains cas, les membres sont choisis pour soutenir concrètement le tuteur dans sa tâche – notamment s'ils possèdent des compétences organisationnelles ou administratives. Par exemple, cette fratrie qui n'avait plus de contact avec leur père depuis plusieurs années, mais dont l'aînée a dû prendre la tutelle, raconte que sa sœur s'est impliquée sur le conseil pour la décharger l'aider puisqu'elle trouvait la tâche difficile :

« Pis mon frère et mon père ne se parlent pas depuis ce temps-là (depuis 7 ans), y a jamais rien sur le Conseil... Pis ma sœur (secrétaire du conseil), parce que je suis assez proche de ma sœur, puis je trouvais ça difficile fait que c'est pour me faire plaisir a l'a repris contact avec mon père, puis elle me donne un coup de main, elle va le visiter plus, prends des choses à le faire. [...] Mais on est 5 autres personnes, mais je te dirais que moi je fais 99% du travail, puis le 1% il est divisé à avec ma sœur. » (F15)

Dans ce cas, comme l'ont exprimé plusieurs répondants, une fois que la personne compétente était identifiée pour exercer la tutelle, les membres du conseil étaient choisis davantage pour répondre aux exigences du processus légal que pour remplir un véritable rôle de surveillance ou d'aide.

À l'inverse, dans certains cas, le conseil joue avant tout un rôle d'appui. Les tuteurs dans cette situation ont souligné l'importance du soutien offert par les membres du conseil, en particulier par le secrétaire, qui peut les aider à organiser les démarches, préparer les documents requis et répondre aux exigences du Curateur public :

« Je suis chanceux d'avoir ma sœur, mon frère qui sont là. Parce qu'ils se disent c'est quand même notre mère. Puis on veut appuyer notre frère. [...] Elle [ma sœur] est un peu est un peu comme moi on essaye de s'accoter et l'autre pour s'aider pour faire les choses comme le curateur le demande, puis là on ouvre le guide. Puis Ah OK, y'a un modèle pour ça fait qu'on prépare

ensemble la rencontre. Je la tiens informée des grosses, des grosses décisions. Puis je là, je la consulte, mais tu sais, c'est ça. La secrétaire du Conseil de tutelle a moins un rôle de premier plan, c'est plus un rôle de documentation, de de surveillance, puis de d'accompagnement pour quand on fait le Conseil de tutelle. » (H3)

Ce tuteur raconte qu'il peut compter sur les membres du conseil de tutelle, ses frères et sœurs, pour faire les tâches liées à la tutelle. Un autre exemple d'organisation en équipe de certaines fratries rencontrées.

Dans les deux cas, ces logiques de constitution du conseil de tutelle montrent que, bien que celui-ci remplisse un rôle formel d'approbation pour certains actes administratifs, il est, dans la pratique, surtout perçu comme un soutien collaboratif offert au tuteur, plutôt qu'un organe de contrôle strict.

La composition du conseil de tutelle témoigne également d'une logique de solidarité familiale. Le choix des membres repose moins sur des critères juridiques que sur la recherche d'un équilibre entre compétence, proximité et apaisement des tensions, ce que Déchaux (1994) décrit comme des arrangements familiaux de solidarité. Dans plusieurs cas, la désignation d'un frère ou d'une sœur au conseil permet de maintenir la cohésion familiale et de symboliser un partage moral de la responsabilité, même si la charge réelle repose sur une seule personne.

Cette section s'est penchée sur la composition du conseil de tutelle et les critères qui orientent le choix de ses membres. Une section ultérieure abordera plus en détail les modalités concrètes de fonctionnement du conseil, de même que les dimensions relationnelles et interpersonnelles qui influencent son rôle au sein de la tutelle.

Conclusion

Enfin, le choix du tuteur ne relève pas d'un simple acte légal, mais s'inscrit dans l'organisation des solidarités familiales façonnées par les caractéristiques sociodémographiques du groupe familial. Comme l'ont montré Finch et Mason (1993), les solidarités reposent sur des échanges différenciés selon le genre, l'âge, la position dans la fratrie ou la proximité géographique, qui orientent implicitement les attentes d'aide et de responsabilité. Ainsi, dans plusieurs familles, la désignation du tuteur reflète une distribution genrée et hiérarchisée du care, où les femmes ou les enfants perçus comme "responsables" ou "disponibles" se voient attribuer la charge de la tutelle. Les contraintes familiales ; taille du réseau, dispersion géographique, situation

professionnelle ou disponibilité temporelle, structurent aujourd'hui le processus de désignation autant, sinon plus, que les liens affectifs. Ce choix témoigne d'un équilibre entre la recherche d'efficacité pratique et la reproduction de normes familiales intériorisées sur ce que signifie *prendre soin* d'un parent inapte.

Le moment de l'entrée dans la tutelle constitue une étape charnière du processus, pourtant peu documentée dans la littérature scientifique. Les études sur la protection juridique des adultes se concentrent souvent sur les cadres légaux ou les rôles administratifs, laissant dans l'ombre la transition vécue par les proches lorsqu'ils assument ce mandat. Or, cette entrée dans la tutelle s'apparente à ce que Tronto (1993) décrit comme un moment de bascule du care, où la responsabilité devient explicite et institutionnalisée. Elle implique une redéfinition des relations familiales et une renégociation des solidarités, conformément aux observations de Finch et Mason (1993) sur la dimension négociée et contextualisée des obligations familiales. En ce sens, la prise de tutelle marque le passage d'une aide informelle, à une forme de care formalisé, où les dynamiques affectives et les normes morales se confrontent aux exigences administratives et juridiques.

Enfin, l'examen de l'assemblée de parents et du conseil de tutelle met en lumière que, au-delà du cadre légal, ces instances aspirent à maintenir la communication familiale et à redistribuer la charge entre proches. Ce constat rejoint la littérature sur les solidarités familiales (Finch et Mason, 1993) et le care (Tronto, 1993), qui souligne que les formes d'aide et de responsabilité se négocient au sein des familles en fonction des relations, des disponibilités et des valeurs morales partagées. Il renvoie également au concept de maisonnée (Weber, 2005 ; Le Pape, 2012), qui permet de comprendre la tutelle comme une organisation collective du soin et de la gestion des ressources, structurée autour d'une solidarité pratique et morale entre les membres du groupe domestique. La section suivante s'attardera au fonctionnement quotidien de la tutelle et au travail concret qu'elle implique.

Le travail de tuteur aux biens

Pour bien comprendre le travail des tuteurs aux biens, encore faut-il en cerner les tâches des tuteurs, qu'elles soient réalisées au quotidien ou de manière. Cette section vise à répondre à cet objectif.

À partir de l'analyse du matériel empirique recueilli lors des entretiens, quatre grandes catégories de tâches ont été dégagées. Chacune est présentée et décrite de manière détaillée, afin d'illustrer la diversité des activités réalisées et les compétences qu'elles mobilisent.

Ces catégories (la gestion courante des finances, la reddition de comptes et les obligations administratives, la protection et la valorisation du patrimoine, ainsi que la collaboration avec les tiers) reposent sur les observations issues du terrain et sur les récits des participants. Les exemples présentés tout au long de cette section sont tirés des entretiens et permettent d'illustrer les défis, les apprentissages et les stratégies déployées par les tuteurs pour remplir leurs responsabilités.

D'abord, **la gestion courante des finances** consiste à établir et gérer le budget, s'assurer que toutes les obligations financières sont réglées à temps (paiement de facture) et surveiller que les comptes bancaires ne soient pas à déficitaires (suivi bancaire). Ces tâches, bien que routinières, sont essentielles pour garantir la stabilité financière de la personne protégée. Les principaux enjeux rencontrés sont au niveau de la charge mentale associée à cette tâche ainsi que le niveau de compétence nécessaire en administration. Ensuite, **la reddition de comptes et obligation administrative** comporte des activités comme documenter toutes les transactions financières comme les entrées et sorties d'argent (tenue de registres), rédiger le rapport annuel détaillant la gestion financière, accompagné des pièces justificatives (production de rapport.), à soumettre à l'autorité de surveillance et finalement, préparer et soumettre les déclarations d'impôts de la personne protégée (gestion des déclarations fiscales). Ces activités requièrent rigueur, organisation et temps, car elles sont soumises à une surveillance étroite des autorités. Ensuite, le troisième volet qui concerne **la protection et valorisation du patrimoine** concerne seulement les gens qui font de la gestion du patrimoine. Dans le cas de tutelle, la gestion de patrimoine concerne les gens qui ont des actifs de plus de 40,000\$^[1]. Les tâches consistent d'abord à mettre en place la sûreté comme l'exige la loi. Une fois que cette obligation est réglée, le tuteur doit maintenir les propriétés immobilières en bon état et veiller à la protection des actifs (préservation des biens), il doit aussi assurer le suivi et la valorisation des placements financiers (gestion des placements). Ces tâches exigent des compétences spécifiques en gestion de patrimoine, ainsi qu'une collaboration étroite avec des professionnels du secteur. Finalement, tous les tuteurs ont des tâches et obligations au niveau de la **collaboration avec les tiers**. En effet, tous les tuteurs ont la responsabilité de tenir informés les proches de la personne protégée, lorsqu'approprié, sur les décisions financières importantes. Aussi, ils doivent tous travailler et communiquer avec différents intervenants que ce soit au niveau de la santé, du développement ou des finances du

parent et avec le Curateur public (communication avec les professionnels spécialisés). Ces interactions nécessitent des compétences en communication et une capacité à coordonner des efforts entre plusieurs parties prenantes.

Cette section de l'analyse s'intéresse à l'ensemble des tâches administratives que les tuteurs doivent apprendre à maîtriser et accomplir au quotidien. Bien que souvent perçues comme allant de soi, ces tâches requièrent des efforts d'apprentissage et organisationnels considérables.

Les catégories de tâches mentionnées plus haut seront détaillées plus bas, illustrées par des exemples concrets tirés des entretiens. Cette analyse contribue ainsi à répondre à l'objectif 2 du mémoire, soit de documenter la nature de la charge de travail associée à la tutelle aux biens et les défis rencontrés par les tuteurs.

La gestion courante des finances

La **gestion courante des finances** désigne l'ensemble des actions nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire d'une personne inapte au quotidien. Elle comprend l'établissement et le suivi du budget, le paiement des dépenses récurrentes (factures, loyers, assurances) et la surveillance des comptes bancaires afin d'éviter les découverts ou les frais inutiles.

Assumer cette responsabilité dépasse la simple administration des ressources : la tutelle aux biens s'accompagne de contraintes légales et administratives qui alourdissent considérablement la charge mentale des tuteurs. Ceux-ci doivent à la fois assurer le suivi budgétaire, respecter des exigences strictes de reddition de comptes et veiller au bien-être de leur parent. La conciliation entre les attentes du Curateur public et les besoins du proche peut parfois générer des tensions, obligeant les tuteurs à ajuster leurs pratiques pour maintenir une relation harmonieuse tout en respectant le cadre juridique.

Les résultats de cette étude montrent que cette gestion requiert des compétences administratives et financières que tous les tuteurs ne possèdent pas initialement. Au moment de la mise en place de la tutelle, plusieurs doivent composer avec un coût d'apprentissage important (Daigneault, Defacqz et Dupuy, 2024), lié à la maîtrise des obligations légales, des procédures et des outils de suivi financier. Cette période d'adaptation accroît la charge mentale et le stress, notamment en raison de la nécessité de tenir des registres précis, de documenter chaque transaction et de maintenir une stricte séparation entre les finances personnelles et celles de la personne protégée.

Certains tuteurs ont créé des outils de suivi, comme des tableaux Excel ou des systèmes de classement, pour structurer et faciliter la gestion financière mensuelle :

« Puis, au mois de juin dernier, puis là je suis en train de préparer le prochain là, tout ce qui est en termes de ses dépenses, de ses biens, j'ai rempli le rapport, puis moi je suis ça depuis des années avec un formulaire Excel. Je connais toutes les dépenses, les entrées n'importe qui peut prendre le document, puis il peut voir là toutes les transactions, ça semble un plan stratégique. »
(F7)

Les résultats de cette étude montrent aussi que plusieurs tuteurs ont conçu eux-mêmes des documents de suivi bancaire, alors que des modèles préétablis, compatibles avec le rapport annuel, sont disponibles sur le site du Curateur public. Lors des entretiens, certains ont mentionné ne pas avoir été informés de ces ressources au moment de l'instauration de la tutelle. Ce manque d'information reflète une disparité plus large dans l'accompagnement des nouveaux tuteurs, qui varie d'un cas à l'autre.

D'autres tuteurs, en revanche, adoptaient une approche plus intuitive dans la gestion des finances courantes :

« Faque la je ne sais pas s'ils apprécient là mais je les colle [les factures], je ne les mets pas en ordre là de date ou rien je les colle sur une grande feuille, je leur présente ça comme ça, puis je fais un total pour chaque feuille. En tout cas, non c'est ça, ça l'air d'être correct. Puis après ça je leur mets ça dans un ziploc, puis leurs envoyer, tout ça. » (F9)

Ces deux extraits illustrent la diversité des manières dont les tuteurs organisent leur suivi des dépenses, oscillant entre des approches structurées, et d'autres plus intuitives. Certains tuteurs, mettent en place des outils formels et durables, tels que des tableaux Excel, qui permettent non seulement de centraliser les informations mais aussi de les rendre compréhensibles et transférables à d'autres acteurs (famille, professionnels, Curateur public). Cette organisation minutieuse peut refléter un rapport très professionnel au rôle de tuteur, voire une volonté d'objectivation de leur gestion. Dans ce groupe, où la gestion était plus technique, l'exigence de transparence et la crainte d'être perçus comme ayant mal géré les fonds était mentionnée et ressenti par plusieurs tuteurs rencontrés. Ainsi, plusieurs tuteurs insistent sur la nécessité d'une gestion rigoureuse afin d'éviter tout soupçon de mauvaise gestion ou fraude.

À l'inverse, d'autres, adoptent des stratégies de gestion plus spontanées, centrées sur la logique de preuve plutôt que sur celle de performance. Bien que moins normées, ces approches peuvent tout de même répondre aux exigences du rôle. Cette variabilité témoigne du fait que le travail de tutelle repose non seulement sur des tâches administratives, mais aussi sur des habitudes personnelles, des ressources numériques ou matérielles disponibles, un sentiment d'aisance ou de légitimité dans ce rôle et de la flexibilité de l'employé qui reçoit les documents.

D'ailleurs, selon les témoignages, cette différence dans l'accompagnement par l'employé attitré à leur dossier au Curateur public a un impact direct sur l'exercice de la tutelle et la charge des tuteurs. Tandis que certains ont bénéficié de documents fournis par un employé lors de l'officialisation de la tutelle, d'autres disent ne pas avoir été informés des documents de gestion et ont dû élaborer eux-mêmes les documents ou stratégies de suivi, augmentant ainsi leur charge de travail.

La reddition de comptes et les obligations administratives

La reddition de comptes et les obligations administratives sont définies ici comme l'ensemble des actions requises pour assurer la transparence et la conformité légale de la gestion financière de la personne protégée. Cette tâche inclut la production du rapport annuel de gestion présenté au conseil de tutelle et au Curateur public justifiant l'utilisation des fonds, accompagné des pièces justificatives, ainsi que la préparation et la soumission des déclarations fiscales. Ces obligations font l'objet d'une surveillance rigoureuse de la part d'un employé du Curateur public chargé de l'audition des rapports financiers, distinct de l'employé de référence attitré au dossier de tutelle.

La première reddition de comptes des tuteurs a lieu lors de la mise en place de la tutelle. Les tuteurs, selon la loi, doivent établir un bilan détaillé des avoirs du parent, une tâche complexe sur le plan administratif et encore plus éprouvante lorsqu'elle se déroule dans un contexte de crise familiale. En plus d'apprendre à utiliser de nouveaux outils de gestion et de naviguer dans des démarches légales souvent méconnues, certains tuteurs doivent, pour la première fois, brosser un portrait précis des biens et finances de leur parent.

L'inventaire des biens est rapporté par les tuteurs rencontrés comme particulièrement délicate et émotionnellement lourde. Elle implique une immersion dans la vie personnelle et financière du parent, soulevant des questions sur l'exhaustivité des démarches et la valeur des biens à déclarer. Comme le montre le cas de ce tuteur, qui a dû assumer cette responsabilité à la suite d'une chute

ayant causé d'importantes pertes cognitives chez sa mère, cette tâche peut s'avérer particulièrement éprouvante :

« Parce que la personne qui est inapte a pas prévu se débarrasser de ses biens ou tu sais de simplifier sa gestion ou quoi. Fait que de faire l'inventaire des biens. C'est délicat, hein ? Parce que tu fouilles dans les papiers de tes parents, dans leur vie. Puis là, tu vas-tu oublier de quoi ? T'as-tu couvert toutes les possibilités ? C'est un exercice fastidieux et sérieux, pour dire qu'est-ce qui est compris dans le bilan. Tu sais, y'a des biens qu'il faut que tu fasses évaluer. Ce n'est pas facile. » (H4)

Cet extrait illustre bien la complexité du processus d'inventaire des biens, souvent décrite par les tuteurs rencontrés. Ils doivent jongler entre la gestion administrative liée à l'inaptitude et l'intrusion inévitable dans l'intimité du parent. Contrairement à une personne qui aurait anticipé la transmission ou simplifié son patrimoine, la personne inapte laisse derrière elle une situation souvent floue. Cette démarche, déjà fastidieuse, s'accompagne par le poids émotionnel de la prise de conscience concrète de la perte d'autonomie du parent.

La tâche de reddition de comptes et de production de rapports est souvent perçue comme l'une des plus prenantes pour les tuteurs, principalement en raison du temps et de l'organisation qu'elle exige. Bien que certains tuteurs considèrent que cette étape n'est pas particulièrement difficile sur le plan technique, elle demande tout de même une rigueur importante. Son niveau de complexité varie selon les méthodes de gestion adoptées et la nature du patrimoine. En effet, certains tuteurs rencontrés ont mentionné avoir développé leurs propres outils pour faciliter la reddition de comptes, ou, comme dans l'exemple suivant, avoir sollicité l'aide de leur entourage pour structurer l'information demandée par le Curateur public :

« C'est ma collègue, parce que moi je travaille dans un bureau, là un syndicat, puis ma collègue comptable, elle m'a monté le fichier, [...] Faque tout ce que la curatelle demande [dans le rapport de gestion annuel], ben elle me l'a fait en fichier. Exemple, ils veulent savoir combien de vêtements, combien qu'il reçoit, de de de, de rentes, combien tu sais... C'est tout détaillé là, mais elle me donne un total, fait qu'à chaque mois, ben quand je reçois le compte ben je rentre toute puis à la fin bien il y a une ligne totale puis c'est toutes les numéros que la curatelle demande [dans son rapport annuel]. » (F15)

Tandis que d'autres qui ont optés pour une approche plus intuitive dans leur gestion courant, rencontrent plus difficultés lors de la production des rapports annuels, ce qui peut engendrer une

surcharge au moment de produire ces rapports. Dans cet extrait, une tutrice ayant œuvré toute sa carrière dans le domaine bancaire et financier explique qu'elle est à l'aise avec les exigences de la reddition de comptes, qu'elle ne trouve pas particulièrement complexes. Elle reconnaît toutefois que la tâche demande du temps et qu'elle pourrait être simplifiée avec de meilleurs outils, ce qu'elle n'a pas mis en place par choix ou habitude :

« Y a à la fin de l'année-là, je me complique probablement la vie là en ayant pas, je pourrais avoir un logiciel pour gérer ses affaires que je n'ai pas fait, que à la fin de l'année pour le rapport annuel je m'assis avec physiquement avec les états de comptes. Puis-je créer un dossier Excel. Puis je remets, ça fait que ça me prend peut-être 2 jours. Puis j'envoie le rapport, mais je pense que je me complique la vie. Je pourrais justement installer un logiciel qui ferait tout pour moi là puis, mais je ne l'ai jamais fait. » (F13)

Finalement, quelle que soit la méthode utilisée cette étape nécessite une préparation soutenue pour rassembler, vérifier et présenter les informations demandées par les instances de surveillance. Plusieurs tuteurs rapportent qu'ils doivent y consacrer plusieurs heures, voire plusieurs jours, selon l'organisation adoptée tout au long de l'année. Même lorsqu'ils ne perçoivent pas la tâche comme particulièrement difficile, elle demeure exigeante en termes de temps et requiert une bonne capacité d'organisation. Certains se sentent bien outillés, notamment lorsqu'ils ont accès à un soutien professionnel ou à des outils informatiques adaptés, tandis que d'autres reconnaissent qu'ils pourraient simplifier le processus.

L'un des principaux enjeux liés à la reddition de comptes, rencontré par presque tous les tuteurs (9/14), réside dans la relation avec les institutions bancaires. Selon les expériences rapportées dans cette étude, le milieu bancaire semble peu familier avec le rôle de tuteur et les obligations légales qui en découlent. Cette méconnaissance engendre de nombreux obstacles administratifs pour les tuteurs : certaines banques exigent des documents que les tuteurs ne possèdent pas, formulent des demandes irréalistes ou refusent d'appliquer des mesures spécifiques requises par le Curateur public, comme les gels de fonds liés à la sûreté ou le changement de libellé des comptes. Cette dernière exigence, pourtant obligatoire dans le cadre d'une tutelle, s'avère particulièrement problématique lors de la mise en place du régime, moment où les comptes bancaires doivent être modifiés pour refléter le nouveau statut juridique. Face à ces blocages, plusieurs tuteurs ont dû solliciter l'intervention de leur représentant au Curateur public pour faire valoir les exigences légales auprès des banques. Par exemple, un tuteur a raconté que sa banque refusait de modifier le nom sur les comptes sans liquider et racheter les placements, ce qui aurait

entraîné des pertes financières importantes au niveau fiscal. Devant l'impasse, il a finalement décidé de transférer les avoirs dans une autre institution, où les ajustements requis ont été réalisés sans difficulté :

« Puis finalement, mon représentant à la curatelle publique s'en est mêlé, y a écrit à la banque. Il a dit que les n'y avait pas d'autres solutions que de dénoncer que la banque ne respecte pas les lois québécoises. Puis la banque a répondu qu'elle respectait les lois canadiennes. Puis tu sais, finalement, je me suis tanné, puis j'ai transféré toutes leurs avoirs dans une autre banque où là ça a été facile. » (H5)

Cette situation illustre bien les défis auxquels les tuteurs font face dans leurs interactions avec les institutions financières. Une cause commune ressort des témoignages : la méconnaissance du rôle de tuteur et des exigences légales qui y sont liées. Cette incompréhension complique la mise en place de la tutelle, déjà alourdie par les démarches administratives du Curateur public, et devient une source majeure de stress pour les tuteurs.

Les participants déplorent le manque d'uniformité entre les institutions financières, chacune imposant ses propres exigences et procédures. Cette absence de standardisation complique la gestion, surtout lorsqu'il faut traiter avec plusieurs établissements. Plusieurs tuteurs ont aussi noté la méconnaissance du régime de tutelle chez les employés bancaires, ce qui ajoute à la confusion :

« C'est vraiment, le gros défi, ce sont les banques. C'est vraiment ça, parce qu'ils ont tous des processus différents, puis là, le roulement de personnes et tout ça... C'est ça qui est le plus lourd en fait, de gérer ça. C'est parce qu'ils ne veulent pas, en plus, tu sais, transférer d'une banque à l'autre. Ils ne veulent pas que tu t'en aille à leur banque, ils ne veulent pas que tu enlèves les placements. Donc c'est encore plus lourd. » (H12)

Face à cet enjeu, un fort sentiment d'impuissance régnait chez les tuteurs confrontés à des difficultés liées à la gestion bancaire. Certains tentaient d'obtenir du soutien en se tournant vers l'employé du Curateur public assigné à leur dossier, tandis que d'autres finissaient par lâcher prise ou trouvaient des moyens alternatifs pour contourner les obstacles. Cette disparité dans les réactions souligne l'absence de mécanismes de soutien clairs et efficaces pour accompagner les tuteurs dans ces démarches complexes.

Aussi, selon les résultats de cette recherche, le moment de la reddition de comptes est particulièrement redouté par les tuteurs, qui le perçoivent comme une évaluation rigoureuse de leur gestion financière. Deux enjeux principaux ont été soulevés par les tuteurs face à la surveillance faite sur la reddition des comptes.

D'un côté, certains tuteurs jugent excessive la surveillance exercée par le Curateur public, surtout dans des situations stables et bien connues. Ils critiquent la rigidité de certains vérificateurs, peu sensibles au contexte familial et aux ajustements informels du quotidien. Plusieurs disent devoir justifier des dépenses mineures ou fournir des documents qu'ils jugent inutiles, ce qui renforce leur sentiment d'injustice et de méfiance envers le processus de reddition de comptes. C'est le cas d'un tuteur responsable depuis cinq ans de sa mère en résidence, dont les dépenses varient très peu d'une année à l'autre :

« Je fais 40 heures d'ouvrage dans le fond pour prouver rien pantoute [en parlant du bilan annuel de gestion envoyé au Curateur public]. [Je rassemble] les in and out de pendant toute l'année. Faque que moi je fais une job de mise en forme, des relevés bancaires qui existent déjà, puis des relevés des qui pis je, je mets ça dans les petites cases du formulaire, puis là mon analyste que j'aime bien par ailleurs, vérifie que toutes les petites cases concordent, puis bla bla bla. Puis après ça me pose des questions, Oh, la case 285 là, comment ça se fait que y a tel montant puis que je n'ai pas une facture ? Peux-tu me trouver la facture ? Alors on est en train de parler de 285 piasses pour, mettons un une situation qu'elle connaît déjà, parce que tout est la même chose que l'année passée, et qu'elle a déjà vérifié ça » (F5)

Cet extrait illustre le sentiment de surcharge administrative et de frustration que certains tuteurs éprouvent face à la reddition de comptes exigée par le Curateur public. Le participant décrit un processus perçu comme répétitif et peu utile, où il doit justifier des dépenses déjà connues de l'institution. Cette réaction suggère que l'explication des démarches n'est peut-être pas toujours adéquate : mieux comprendre la raison derrière ces vérifications pourrait amener les tuteurs à y voir moins un contrôle excessif qu'un accompagnement dans leur rôle et une protection pour leur proche.

Dans un deuxième cas, les tuteurs soulevaient la surveillance du Curateur public dans la gestion des finances, comme une ingérence dans les affaires familiales. Pour eux, gérer les finances de leur parent est une tâche profondément intime, façonnée par la structure familiale et les ententes tacites entre proches. Cette perception s'inscrit dans la théorie de Viviana Zelizer, qui montre que les individus redéfinissent constamment les frontières entre la sphère privée et l'économie, un

processus accompagné d'un travail émotionnel. L'intervention d'un tiers, qui pose des questions, exige des justificatifs et analyse les décisions financières, crée un profond malaise. Elle perturbe l'équilibre délicat entre l'intime et l'économique, un équilibre soigneusement construit par la famille, en l'exposant à un regard extérieur qui n'en saisit pas forcément les nuances. Bien que tous les tuteurs rencontrés reconnaissent l'importance des mesures de protection, plusieurs tuteurs jugent que le niveau de contrôle exercé sur leur gestion est excessif et inadapté à leur réalité.

En somme, la reddition de comptes et les obligations administratives constituent une responsabilité particulièrement lourde pour les tuteurs autant des exigences légales que des défis pratiques qu'ils rencontrent. Entre la complexité des démarches bancaires, la rigueur des vérifications imposées par le Curateur public et le sentiment d'intrusion dans une gestion perçue comme intime, cette tâche engendre une charge émotionnelle importante. Bien que la transparence et la protection des personnes inaptes soient au cœur du processus, plusieurs tuteurs expriment le besoin d'un accompagnement mieux adapté et d'une plus grande souplesse administrative afin d'alléger ce fardeau.

La protection et la valorisation du patrimoine

Le troisième volet, qui porte sur la protection et la valorisation du patrimoine, ne concerne que les tuteurs ayant à gérer un patrimoine de plus de 40,000\$. À titre de rappel, selon la loi, une sûreté est exigée lorsqu'un tuteur administre les biens d'un majeur dont le patrimoine est de 40 000 \$ ou plus. Cette mesure vise à protéger les avoirs de la personne inapte en s'assurant que le tuteur respecte ses obligations. C'est au conseil de tutelle de déterminer le montant de la sûreté, généralement ajusté en fonction de la valeur du patrimoine tout en tenant compte des besoins courants de la personne. Il choisit ensuite le type de sûreté à fournir, parmi le gel de fonds dans une institution financière, une garantie hypothécaire notariée ou un contrat de cautionnement émis par une compagnie d'assurances. Finalement, le conseil fixe un délai pour fournir cette sûreté, que le tuteur doit respecter avant de pouvoir administrer les biens¹.

Le tuteur doit assurer l'entretien et la préservation des biens immobiliers et mobiliers afin d'éviter la dégradation ou la perte de valeur. Il veille également au suivi et à l'optimisation des placements financiers pour maintenir ou accroître le patrimoine. Ces tâches exigent des

¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/curateur-public/pdf/dep_etapier_surete.pdf

compétences en gestion financière et en administration, ainsi qu'une collaboration avec des professionnels (fiscalistes, planificateurs financiers, comptables) pour garantir une gestion conforme aux obligations légales et aux intérêts de la personne sous tutelle.

Dans les situations observées dans cette étude, lorsque les tuteurs avaient la responsabilité de gérer un patrimoine important (7/14), leur rôle prenait une envergure beaucoup plus professionnelle. Un plus grand nombre de spécialistes étaient mobilisés pour les assister (entre autres des notaires, avocats, conseillers financiers, comptables, planificateurs financiers), et la coordination de l'ensemble de ces acteurs reposait souvent sur les épaules du tuteur. En général, les personnes responsables de la gestion d'un patrimoine rapportaient la participation d'au moins deux professionnels du domaine financier parmi ceux listés plus haut, tandis que celles qui n'avaient pas à gérer de patrimoine n'en mentionnaient aucun. Celui-ci devait non seulement planifier les rencontres, fournir les documents requis à temps, mais aussi s'assurer que l'information circule efficacement entre toutes les parties, y compris le conseil de tutelle.

Dans ce contexte, la tâche de protection et de valorisation du patrimoine s'apparente à celle d'un véritable gestionnaire de portefeuille financier. Une tutrice rencontrée, responsable des finances de sa mère, illustre bien cette complexité, d'autant plus que sa mère possède également une compagnie de gestion. Elle raconte les défis quotidiens liés à la production de rapports, à la centralisation de l'information et à la coordination avec les spécialistes impliqués :

« Puis dans les rapports que je produis, moi à tous les mois, quand les rapports de placement rentrent bien, j'ai mon fichier, puis j'entre mes les choses. Puis à tous les 3 mois, je fais un portrait comme détaillé, mais un portrait global aussi. Puis ils savent [frère et sœur dans le conseil] qu'en tout temps, tous les mois, ils peuvent me demander, mais on a convenu que une fois aux 3 mois d'avoir le portrait global, c'était suffisant. [...] Mais maman comme elle a des placements, bien on a des tonnes de feuillets qui rentrent, autant l'adresse postale pour toute la documentation de maman comme celle de la compagnie, ça rentre chez moi. Donc là j'ai remis au comptable là les documents pour la production de des impôts personnels. [...] Mais en septembre, je suis obligé de recommencer ça pour la compagnie. Ouais, avec la production des états financiers là aussi éventuellement. » (F2)

Cette fonction exige donc une capacité organisationnelle développée, une solide compréhension du système financier et juridique, ainsi qu'une vigilance constante pour garantir la conformité et la transparence des décisions prises. Toutefois, les tuteurs rencontrés qui étaient dans cette situation ne disaient pas trouver la tâche complexe, seulement lourde.

Profils des tuteurs faisant de la gestion de patrimoine

L'analyse des profils des tuteurs rencontrés dans cette étude met en lumière des tendances intéressantes. Parmi les sept tuteurs responsables de la gestion d'un patrimoine, cinq étaient à la retraite ou sans emploi au moment de la mise en place de la tutelle. Ce statut leur conférait potentiellement plus de disponibilité pour assumer cette responsabilité complexe. Par ailleurs, quatre d'entre eux avaient occupé des postes de gestionnaire au cours de leur carrière, ce qui laisse supposer que les compétences développées dans leurs fonctions professionnelles – telles que la planification, la prise de décision stratégique et la gestion financière – ont pu être perçues par leur entourage comme des atouts pour assurer une gestion efficace du patrimoine. En effet, lorsqu'il était demandé aux tuteurs de raconter pourquoi ils croyaient avoir été choisis pour assumer ce rôle, l'un d'eux, chargé de la gestion d'un patrimoine, a souligné que son expérience professionnelle antérieure lui avait permis d'acquérir les compétences nécessaires pour bien remplir cette fonction :

« C'est sûr que compte tenu que dans le domaine dans lequel je travaille, j'ai tout été associé aux universités, tout le monde aurait pu le faire, mais l'ensemble de mes connaissances ou de contacts avec plus de sens, avec tout ce qui faut maintenir en termes de budget, de rapport de contact. De contact avocats de contact notaires de la façon de gérer dans les dans les, dans les institutions publiques, avec la Cour, avec la Curatelle. » (H7)

Un autre élément notable est que, parmi les tuteurs ayant à gérer un patrimoine, quatre sur sept sont des hommes, alors qu'on ne compte qu'un seul homme sur sept lorsque la tutelle ne comprend pas la gestion d'un patrimoine. Ce constat soulève des questions sur la répartition genrée des rôles au sein des familles. Cette surreprésentation masculine peut être influencée par des normes culturelles et sociales valorisant davantage l'expertise financière des hommes ou leur confiant plus naturellement la responsabilité des décisions économiques importantes. Toutefois, cette hypothèse est basée sur des observations vue dans la littérature puisqu'aucune question n'a été posé spécifiquement sur cette dynamique de genre dans le choix des tuteurs (Le Borgne-Uguen & Penneec, 2004).

En effet, ce constat rejoint les analyses de Le Borgne-Uguen et Penneec (2004), qui montrent que la protection juridique et la gestion du patrimoine familial ne neutralisent pas les rapports sociaux de sexe, mais tendent plutôt à les reproduire sous une forme institutionnalisée. De la même manière, Lareau (2022) observe que même dans des contextes socioéconomiques favorisés, la

gestion financière demeure largement perçue comme une compétence masculine, tandis que les femmes continuent d'assumer les dimensions relationnelles et affectives de la prise en charge familiale. Les résultats de cette recherche confirment ces observations : les hommes rencontrés sont surreprésentés parmi ceux qui gèrent un patrimoine et bénéficient plus souvent d'un soutien familial actif, notamment de la part de femmes de leur entourage, pour les tâches de soin ou de reddition de comptes. À l'inverse, les tutrices endossent fréquemment seules la charge administrative et émotionnelle du rôle, dans une logique de disponibilité intériorisée qui s'inscrit dans la continuité des normes genrées du care décrites par Tronto (1993) et Molinier (2013). Ce résultat témoigne ainsi de la persistance d'une division genrée du travail de tutelle, où la compétence économique reste symboliquement associée au masculin, tandis que le dévouement et la sollicitude demeurent des attributs féminins, souvent invisibilisés.

Stratégies de gestion différente selon la grosseur du patrimoine

La gestion du patrimoine est la seule tâche liée à la tutelle qui peut être déléguée à un tiers, ce qui soulève d'importants enjeux d'inégalité. En effet, les familles disposant de ressources financières suffisantes peuvent faire appel à un comptable, un gestionnaire de patrimoine ou un notaire afin de réduire la charge mentale et administrative du tuteur. Ainsi, même si ces tuteurs conservent souvent la gestion quotidienne de la petite caisse par exemple, ils peuvent déléguer certaines tâches plus techniques, comme la production des déclarations fiscales, ou la production du rapport annuel. Cette possibilité leur permet de se concentrer sur d'autres aspects de la tutelle ou de leur vie, tandis que les décisions financières sont prises avec l'aide de professionnels.

Les tuteurs ayant à gérer un patrimoine ont presque tous mentionné être engagés dans des stratégies financières visant à réduire la charge fiscale au moment du décès de leur parent. Cette tendance s'explique probablement par deux facteurs : la présence d'un patrimoine à protéger et l'implication accrue de professionnels du milieu financier. C'est le cas de cette tutrice qui raconte que depuis quelques temps la situation de leur mère déclinait et qu'ils se préparaient au décès éventuel de celle-ci :

« On a convenu les 3 [frères et sœurs] que ça serait sage de consulter un fiscaliste pour avoir les meilleures stratégies de décaissement possible, puis voire aussi s'il y a moyen de sauver des impôts du vivant de maman et idéalement, mais en tout cas au décès. » (F2)

Conformément aux recommandations des experts, plusieurs tuteurs ont entrepris des démarches pour réorganiser certains actifs du parent ou modifier leur mode de décaissement, sans compromettre son bien-être ni ses besoins actuels. Ces ajustements visaient principalement à optimiser la transmission du patrimoine et à réduire les impôts successoraux. En anticipant ces enjeux fiscaux, les tuteurs s'assurent que la succession ne soit pas lourdement imposée au moment du décès, ce qui permet de préserver une plus grande part du patrimoine familial. Comme le mentionne ce tuteur, l'objectif est toujours de conserver la qualité de vie du parent, seulement un double objectif est aussi en jeu, celui de préserver le patrimoine pour la ou les générations qui vont en bénéficier :

« Fait que là on s'est dit ouais, mettons qu'elle meurt demain, ben y a comme [quelques] millions qui devient un revenu imposable dans l'année. Si elle avait eu besoin de ses FERR comme source de revenus, je dirais, on assume le risque puis on lui assure un revenu. Mais maman n'a pas besoin de ça, faque là, on est dans une zone un petit peu délicate. Là, je ne travaille pas pour maman, je travaille pour la succession. [...] fait que là on a travail avec le conseiller financier une stratégie où on décaisse les FERR de façon accélérée de façon à minimiser l'impact fiscal au moment de la succession. Ça ne donne pas grand-chose à maman, ça ne lui enlève rien, mais ça permet une meilleure... En fait, je dirais que c'est dans le contexte d'une saine gestion de ses avoirs, là avec son intérêt en tête, qui est l'intérêt de sa succession aussi là ça c'est un peu délicat. » (H5)

Le participant explique qu'étant donné que sa mère n'a pas besoin des fonds accumulés pour subvenir à ses besoins, les décisions financières prises ne visent pas tant à améliorer son quotidien qu'à limiter les pertes fiscales pour ses héritiers. Il reconnaît d'ailleurs que cette posture est « délicate », car elle déplace partiellement l'objectif de la gestion financière : il ne s'agit plus uniquement de travailler « pour maman », mais aussi d'anticiper les effets successoraux du décès. Cet exemple met en lumière une réalité peu discutée dans la littérature : les tuteurs, particulièrement lorsqu'ils gèrent des portefeuilles d'actifs, adoptent parfois une posture de gestion stratégique à long terme qui dépasse les stricts besoins de la personne protégée, et ce, dans une optique de transmission patrimoniale raisonnée et accompagnée de professionnels.

Cette posture illustre bien ce que Zelizer (2012) désigne comme un *travail relationnel*, c'est-à-dire l'effort constant pour articuler les logiques économiques et affectives au sein des relations intimes. En orientant les décisions financières à la fois vers le bien-être de sa mère et vers la préservation du patrimoine familial, le tuteur opère un arbitrage moral entre ce qui est « bon pour maman » et

ce qui est « juste pour la famille », révélant ainsi la dimension profondément relationnelle et morale de la gestion du patrimoine.

La collaboration avec les tiers

Tous les tuteurs doivent composer avec un ensemble d'obligations et de responsabilités qui relèvent de la collaboration avec des tiers, c'est-à-dire des personnes ou institutions avec lesquelles ils interagissent dans l'exercice de leurs fonctions. Cette collaboration constitue un volet central du travail de tutelle, qui dépasse la seule gestion des biens pour inclure la coordination et la communication avec l'ensemble des parties prenantes entourant la personne protégée.

Dans ce contexte, un tiers désigne toute personne autre que le tuteur ou la personne protégée elle-même. Il peut s'agir de professionnels de divers secteurs, comme :

- Des intervenants du système de santé (médecins, travailleurs sociaux, gériatres, ergothérapeutes),
- Des spécialistes du soutien psychosocial (psychologues, éducateurs spécialisés),
- Des experts financiers et juridiques (fiscalistes, comptables, conseillers financiers, notaires),
- Ou encore des représentants d'instances officielles, en particulier les agents du Curateur public, qui supervisent la gestion du patrimoine et veillent au respect des droits de la personne inapte.

Dans certains cas, des membres de la famille ou des proches peuvent également être considérés comme des tiers, notamment lorsqu'ils ne participent pas directement à la tutelle mais expriment des attentes ou des préoccupations sur les décisions prises.

Le travail de collaboration repose donc sur des compétences avancées en communication et en coordination. Le tuteur doit être capable de vulgariser des informations complexes à l'intention des proches tout en dialoguant avec des professionnels aux vocabulaires techniques spécifiques et aux exigences institutionnelles élevées. Il lui revient également de concilier des opinions parfois

divergentes, d'assurer la cohérence des actions entreprises et d'agir comme point de contact entre la famille, les institutions et les professionnels.

Ce travail de médiation requiert une posture diplomatique et équilibrée, car le tuteur agit à l'intersection de logiques différentes : celle de la protection légale, celle du soin, celle des attentes affectives des proches, et celle des impératifs administratifs.

Cet exemple illustre bien l'ampleur du travail de coordination et de collaboration avec les tiers que le tuteur doit parfois assumer dans le cadre de la mise en place de la tutelle. Cette tutrice raconte qu'elle a dû orchestrer plusieurs rencontres avec divers intervenants pour diagnostiquer l'inaptitude de ses parents et mettre en place la tutelle. À cette époque, son père était encore en vie et, tout comme sa mère, il voyait son autonomie se dégrader. Elle a donc entrepris de faire réaliser des tests pour évaluer l'état de santé des deux. Elle explique :

« Ben j'ai contacté la notaire et y a eu une travailleuse sociale impliquée. La travailleuse sociale a été désignée là, c'était, c'était du réseau public. Elle n'est plus dans le portrait, mais à ce moment-là les 2 étaient atteints de la maladie d'Alzheimer, les 2 étaient suivis à la clinique interdisciplinaire en gériatrie ambulatoire, là, c'est eux autres qui suivent les cas de de, de, de d'Alzheimer à domicile » (F7)

Cette situation met en lumière la situation par beaucoup de tuteur, l'importance de la collaboration interprofessionnelle, avec des intervenants provenant de différents secteurs, juridique, social et médical, pour gérer la complexité du diagnostic et de la gestion de l'inaptitude. Le travail des tuteurs ne se limite pas à la prise de décisions individuelles ; il inclut une coordination minutieuse avec les professionnels du réseau public et privé, ce qui implique une gestion des interactions entre les différents acteurs tout en respectant les besoins spécifiques de chaque parent. Ce type de travail exige une grande capacité à négocier avec les institutions et à intégrer les perspectives de chaque intervenant, afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente des personnes sous tutelle.

Conclusion

Cette section a permis de documenter, pour la première fois dans la littérature, le travail de tuteur aux biens en mettant en lumière les tâches techniques et les compétences mobilisées dans ce rôle souvent méconnu. En se concentrant sur les dimensions mesurables du travail, telles que la

gestion courante des finances, la reddition de comptes, la protection et la valorisation du patrimoine, ainsi que la coordination avec divers intervenants, elle révèle la complexité des responsabilités assumées par les tuteurs. Ces tâches exigent non seulement des connaissances pointues en gestion, en droit et en finance, mais aussi une capacité constante d'adaptation face aux exigences administratives, fiscales et institutionnelles.

Les résultats montrent également que la manière dont la tutelle est mise en place, qu'elle soit graduelle, soudaine ou liée à une reprise de contact, influence profondément l'expérience du tuteur. Une mise en place progressive permet, selon les résultats de cette étude, une préparation émotionnelle et logistique, alors qu'un événement choc ou une reprise de contact soudaine entraîne fréquemment une surcharge immédiate et une complexité accrue dans la prise en charge. Cette entrée dans le rôle façonne non seulement les premières interactions avec les institutions, mais aussi la posture adoptée par le tuteur à long terme.

Par ailleurs, l'analyse des profils types de tuteurs - piégés, volontaires ou circonstanciels - met en lumière la diversité des trajectoires, des motivations et des dispositions des personnes qui assument cette charge. Ces profils permettent de mieux comprendre comment se distribue le travail de tutelle au sein des familles, selon les compétences perçues, les dynamiques relationnelles, mais aussi les inégalités de genre, de ressources et de disponibilité. Ils soulignent aussi à quel point le rôle est influencé par des logiques affectives et sociales qui dépassent largement le cadre légal ou administratif.

Les tâches assumées par les tuteurs dépassent largement la simple administration du patrimoine : elles s'inscrivent dans une logique de care et de solidarité familiale où les gestes techniques se doublent d'un engagement moral et affectif. Comme le souligne Joan Tronto (1993), le care implique une responsabilité concrète envers autrui, fondée sur l'attention, la compétence et la réciprocité. Ainsi, la gestion financière, les démarches administratives ou la reddition de comptes deviennent des formes de soin à distance, par lesquelles les tuteurs veillent au bien-être matériel et symbolique du parent inapte. Ces pratiques traduisent aussi les principes décrits par Finch et Mason (1993), selon lesquels les solidarités familiales reposent sur des négociations situées, où l'aide circule selon les capacités, les proximités et les valeurs morales de chacun. En ce sens, les tâches des tuteurs constituent une manifestation concrète de la responsabilité familiale, où le devoir et l'affection se mêlent à la rationalité administrative, révélant la dimension profondément relationnelle et morale du travail tutélaire.

Ces résultats mettent en lumière la tutelle comme un travail collaboratif, moral et administratif au cœur des solidarités familiales contemporaines. Ils montrent que la désignation du tuteur, l'exercice de la charge et ses effets sur les dynamiques familiales s'inscrivent dans un continuum de négociation et de responsabilisation, où se croisent logiques affectives, administratives et sociales.

Au-delà des trajectoires individuelles, la tutelle familiale révèle un mouvement plus large de reconfiguration de l'État-providence. Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques et de montée des valeurs d'autonomie et de responsabilisation, l'État tend à transférer vers les familles une part croissante du travail de care et de gestion, sans toujours leur fournir les ressources nécessaires pour y faire face. Cette familialisation du care, déjà documentée par de nombreux travaux (Boucher, 2010 ; Dandurand, 2014 ; Tronto, 2013), s'accompagne d'une invisibilisation du travail domestique et émotionnel qu'elle suppose.

La tutelle devient ainsi un symptôme de ce retrait progressif de l'État-providence, où la protection des personnes vulnérables repose de plus en plus sur les capacités, les compétences et la bonne volonté des proches. En ce sens, la figure du tuteur incarne la tension contemporaine entre solidarité publique et responsabilité privée.

Si cette section du mémoire s'est attachée à décrire les tâches visibles et objectivables du travail de tuteur, la suivante portera sur une autre dimension essentielle, mais largement invisibilisée : celle du travail relationnel. Il s'agira d'explorer comment les tuteurs naviguent les tensions affectives, morales et financières inhérentes à leur rôle, en tentant de conjuguer les obligations légales avec les logiques intimes de solidarité familiale. Ce sera l'occasion de rendre compte du travail quotidien d'arrangement des relations, et de la gestion de l'argent au sein de la sphère privée, souvent dans un contexte de déséquilibres et de non-dits.

Du travail technique au travail relationnel

Après avoir examiné les dimensions plus techniques et mesurables de la tutelle, cette deuxième section d'analyse s'attarde à un aspect tout aussi fondamental, mais souvent moins visible : le travail relationnel. En filigrane des tâches administratives, comptables et juridiques analysées précédemment, se déploient des dynamiques familiales complexes, où aucune règle formelle ne détermine d'avance qui s'impliquera auprès du parent devenu inapte, qui s'effacera, ni pour quelles raisons. Ce sont plutôt des négociations progressives, façonnées par l'histoire familiale,

les liens affectifs, les dettes morales et les conflits passés, qui orientent les rôles que chacun accepte ou refuse d'endosser.

S'appuyant sur les travaux de Zelizer (2012), cette section propose d'analyser ces agencements familiaux comme du travail relationnel, c'est-à-dire comme un processus actif par lequel les individus définissent, maintiennent, transforment ou rompent les relations sociales à travers des pratiques concrètes liées à l'argent. Dans le contexte de la tutelle aux biens, cela implique de voir comment la ligne tenue entre entraide et obligation, dépendance et autonomie, est sans cesse renégociée, et comment la gestion financière elle-même devient un outil, voire un terrain, de mise en scène et de redéfinition des liens familiaux.

Cette analyse vient ainsi compléter la compréhension de l'objectif 2, en abordant la charge de travail sous l'angle relationnel et émotionnel, et permet de répondre pleinement à l'objectif 3, en éclairant la manière dont l'exercice de la tutelle aux biens influence les dynamiques familiales.

Distinguer le travail relationnel et la collaboration avec les tiers

Afin de préparer l'analyse du travail relationnel, cette section propose un repérage conceptuel : elle vise à clarifier ce que recouvrent les notions de *travail relationnel* et de *collaboration avec les tiers* expliqué plus haut dans les tâches des tuteurs, qui sont souvent imbriquées dans la pratique des tuteurs mais répondent à des logiques distinctes.

Le travail relationnel et la collaboration avec les tiers sont deux concepts complémentaire et interreliés. Afin de clarifier les logiques distinctes mais imbriquées qui traversent la pratique des tuteurs, le tableau suivant met en parallèle deux dimensions observées dans les entretiens :

1. Le **travail relationnel**, qui renvoie à la gestion des liens affectifs et moraux au sein de la famille, et
2. La **collaboration avec les tiers**, orientée vers la conformité et la coordination institutionnelle.

Ces deux registres de travail coexistent dans la pratique, mais ils reposent sur des logiques et des postures différentes, comme le résume le tableau suivant :

Figure 3

Aspect	Travail relationnel (Zelizer)	Collaboration avec les tiers (définie dans le mémoire)
Définition générale	Processus actif par lequel les individus construisent, ajustent ou transforment leurs relations sociales à travers des transactions, souvent liées à l'argent.	Ensemble des interactions que le tuteur doit entretenir avec des professionnels et des proches pour assurer une gestion cohérente de la tutelle.
Objectif principal	Maintenir ou ajuster les liens sociaux en conciliant sphères économique et intime.	Assurer la transparence, coordonner les intervenants et préserver la confiance.
Acteurs impliqués	Membres de la famille, proches, partenaires affectifs.	Professionnels (santé, finance, juridique), membres de la famille, Curateur public.
Type de relation	Relations affectives, familiales, éthiques ou morales.	Relations formelles, professionnelles ou de communication stratégique.
Rôle de l'argent	L'argent est porteur de significations sociales et affectives, utilisé comme levier relationnel.	L'argent est un objet à justifier, encadré par des règles, à rendre compte.
Posture attendue	Négociée, flexible, sensible aux normes culturelles.	Diplomatique, rigoureuse, orientée vers la conformité.
Compétences mobilisées	Empathie, capacité d'adaptation, sens moral, interprétation des contextes relationnels.	Communication, vulgarisation, coordination, négociation institutionnelle.
Temporalité	Évolutive et continue, construite au fil du temps, des années	Souvent ponctuelle ou liée à des événements (rapports, décisions).
Enjeux principaux	Préservation des liens, équilibre entre autonomie et interdépendance, ajustement aux normes sociales implicites.	Prévention des conflits, conformité légale, fluidité de la gestion, reconnaissance institutionnelle.

Ce tableau n'a pas pour objectif d'opposer deux catégories fermées, mais plutôt de mettre en lumière les tensions vécues par les tuteurs entre deux pôles de leur activité : l'un centré sur la préservation des liens affectifs, l'autre sur le respect des obligations institutionnelles.

Il s'agit d'une mise en perspective analytique des résultats empiriques présentés précédemment, à la lumière du concept de *travail relationnel* développé par Viviana Zelizer. Cette section a pour fonction de clarifier ces deux registres de travail afin d'aider le lecteur à bien saisir la complexité des interactions observées. Autrement dit, il ne s'agit pas ici d'un retour sur la littérature, mais bien d'une interprétation conceptuelle des résultats, visant à montrer comment les pratiques des tuteurs familiaux s'inscrivent simultanément dans des dynamiques affectives et dans des exigences institutionnelles.

Les résultats montrent que, dans la pratique, ces deux dimensions s'entrecroisent sans cesse. Les discussions familiales sur la gestion de l'argent, par exemple, mobilisent à la fois des arguments affectifs et des considérations techniques. Les tuteurs doivent alors composer avec des attentes parfois contradictoires : préserver la confiance et la proximité affective d'un côté, démontrer leur compétence et leur neutralité de l'autre.

Ce double registre de relations crée un travail de jonglerie :

- Être assez proche pour maintenir les liens familiaux et l'harmonie,
- Mais assez distant pour prendre des décisions financières potentiellement sensibles.

Face aux professionnels, ils doivent en parallèle adopter une posture crédible, rationnelle et conforme aux normes institutionnelles. Le tuteur se situe donc au croisement de deux sphères, l'intime et le rationnel, que la société tend à maintenir séparées (Zelizer, 2005).

Naviguer entre ces univers demande une forte capacité d'adaptation, de jugement et de diplomatie. C'est un travail exigeant, où il s'agit de maintenir des équilibres fragiles, de préserver les relations tout en assumant une autorité, et d'ajuster sans cesse la manière d'agir selon les personnes et les contextes.

Afin d'opérationnaliser la distinction clarifiée ci-dessus, la section suivante montrera comment les pratiques financières de la tutelle reconfigurent les rôles et les responsabilités dans les relations familiales. Elle analysera comment ces transactions, au-delà de leur dimension comptable, soutiennent ou fragilisent l'autonomie relationnelle.

Négocier l'autonomie à travers l'argent

C'est le cas, par exemple, de cette tutrice qui accompagnait régulièrement sa mère au restaurant, quelques fois par mois. Sa mère, bien que relativement jeune, résidait dans un centre pour personnes inaptes en raison d'une maladie dégénérative diagnostiquée de manière précoce. Physiquement encore active, elle se retrouvait pourtant dans un environnement où la majorité des résidents étaient beaucoup plus âgés qu'elle. Sa fille estimait donc essentiel de lui offrir des occasions de sortie et de plaisir, considérant que ces moments représentaient de rares espaces de liberté et de normalité dans une vie déjà marquée par de nombreuses restrictions.

Ces repas, cependant, posaient un problème dans le cadre de la surveillance exigée par le Curateur public. Sa mère, par exemple, commandait parfois deux plats ou choisissait des restaurants plus coûteux, ce qui faisait grimper la facture à des montants jugés excessifs par l'instance de surveillance. La tutrice expliquait ainsi :

« Elle veut aller au Red Lobster, elle dépense elle a décidé de dépenser, de d'acheter 2 plats. Donc, le restaurant c'est comme 95\$ dollars, who cares ? Je lui ai dit tiens ta carte, puis si jamais tu [n']as plus d'argent à la fin du mois maman je vais tout lui acheter ce qu'elle a besoin parce que je ne veux pas qu'elle se sente privée, elle l'est déjà assez où elle vit. [...] mais pour eux [le Curateur public] ça en fait une grosse affaire parce que : « Ah, Madame, juste vous rappeler que les restaurants, c'est seulement pour une personne » Oui, ma mère mange pour 2, ces ce que vous n'avez pas compris tu sais puis je suis qui pour la priver? mais ce n'est pas grave. [...] Mais non au lieu [de m'appeler et de m'expliquer], j'ai juste reçu un genre de notes comme quoi qu'il fallait plus qu'elle mange du restaurant over, je pense que 60\$ 70\$ ce qui est complètement absurde mais bon vous comprenez. Donc maintenant je fais juste payer quand on va au resto ensemble et ils ne posent pas de question ». (F11)

Ne souhaitant pas imposer une nouvelle restriction à sa mère, elle a alors choisi de contourner les exigences administratives en payant elle-même les repas, déclarant : *« Donc maintenant je fais juste payer quand on va au resto ensemble et ils ne posent pas de questions ». (F11)*

Cet exemple illustre comment les tuteurs arbitrent entre les règles formelles et les besoins affectifs de leur parent. Dans les cas où les personnes inaptes conservent une certaine autonomie physique et des désirs exprimés, les tuteurs développent des stratégies d'ajustement, parfois même de contournement, afin de préserver la relation et éviter de compromettre le bien-être

émotionnel de leur proche. C'est le cas dans l'exemple plus haut où la tutrice anticipe les questionnements en assumant financièrement la dépense. Ce type de compromis ou de stratégie, invisible dans les rapports officiels, alourdit néanmoins leur charge mentale et financière, puisqu'il exige de constamment anticiper les attentes institutionnelles, justifier des choix émotifs et, parfois, assumer personnellement des dépenses pour éviter des conflits ou des sanctions administratives. Le travail relationnel, dans ce contexte, devient un espace de négociation où l'affect, la dignité et les normes comptables s'entrechoquent.

Dans cet exemple, ce travail est négocié entre la tutrice et sa mère. Toutefois, dans certaines situations, le travail relationnel s'effectue pour la personne dépendante à travers un autre membre du réseau familial. C'est le cas de cet exemple, qui illustre la présence d'un tiers dans la négociation entre l'inaptitude et la gestion quotidienne de l'argent. Une tutrice raconte qu'avant que sa mère n'entre en résidence, quelques mois avant l'entrevue, elle lui avait retiré sa carte bancaire, puisque sa mère n'était plus en mesure de l'utiliser adéquatement (elle oubliait fréquemment son NIP et rencontrait des difficultés motrices lors de l'utilisation de la carte). Pour assurer une certaine autonomie dans les dépenses courantes, elle avait toutefois demandé une deuxième carte liée au compte de sa mère, destinée au conjoint de celle-ci, avec qui elle vivait encore. L'objectif était de simplifier la gestion des petits achats et des imprévus, tout en conservant un certain contrôle. Comme elle l'explique :

« Euh donc jusqu'avant le mois de juin, ce qu'on avait trouvé comme solution, c'est que j'avais demandé une 2e carte, puis son conjoint avait une carte. Ce n'est pas vraiment, la caisse n'aime pas vraiment ça faire ça là, mais ils m'ont donné une 2e carte, ils m'ont dit on ne posera pas de questions. Fait que moi je lui donnais toujours un peu d'argent liquide, puis quand il y avait des petites dépenses, des urgences, des choses qu'elle voulait, ben, son conjoint avait la carte, puis il m'appelait ou des fois pas aussi, puis il disait, ben, on aurait besoin, tu sais, je ne sais pas le besoin d'aller s'acheter, tel faire ou à la maison on a besoin de tel l'affaire. [...] si elle avait le goût d'arrêter au Tim Hortons, il utilisait sa carte. » (F13)

Cette situation montre que face à la perte d'autonomie de sa mère, la tutrice met en place une solution intermédiaire, de contournement, en demandant une deuxième carte bancaire pour le conjoint de celle-ci, avec qui elle vivait encore à ce moment-là. Cette décision, bien que sortant du cadre habituel de la gestion financière encadrée, permet de maintenir une certaine autonomie dans les dépenses quotidiennes tout en facilitant la gestion. Elle illustre un ajustement actif des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs : le tuteur, la personne inapte et son

conjoint. En tenant compte des besoins concrets de la vie quotidienne (par exemple, arrêter spontanément au Tim Hortons) et des capacités relationnelles encore présentes, la tutrice négocie un équilibre entre contrôle administratif et respect des dynamiques familiales. Ce geste permet aussi de préserver le rôle du conjoint dans le quotidien de la mère, en le reconnaissant comme une figure de soutien légitime, malgré l'encadrement juridique de la tutelle. Par ailleurs, le fait de contourner partiellement les règles de la caisse, qui n'approuve pas officiellement ce type de double carte, montre à quel point ces arrangements relationnels impliquent aussi une négociation avec les cadres institutionnels. Le travail de tutelle dépasse ici la stricte application des règles : il s'agit de maintenir la cohérence des liens sociaux et affectifs dans un contexte où l'argent devient un vecteur d'ajustement des relations.

Les deux exemples présentés plus haut illustrent comment l'argent, dans le contexte de la tutelle, devient un vecteur central de négociation entre autonomie et contrôle. Dans le premier cas, celui de la fille qui accompagne sa mère au restaurant, le simple fait de gérer ou de restreindre certaines dépenses alimentaires, jugées excessives par les normes administratives, est perçu comme une atteinte à la capacité de choisir et la liberté de la mère. La tutrice, consciente que sa mère vit déjà plusieurs restrictions liées à son inaptitude, choisit volontairement de ne pas lui imposer de limites supplémentaires dans ce moment de plaisir, quitte à assumer elle-même les coûts. Ici, l'argent devient un outil de résistance affective et de préservation du lien, permettant à la mère de conserver une part de pouvoir décisionnel qui reste plus symbolique qu'effectif, malgré la perte de ses capacités juridiques.

Dans le second cas, celui de la carte bancaire confiée au conjoint, l'argent est utilisé comme dispositif de délégation : la tutrice met en place une organisation financière souple, permettant à la mère de continuer à vivre avec son conjoint et à répondre à ses besoins du quotidien, sans devoir passer par une validation systématique. En impliquant un tiers dans la gestion financière, la tutrice tente ici de maintenir un semblant de continuité dans la vie familiale et domestique, en adaptant le cadre administratif aux réalités relationnelles. Le contrôle direct est évité, au profit d'un arrangement basé sur la confiance, qui permet à la personne inapte de préserver une certaine forme d'autonomie, notamment dans l'expression de ses désirs ou de ses routines.

Dans les deux situations, on observe que le contrôle des ressources économiques ne se réduit pas à une question de conformité légale : il touche au cœur des dynamiques affectives et identitaires. Prendre ou relâcher le contrôle sur les finances devient ainsi une manière d'exprimer le degré de reconnaissance de l'autonomie restante de la personne inapte, mais aussi la qualité

des relations entre les acteurs impliqués. L'argent agit alors comme un instrument de médiation, à travers lequel se jouent des équilibres fragiles entre dépendance, dignité et confiance. Ces exemples montrent à quel point la gestion financière est indissociable du travail relationnel effectué par les tuteurs, et comment les arrangements pratiques autour de l'argent participent à définir les contours de l'autonomie dans un cadre contraint.

Le don pour garder sa place dans la hiérarchie familiale

L'inaptitude ne signifie pas toujours la disparition complète de la volonté, de la parole ou du pouvoir d'agir d'une personne. Dans certaines familles rencontrées, un véritable travail collectif se met en place pour maintenir une hiérarchie affective et symbolique familière, où le parent continue d'occuper un rôle de pourvoyeur ou de décideur, malgré les limitations reconnues par le cadre légal. Les gestes financiers, comme les dons ou les cadeaux, deviennent alors des moyens par lesquels le parent tente de préserver sa position dans l'ordre familial, et les enfants, même lorsqu'ils sont tuteurs, négocient avec ces élans pour concilier obligations administratives et fidélité aux dynamiques affectives. Le récit suivant illustre bien ce tiraillement, où un don du père est à la fois respecté et dissimulé, dans un effort collectif pour protéger sa dignité et préserver un équilibre familial :

« Ma sœur appelle mon père, pis là mon père, ben il disait mettons, moi je ne savais pas là fait que ma sœur elle parle puis elle lui, dit bon faut que je refasse mes freins bientôt ils sont morts, je ne peux pas descendre à Québec faut que je refasse mes freins. Mon père il dit ok je vais payer! Faque ma sœur elle dit quelques mois après, ben voici la facture, fait que c'est 1,000\$. Mais moi je me dis tu sais, y a les moyens en masse, il veut offrir un cadeau, je sais qu'il n'a pas toute sa tête ça je le comprends. Tu sais, on a demandé à la famille, tout le monde est d'accord pis ça? Pis ils ont demandé [le vérificateur au Curateur public] de faire rembourser. J'ai trouvé ça chiant un peu parce que mon père il possède un certain montant d'argent, il ne peut pas faire des cadeaux? [...] Puis quand j'ai reçu la lettre pour dire il fallait rembourser, tsé, ma sœur l'a reçu, moi je l'ai reçu, voyons pour qui ils se prennent les autres, de quoi ils se mêlent, ce sont nos affaires, tu sais, c'est un peu. Puis là j'ai dit à ma sœur pas le choix, faut qu'on rembourse à notre père, ça fait qu'elle l'a remboursé à notre père. On lui a fait à croire que c'était un retour d'impôt là, parce que faut pas qu'il le sache, il ne voulait pas qu'on lui rembourse, mais on n'a pas le choix. » (H6)

Comme dans les exemples du restaurant ou de la carte bancaire remise au conjoint, cet extrait illustre une tension entre les règles formelles et les logiques familiales et se présente une stratégie de contournement affectif. Mais l'extrait apporte aussi un nouvel angle à l'analyse du travail relationnel puisqu'il va au-delà des dépenses quotidiennes ou des choix de consommation : il touche à la capacité à donner, un geste profondément chargé sur le plan symbolique, en particulier dans les relations intergénérationnelles. En offrant de l'argent à sa fille, le père cherche à maintenir un certain équilibre dans la relation, en assumant encore un rôle actif, voire protecteur. Le don devient ici une manière pour lui de conserver son statut de parent donneur, malgré son inaptitude juridique. Le refus administratif de ce don, et l'obligation de le rembourser, remettent donc en cause non seulement une transaction financière, mais une expression affective et identitaire de la part du parent. La réponse des enfants de cacher le remboursement en retour d'impôt vient montrer que ce don a effectivement une signification qui va au-delà de la simple transaction.

Dans d'autres situations, même si la hiérarchie familiale traditionnelle reste présente dans l'esprit des enfants, elle ne peut plus se traduire concrètement dans les gestes du quotidien. En effet, cet autre exemple montre que, même en l'absence de transaction financière concrète, le travail relationnel reste bien présent. Il se manifeste ici par un ajustement des attentes, la gestion d'une frustration silencieuse et la reconfiguration du lien familial, face à une impossibilité d'agir « comme avant ». C'est le cas de ce tuteur qui raconte qu'il se mariera prochainement, mais que sa mère, aujourd'hui inapte et son père à travers l'héritage, ne pourront pas contribuer aux frais du mariage, une contribution qui aurait été considérée comme naturelle et attendue dans d'autres circonstances :

« H5 : Bah je donne, je vais vous donner un autre exemple très concret, nous on se marie. On se marie l'hiver prochain, ça fait 18 ans qu'on est ensemble. Là, on a décidé d'officialiser ça.

Interviewer : Wow félicitations !

H5 : Merci, c'est gentil. Puis bon normalement, dans un contexte où ma mère aurait été encore apte, mes parents auraient probablement contribué aux frais du mariage. Ben là on ne le fait pas là, on touche pas à l'argent pour aider à payer le mariage, mais ça comporte quand même sa frustration.

On le sait, on respecte, on est dans une espèce de bulle de protection pour elle parce que ben, ouais, c'est correct, là on le respecte mais ça aurait été comme ça si les choses étaient autrement.
» (H5)

Ici, l'absence de don parental est vécue comme une rupture symbolique dans la continuité intergénérationnelle. Ce n'est pas tant la perte d'un soutien financier qui est en jeu, mais celle d'un geste chargé de reconnaissance et de transmission. Le parent n'est plus en mesure d'assumer un rôle traditionnellement associé au soutien dans les grandes étapes de la vie adulte. Le tuteur, bien qu'il accepte les règles et les respecte, doit effectuer un travail émotionnel important pour composer avec cette absence, perçue comme un effacement du rôle parental.

La « bulle de protection » évoquée témoigne d'un désir de ne pas exposer la mère à la charge mentale ou à la culpabilité que pourrait entraîner une sollicitation financière. Ce souci de préservation illustre bien que le travail relationnel ne repose pas uniquement sur des actions visibles, mais aussi sur des gestes retenus, des décisions non prises, et des absences gérées avec soin. Ainsi, en choisissant de ne pas réclamer ce qui, en d'autres temps, aurait été une évidence, le tuteur recompose la relation dans un contexte où l'argent ne peut plus jouer son rôle habituel de médiateur affectif. Cette retenue, qui demande un réajustement émotionnel, témoigne de la profondeur du travail relationnel en contexte d'inaptitude, même lorsqu'aucune transaction n'a lieu.

Le conseil de tutelle : entre soutien, tension et désengagement

Au fil de la collecte de données, il est apparu que le travail relationnel lié à la tutelle s'accompagne d'une charge émotionnelle considérable. Si les tuteurs rencontrés parlaient avec aisance des démarches administratives et financières, c'est dans la description des dynamiques familiales que les émotions étaient les plus vives ; colère, tristesse, culpabilité ou frustration, sont apparues.

Le soutien offert par les proches dans l'exercice de la tutelle varie grandement d'une famille à l'autre. Dans certains cas, un réseau de soutien actif, souvent structuré autour du conseil de tutelle, permet de partager les responsabilités et d'alléger la prise de décision du tuteur. À l'inverse, d'autres tuteurs se retrouvent isolés, portant seuls le poids de la gestion financière et du bien-être d'un parent inapte. Ce sont ces différentes formes de relation entre le tuteur et le conseil de tutelle - qu'elles prennent la forme d'un soutien, de tensions ou d'un désengagement - qui seront explorées dans les prochaines sections.

Soutien

Tel que mentionné précédemment, certaines fratries ont exprimé travailler en équipe pour assurer la prise en charge d'un parent inapte. Même lorsque cette coopération n'était pas explicitement nommée, les récits laissent entrevoir une organisation collective orientée vers un objectif commun : veiller au bien-être du parent. Cette dynamique rappelle la notion de *maisonnée* développée par Florence Weber, c'est-à-dire un collectif domestique, des alliés, qui s'organisent pour répondre aux besoins concrets d'un de ses membres, en mobilisant des ressources affectives, économiques et pratiques. Dans cette perspective, le conseil de tutelle peut être compris comme une extension de la *maisonnée* au sens de Florence Weber : un collectif qui, bien qu'institutionnalisé, partage la responsabilité de protéger la personne inapte. Il assume un rôle structurant et soutenant, en encadrant l'action du tuteur pour s'assurer que celui-ci remplisse adéquatement ses fonctions, dans l'intérêt du parent et du collectif familial plus large. Loin de n'être qu'une instance administrative, il devient parfois un appui moral dans une fonction exigeante, apportant une forme de validation ou de légitimation des décisions prises par le tuteur, notamment en période d'incertitude ou de désaccords familiaux.

Pour plusieurs tuteurs, le conseil permet aussi de partager le fardeau décisionnel et de se protéger symboliquement dans les relations complexes avec les autres membres de la famille ou même avec le parent lui-même. Ce soutien, souvent discret, contribue à alléger la charge émotionnelle liée à la gestion de la tutelle.

Le témoignage suivant illustre bien cette dynamique de soutien collaboratif, où le rôle de secrétaire de conseil dépasse largement la fonction formelle pour s'ancrer dans une logique d'entraide familiale et d'engagement affectif :

« Elle est un peu est un peu comme moi (la sœur du tuteur) on essaye de s'accoter l'un sur l'autre pour s'aider pour faire les choses comme le curateur le demande, puis là on ouvre le guide. Puis Ah OK, y'a un modèle pour ça fait qu'on prépare ensemble la rencontre. Je la tiens informé des grosses décisions. Puis je là, je la consulte, mais tu sais, c'est ça. C'est le secrétaire du Conseil de tutelle joue moins un rôle de premier plan, c'est plus un rôle de documentation, de de surveillance, puis de d'accompagnement pour quand on fait le Conseil de tutelle. Mais sinon tu es la fille de quelqu'un donc tu vas faire. Je dirais que c'est plus un rôle d'aidant naturel, c'est ça ? Je pense que ça apparaît pas tant dans le, c'est pour ça que je te parlais tantôt de la loi qui

reconnait les aidants naturels ben ce n'est pas parce qu'on est secrétaire de conseil de tutelle ou tuteur qu'on n'est pas aussi des aidants naturels. » (H3)

Le soutien venant du conseil de tutelle ne se limite pas à des gestes concrets de gestion : il inclut aussi la manière dont les membres de la fratrie se coordonnent émotionnellement pour soutenir le tuteur ou se soutenir mutuellement. Par exemple, dans l'extrait, on voit que la sœur et le tuteur s'"accotent l'un sur l'autre", ce qui traduit un effort pour maintenir une alliance familiale stable, malgré les défis liés à la tutelle. Cette coordination est un acte relationnel actif : elle suppose de la communication, de l'ajustement mutuel, de l'écoute. Il s'observe aussi dans la mise en commun des savoirs : "ouvrir le guide ensemble, chercher un modèle, discuter des décisions". Cela montre un effort de coproduction de la décision et de répartition équitable de la charge mentale. Le tuteur n'est pas seul dans l'interprétation des normes : il discute, il consulte, il négocie. Cela allège le poids du rôle tout en renforçant la légitimité des choix faits.

Dans la majorité des cas rencontrés, le soutien apporté par le conseil de tutelle consistait à protéger le tuteur d'une surcharge ou d'un sentiment d'isolement. En impliquant d'autres membres du conseil de tutelle, le tuteur crée une forme de co-responsabilité affective : chacun veille à ce que l'autre ne porte pas seul les conséquences émotionnelles ou morales des décisions prises. C'est aussi une manière de préserver les liens fraternels dans un contexte potentiellement stressant.

Ainsi, lorsqu'il fonctionne comme un véritable relais familial, le conseil de tutelle peut représenter un soutien précieux pour le tuteur. Au-delà de son rôle administratif, il devient un espace de collaboration, de validation et parfois même de réconfort. Cette forme de soutien, joue un rôle central dans l'équilibre émotionnel du tuteur et dans la stabilité des arrangements familiaux autour de la tutelle. En ce sens, le conseil ne se limite pas à un mécanisme de surveillance : il participe activement au travail relationnel, en facilitant la communication, la répartition des responsabilités et la reconnaissance mutuelle entre les membres de la famille.

Tension et désengagement

Toutefois, dans une minorité de cas, certaines situations au sein du conseil de tutelle ont été marquées par des tensions. Bien qu'aucun des tuteurs interrogés n'ait rapporté de conflits familiaux explicites, quelques récits laissent entrevoir des désaccords, des ressentis négatifs ou des malaises, notamment lorsque les membres du conseil étaient issus de la fratrie. Ces

éléments, bien que rarement formulés directement, méritent d'être pris en compte, car ils témoignent du poids relationnel que peut représenter la collaboration au sein du conseil. Leur faible présence dans les discours ne signifie pas leur absence : il est possible que certains tuteurs aient choisi de taire ces aspects pour préserver l'équilibre familial ou par pudeur. Les tensions, même discrètes, font donc partie intégrante du travail relationnel et affectif que suppose la tutelle, et doivent être analysées à ce titre.

Les tensions observées au sein du conseil de tutelle tournaient principalement autour de l'implication, ou du manque d'implication, des membres de la fratrie. Lorsque les liens familiaux étaient déjà fragiles ou rompus avant la mise en place de la tutelle, ces dynamiques préexistantes semblaient se prolonger sans générer de conflit ouvert : les tuteurs n'attendaient pas de soutien, et n'en recevaient effectivement que peu. Ce manque d'engagement, bien qu'émotionnellement pesant, n'était pas vécu comme une surprise ni une injustice, mais plutôt comme une forme de continuité relationnelle. Dans ces cas, le travail relationnel consiste moins à négocier qu'à composer avec une absence.

Par exemple, cette tutrice, qui avait mentionné plus tôt l'absence de lien entre sa sœur et leur mère depuis plusieurs années, continue tout de même de transmettre régulièrement des informations à sa sœur, sans en attendre de réponse. Le geste, dénué d'attente de réciprocité, semble fonctionner à la fois comme une manière de se décharger mentalement et de maintenir une forme minimale de lien familial, malgré le silence :

« Et puis j'envoie une note à ma sœur, j'écris tout temps. Un courriel à chaque semaine, tu sais si j'ai des questions, peut-être que j'ai eu comme des choses simples comme ses cheveux me paraissaient pas parce que elle a fait le shampoing cette semaine et des affaires pratiques là, mais pour sa santé à elle, la fait que puis là j'envoie toujours en copie à ma sœur, fait que je sais pas si elle les lis, mais je sais qu'elle les reçoit. » (F16)

À l'inverse des situations où des tensions familiales anciennes expliquaient un désengagement prévisible, les frustrations les plus vives exprimées par les tuteurs apparaissent souvent dans les cas où aucun conflit préalable n'était mentionné, mais où un ou plusieurs membres de la fratrie se sont progressivement effacés. Pour les tuteurs, ce retrait est parfois perçu comme un abandon du parent, une forme de manquement moral face à la vulnérabilité de celui-ci. Cette dissonance entre les attentes familiales et la réalité vécue génère un fort sentiment de solitude, teinté de colère ou de déception.

Sur le plan formel, les membres du conseil de tutelle sont censés appuyer le tuteur dans ses décisions. Mais en pratique, cette responsabilité reste souvent symbolique, sans réelle implication. Les tuteurs doivent alors composer avec des rôles attribués mais non assumés, dans un contexte où les liens familiaux ne suffisent pas à garantir la coopération. Le travail relationnel devient ici particulièrement exigeant, car il repose sur des attentes implicites, rarement discutées, mais constamment déçues.

C'est ce que souligne avec amertume une tutrice dont les deux frères siégeaient au conseil de tutelle, sans toutefois y jouer un rôle actif. L'un d'eux, pourtant désigné secrétaire, donc chargé de convoquer au moins une rencontre annuelle, exigée par la loi, ne s'était pas acquitté de cette tâche de base. Ce manquement, bien qu'apparemment mineur, devient symboliquement lourd de sens :

« J'y demandé, mais tu sais comme là il est secrétaire, mais il fallait qu'il convoque une rencontre mais il ne l'a pas fait cette année, tu sais, là je suis comme caline, tu sais, c'est comme c'est moi qui ai la grosse partie du travail, toi t'as juste à caller une rencontre entre nous, puis tu le fais même pas, tu sais, c'est frustrant. » (F12).

Cet extrait illustre bien la manière dont le travail de tutelle ancre dans une gestion constante des attentes, des déceptions et des déséquilibres affectifs. Le cadre légal prévoit une répartition des rôles, mais en pratique, c'est souvent le tuteur, ici la tutrice, qui porte l'essentiel de la charge, tant administrative qu'émotionnelle. Le désengagement des autres membres du conseil, même sur des éléments logistiques minimes, renforce le sentiment d'isolement et alourdit la responsabilité morale.

Ce cas met aussi en lumière une dimension genrée du désengagement. Comme dans plusieurs autres situations rencontrées, ce sont les hommes de la fratrie qui ont tendance à se retirer ou à minimiser leur implication, laissant à leur sœur le soin d'assumer la gestion parentale. Cette répartition, bien qu'informelle, reflète des normes sociales profondément enracinées selon lesquelles les femmes seraient plus « naturellement » disposées à prendre en charge les soins, la logistique familiale et les relations. Le travail relationnel des tutrices devient alors double : il faut à la fois maintenir le lien avec le parent inapte, et composer avec une inégale répartition du care au sein de la famille, souvent sans reconnaissance.

Cette tutrice l'a d'ailleurs nommé explicitement en réfléchissant au fait qu'elle était non seulement la seule fille de la fratrie, mais aussi la seule à s'être occupée de leurs deux parents :

« Je laisse ça aller mais tu sais, je trouve ça, je trouve ça quand même spécial que ça soit tu sais, la seule fille de la famille quand on est 3 qui se doit s'occuper de ça, puis c'est moi qui m'occupe la succession de mon père, tu sais eux, ils ont renoncé à ça parce que c'était plus compliqué parce qu'ils ne savent pas. Tu sais, vu que j'étais déjà dedans ? Ben, c'est comme par défaut ils sont dits ben c'est ma sœur qui va le faire » (F12)

Ce phénomène, rarement formulé de façon explicite, traverse néanmoins plusieurs témoignages. Il révèle que, au-delà des cadres juridiques, les rapports de genre continuent de structurer la répartition concrète des responsabilités familiales dans le contexte de la tutelle.

Cette situation, où une tutrice se retrouve à assumer seule la charge parentale pendant que ses frères se désengagent, ouvre la voie à une réflexion plus large sur le rôle du genre dans la répartition des responsabilités liées à la tutelle. Bien que les dynamiques familiales semblent parfois s'ajuster aux réalités contemporaines, les résultats montrent que les normes de genre continuent de peser lourdement sur les femmes, souvent de manière structurelle et intériorisée. Fait révélateur : parmi tous les participants rencontrés, une seule tutrice a explicitement nommé le fait que son rôle de fille la plaçait de facto en position de responsabilité. Est-ce à dire que les autres ne partagent pas ce constat ? Probablement pas. Mais le fait que cette réalité soit si rarement formulée de manière consciente ou verbalisée souligne à quel point elle est normalisée, voire invisibilisée dans les discours. La section suivante explorera en profondeur ces rapports de genre, à la lumière des trajectoires, des perceptions et des silences observés dans les témoignages.

Différences genrées de la charge de travail de la tutelle

Les données recueillies mettent en lumière des différences marquées dans la manière dont la charge de travail liée à la tutelle est répartie entre les hommes et les femmes. Bien que la réforme du droit de la famille et l'évolution des rôles sociaux aient contribué à redéfinir certaines attentes au Québec, les résultats montrent que la responsabilité de la tutelle repose encore largement sur les épaules des femmes, tant dans sa dimension administrative que relationnelle. Cette prise en charge féminine est rarement questionnée ou remise en cause dans les récits : elle semble aller de soi, comme un prolongement naturel des rôles traditionnellement assignés aux femmes dans la sphère familiale. Le fait qu'une seule participante ait explicitement évoqué cette inégalité de genre souligne à quel point cette charge est structurelle, intériorisée et invisibilisée. Cette section

propose d'examiner en profondeur comment ces différences genrées s'expriment dans les pratiques, les attentes implicites et les récits des tuteurs et tutrices rencontrés.

Un élément particulièrement révélateur concernant les dynamiques de genre observées dans cette recherche concerne le travail en équipe autour du tuteur. Cette dynamique de collaboration familiale, évoquée plus tôt, apparaît principalement dans les situations où ce sont des hommes qui assument le rôle de tuteur. En effet, dans trois des quatre cas où un homme avait la charge de la tutelle, on observe la présence d'un réseau d'entraide actif, mobilisé pour l'appuyer dans les tâches de gestion, de soin et de reddition de comptes. Les hommes rencontrés ont davantage tendance à solliciter ou recevoir l'aide d'autres membres de la famille, souvent des femmes, pour remplir leur mandat.

Par exemple, un homme tuteur, enfant unique, explique :

« Chaque fois que j'ai un doute ou une question j'appelle sa sœur, elle m'aide beaucoup. Elle va la voir aussi quand même souvent parce que moi avec la job je n'ai pas vraiment le temps. Franchement elle m'aide beaucoup, elle est comme une deuxième tutrice dans le fond » (H4).

À l'inverse, une tutrice également enfant unique, raconte plutôt :

« Il y a ses frères et les noms de ses frères et sœurs et de leur conjoint. Mais qui sont qui s'en occupe ? C'est moi, personne d'autre. » (F9)

Dans les deux cas, ce sont les sœurs de la personne inapte (et non les sœurs du tuteur) qui ont maintenu un lien régulier avec la personne inapte, agissant comme courroie d'information entre elle et l'enfant devenu tuteur ou tutrice. Autrement dit, ce sont elles qui ont gardé une forme de présence familiale continue malgré les ruptures, facilitant une reprise de contact ou une prise en charge ultérieure. Cependant, ce rôle prend une forme très différente selon le genre de la personne qui devient tuteur. Lorsque le tuteur est un homme, la sœur du parent inapte continue souvent à jouer un rôle actif dans le quotidien de la tutelle : elle visite, conseille, accompagne, et devient en quelque sorte une alliée visible et reconnue. À l'inverse, lorsque la tutrice est une femme, cette présence devient passive ou est évacuée : la charge revient entièrement à elle, même si d'autres membres de la famille, comme les frères ou belles-sœurs, sont techniquement disponibles.

Ces observations suggèrent que les femmes sont plus souvent perçues, et se perçoivent elles-mêmes, comme devant assumer seules la responsabilité du care, alors que les hommes, même

lorsqu'ils occupent une fonction officielle comme celle de tuteur, sont plus facilement soutenus, déchargés ou accompagnés par des femmes de l'entourage familial. Le rôle de la sœur de la personne inapte devient alors un indicateur clé : elle est à la fois gardienne du lien familial et ressource potentielle mobilisée activement ou laissée en arrière-plan selon les configurations de genre.

Les femmes tuteuses semblent plus souvent isolées dans l'exercice de leurs responsabilités, malgré un cadre légal qui ne les oblige pas à agir seules. Certaines femmes interrogées expliquent cette solitude par, dans une moindre mesure, une réticence à déranger leurs proches, ou, dans une plus grande proportion, par le fait qu'elles manquent de temps ou de disponibilité mentale pour consulter les autres avant de prendre des décisions. L'une d'elles illustre bien cette situation en déclarant :

« Ça serait quasiment plus compliqué d'y dire (son frère) de s'occuper des choses que moi je le fasse. Donc, je fais juste le faire et en parler quand il me pose des questions » (F12)

Ce résultat met en lumière une dynamique genrée dans l'exercice de la tutelle familiale : les hommes tuteurs tendent à mobiliser activement leur réseau de soutien, tandis que les femmes tuteuses assument plus souvent seules la charge des responsabilités, malgré l'absence d'obligation formelle de le faire. Dans les cas observés, ces soutiens proviennent majoritairement de femmes, souvent des sœurs de la personne inapte, ce qui soulève l'hypothèse que le genre des alliés pourrait également influencer leur degré d'implication. Cette piste sera approfondie un peu plus bas.

Un autre élément récurrent dans les témoignages concerne la faible implication des hommes siégeant au conseil de tutelle. Lorsque les tuteurs étaient interrogés sur la dynamique de prise de décision, il apparaissait fréquemment que les hommes, bien qu'officiellement membres du conseil, étaient peu présents dans le suivi régulier et intervenaient seulement lors de moments jugés critiques. Leur rôle était souvent limité à la réunion annuelle ou à la validation ponctuelle de décisions importantes, alors que les échanges quotidiens ou hebdomadaires incombaient à des femmes - sœurs, belles-sœurs, ou filles - investies dans un suivi plus constant. Cette forme d'implication minimale reflète une vision genrée du rôle de soutien, où les hommes sont sollicités pour leur opinion dans les « grandes décisions », mais restent en retrait pour tout ce qui touche au quotidien, aux soins et à la coordination continue.

Une tutrice illustre bien cette dynamique :

« [...] on discute beaucoup (avec la sœur de sa mère inapte) autant pour les soins de la personne que pour la gérance des sous, puis tout ça tu sais on s'appelle. Elle pourrait se faire placer les cheveux à toutes les semaines, on paye tu pour ça ? Ben oui, ce sont des choses comme ça fait qu'on se parle à tous les 2 jours. On parle toutes les décisions. Son frère, la 3e personne [sur le conseil], il est la plus à la réunion annuelle. Quand il y a des grosses décisions comme quand c'était rentrer en résidence là. Il est moins impliqué » (F13)

Ce témoignage met en évidence une division genrée du travail au sein même du conseil : les femmes sont mobilisées pour leur disponibilité émotionnelle et organisationnelle, tandis que les hommes, souvent moins engagés, conservent néanmoins un rôle symbolique dans les moments-clés. Cette répartition, tacite mais répétée dans les récits, contribue à renforcer l'idée que le travail invisible de la tutelle les appels, les doutes, les ajustements du quotidien reste largement féminin, même lorsque les responsabilités légales sont partagées.

Cette différence ne relève pas uniquement d'une préférence individuelle, mais semble s'inscrire dans des normes sociales de genre qui continuent de structurer le travail de *care* et, par extension, le travail relationnel. Comme le montrent Le Borgne-Uguen et Penneec (2004), ce sont souvent les femmes qui endossent la coordination et l'exécution des soins, mais cette recherche révèle que même dans des contextes où un partage des tâches serait possible, elles demeurent plus isolées. En croisant cette observation avec les travaux de Zelizer et Tronto, on comprend que le travail relationnel en contexte de tutelle est non seulement genré dans sa répartition, mais aussi dans sa forme : les femmes intériorisent la responsabilité, tandis que les hommes s'en délestent partiellement par la coordination ou n'interviennent que dans les moments décisifs.

Cette dynamique étoffe également un autre résultat de la recherche déjà mentionné plus haut : les hommes sont surreprésentés parmi les tuteurs responsables de la gestion d'un patrimoine. Leur implication semble davantage reconnue ou mobilisée lorsqu'il est question de décisions financières ou patrimoniales, alors que les femmes restent principalement investies dans les soins et la relation au quotidien. Cela ajoute une dimension essentielle à la compréhension du travail relationnel en contexte d'inaptitude, en montrant comment la distribution genrée des responsabilités s'articule non seulement autour du *care*, mais aussi autour de la gestion des biens.

Conclusion

En somme, l'analyse du travail relationnel réalisé par les tuteurs montre que la tutelle familiale repose bien au-delà des obligations légales et administratives. Être tuteur, c'est naviguer dans un entrelacs de responsabilités pratiques, de loyautés affectives et de négociations constantes avec les membres de la famille et les institutions. Les tuteurs rencontrés doivent à la fois gérer les finances, répondre aux attentes du Curateur public, prendre soin d'un parent vulnérable, et maintenir, parfois malgré eux, une forme de cohésion familiale. Ce travail d'équilibre est rarement visible de l'extérieur, mais il façonne profondément l'expérience de la tutelle et la manière dont elle est vécue au quotidien.

Ce travail relationnel prend des formes variées selon les configurations familiales. Dans les cas où un soutien est présent, souvent structuré autour du conseil de tutelle, le tuteur peut partager la charge, consulter, discuter et valider ses décisions, ce qui contribue à alléger la pression et à sécuriser les choix effectués. À l'inverse, dans les contextes où les relations sont rompues, tendues ou simplement distantes, le tuteur doit souvent composer seul avec l'ensemble des responsabilités, tout en maintenant une forme de dialogue ou de façade relationnelle, ne serait-ce que pour se protéger symboliquement ou moralement. Entre attentes non dites, absences mal vécues, ou investissement inégal des membres du conseil, le tuteur joue un rôle de pivot, souvent sans reconnaissance formelle.

Le travail émotionnel identifié chez les tuteurs illustre une forme de care moralement chargé (Tronto, 1993), dans lequel les émotions sont à la fois ressources et contraintes. Ces affects ne sont pas accessoires : ils structurent la manière dont les décisions financières sont prises et justifiées. Ce constat révèle que la tutelle, loin d'être un rôle purement technique, engage profondément les registres affectifs et éthiques de la vie familiale.

Ce qui ressort de manière transversale, c'est que ce travail relationnel demande du temps, de l'énergie, et surtout une forte capacité d'ajustement émotionnel. Il est aussi majoritairement porté par les femmes. Il implique de faire des compromis, de lisser des tensions, de taire parfois des frustrations, et de tenir bon face à l'indifférence ou à l'incompréhension. Pourtant, malgré son importance, ce travail reste peu nommé, peu encadré, et rarement valorisé. Le rôle de tuteur, bien qu'encadré par le droit, se construit en grande partie dans la sphère des relations personnelles, là où les logiques d'aide, de devoir, de pudeur et de fatigue se croisent. C'est à cette interface entre le formel et l'informel que se joue, au fond, l'essentiel de la charge vécue par les tuteurs.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Cette recherche avait pour ambition de comprendre le rôle de tuteur aux biens exercé par un enfant adulte auprès d'un parent inapte, en analysant à la fois ses dimensions visibles — administratives, juridiques et financières — et ses dimensions invisibles — relationnelles, émotionnelles et morales. À partir des récits recueillis, il a été possible d'éclairer la tutelle comme une pratique située à l'intersection du droit, du care et de la gestion, mais aussi comme un espace de négociation familiale où se rejouent des rapports de pouvoir, de genre et de reconnaissance.

Plutôt que d'aborder la tutelle comme un simple mandat légal, cette étude l'a envisagée comme un travail familial et relationnel, ancré dans les solidarités affectives et morales qui traversent les familles contemporaines. Les résultats permettent de répondre aux trois objectifs spécifiques de la recherche, tout en contribuant à renouveler la compréhension sociologique de la tutelle familiale.

Le premier objectif visait à comprendre les logiques qui sous-tendent le choix du tuteur au sein des familles. L'analyse montre que ce choix ne relève pas d'une simple désignation administrative, mais d'un processus relationnel négocié, où se combinent devoir moral, proximité affective, disponibilité et reconnaissance de certaines compétences. Dans la majorité des cas, le tuteur n'est pas choisi, il émerge naturellement à partir des liens préexistants et de la configuration familiale.

Ce constat rejoint les travaux de Finch et Mason (1993) sur les solidarités familiales comme processus négocié : l'aide familiale n'est ni automatique ni égalitaire, elle repose sur des arrangements moraux contextualisés. Dans plusieurs récits, la désignation du tuteur s'est faite sans discussion ouverte, dans une logique d'assignation implicite — souvent parce que la personne apparaissait « la plus capable » ou « la plus responsable ». Cette situation, que l'on pourrait qualifier de tutelle par défaut, fait écho au concept de tuteur piégé, où la prise de rôle résulte moins d'un choix que d'une absence d'alternative.

Les trajectoires familiales antérieures jouent ici un rôle déterminant : les familles plus soudées et disposant d'un capital relationnel fort tendent à négocier plus collectivement la prise en charge, alors que les familles marquées par des tensions ou des éloignements confient la tutelle à celui ou celle qui « peut le faire », souvent sans réelle discussion. L'entrée dans la tutelle, qu'elle soit progressive (à la suite d'un déclin lent des capacités) ou soudainement imposée (après une crise

ou une hospitalisation), influence aussi la manière dont le tuteur s'approprié son rôle. Une transition graduelle favorise un sentiment de continuité et d'acceptation, tandis qu'une entrée brutale s'accompagne d'un choc identitaire et émotionnel, souvent teinté de culpabilité ou de ressentiment.

Ces résultats prolongent les observations de Guberman et Maheu (2002) sur les proches aidants, en précisant les formes de contrainte morale propres à la tutelle légale, où la responsabilité n'est pas seulement affective, mais aussi juridiquement encadrée. Le choix du tuteur apparaît donc comme un moment charnière de recomposition familiale, où se révèlent les hiérarchies affectives, les logiques genrées de disponibilité et la distribution inégale du travail du care.

Le deuxième objectif portait sur la nature du travail de tutelle et les défis rencontrés par les tuteurs. Les résultats montrent que la tutelle est un travail pluriel, combinant tâches de gestion financière, coordination institutionnelle, médiation familiale et accompagnement moral du parent. Ce travail se déploie sur plusieurs registres ; juridique, administratif, émotionnel et symbolique, qui s'entrecroisent et s'alimentent mutuellement.

D'un côté, les tuteurs doivent répondre aux exigences bureaucratiques du Curateur public, produire des rapports, justifier chaque dépense et se conformer à des règles strictes de reddition de comptes. De l'autre, ils doivent veiller à la dignité, au confort et au bien-être d'un parent fragilisé, tout en maintenant des relations équilibrées avec la fratrie. Cette double appartenance à la sphère familiale et à la sphère institutionnelle, rend le rôle particulièrement complexe.

Ce constat rejoint les analyses de Joan Tronto (1993) sur les dimensions morales du care, qui soulignent l'importance des valeurs de responsabilité, de compétence et de réactivité dans la prise en charge d'autrui. Les tuteurs se trouvent à la fois comptables et bienveillants, devant justifier leurs actes auprès de l'État tout en préservant le lien filial. Plusieurs participants décrivent un sentiment d'invisibilité : bien qu'ils accomplissent un travail considérable, celui-ci n'est reconnu ni par les institutions ni par leur entourage. Cette invisibilisation du travail administratif du care s'apparente à ce que Molinier (2013) nomme le travail invisible des femmes, souvent banalisé au nom du dévouement familial.

Le rôle de tuteur implique également un travail relationnel au sens de Zelizer (2005) : un effort constant pour ajuster les significations économiques et affectives dans un contexte de forte charge morale. Gérer l'argent d'un parent inapte n'est jamais neutre : il s'agit d'un travail de cadrage moral, où chaque décision financière est susceptible d'être interprétée à travers les prismes de la

loyauté, du mérite ou du devoir. Les tuteurs doivent en permanence équilibrer la rationalité gestionnaire exigée par les institutions et la rationalité affective qui régit les relations familiales.

Ce double registre entraîne une charge mentale importante, nourrie par un sentiment de responsabilité et de solitude. L'institution publique, en transférant progressivement aux familles des responsabilités qui relevaient autrefois de l'État, participe à une familialisation du care, où la prise en charge devient un devoir moral naturalisé plutôt qu'un engagement reconnu et soutenu.

Le troisième objectif portait sur les effets de la tutelle sur les relations familiales. L'analyse montre que la tutelle agit comme un dispositif de régulation familiale, à la fois producteur de solidarité et de tension. Dans plusieurs cas, la tutelle renforce la cohésion, en créant un espace de communication renouvelé entre frères et sœurs autour d'un objectif commun : le bien-être du parent. Mais plus souvent, elle ravive les inégalités et les rivalités latentes, en révélant les déséquilibres de participation et les jugements moraux sur la bonne manière de « prendre soin ».

Ces résultats confirment que la tutelle n'est pas seulement un dispositif administratif : elle constitue un lieu d'expression des rapports familiaux, où se rejouent les logiques de genre et de reconnaissance. Les femmes tuteurs rencontrées assument plus souvent la charge réelle du travail, même lorsqu'elles ne sont pas officiellement désignées comme telles. Cette asymétrie, rarement nommée explicitement, témoigne de l'intériorisation des normes du care et de la continuité du rôle féminin dans la sphère de la sollicitude.

Par ailleurs, la tutelle réorganise les rôles générationnels : les enfants deviennent gestionnaires du patrimoine de leurs parents, inversant symboliquement la hiérarchie familiale. Plusieurs tuteurs évoquent un deuil discret, lié à la perte du rôle protecteur du parent et à la nécessité d'assumer des décisions financières ou résidentielles à sa place. La tutelle devient ainsi un espace de négociation identitaire, où se rejouent les équilibres entre autonomie, dette morale et transmission symbolique.

Ces observations rejoignent les analyses de Zelizer (2005), pour qui les transactions économiques au sein des familles ne sont jamais dénuées d'affect : elles sont au contraire le lieu où se matérialisent les émotions et les valeurs. Dans ce contexte, la gestion du patrimoine d'un parent inapte devient un travail de réarticulation des liens familiaux, où chaque geste administratif est aussi un acte moral.

Cette étude présente certaines limites. L'échantillon, bien que riche et diversifié sur le plan des expériences, demeure restreint et relativement homogène quant à l'origine culturelle et au contexte socioéconomique. Il ne permet donc pas de généraliser les résultats. Par ailleurs, le choix d'une approche qualitative fondée sur des entretiens individuels offre une compréhension fine des expériences vécues, mais ne saisit pas la pluralité des points de vue à l'intérieur d'une même famille.

Une analyse à l'échelle familiale — incluant plusieurs membres d'un même réseau — permettrait de mieux comprendre les négociations et les tensions intersubjectives autour de la tutelle. De même, une étude comparative entre différents régimes juridiques de protection (tutelle, curatelle, mandat de protection) permettrait de préciser comment les cadres institutionnels façonnent les pratiques de care et les formes de responsabilisation familiale. Enfin, une enquête quantitative pourrait contribuer à identifier les profils les plus vulnérables à la surcharge et à l'épuisement, et à documenter plus précisément les inégalités de genre et de classe dans l'exercice de la tutelle.

Ce mémoire met en lumière un processus plus large de déplacement des responsabilités autrefois assumées par les institutions publiques vers les familles elles-mêmes. En confiant aux proches la charge de la tutelle et de la gestion financière, l'État délègue une part importante du travail administratif et moral nécessaire à la protection des personnes inaptes. Ce mouvement, caractéristique d'un retrait progressif de l'État-providence, transforme les solidarités publiques en solidarités familiales, renforçant la responsabilisation individuelle des proches (Tronto, 2013 ; Boucher, 2010 ; Dandurand, 2014).

Dans cette perspective, la tutelle peut être comprise comme un symbole de la familialisation du care, où les frontières entre sphère publique et sphère privée deviennent poreuses : ce qui relevait autrefois du service public s'inscrit désormais dans la sphère domestique, avec des implications fortes pour l'équité et la reconnaissance du travail invisible des familles.

Reconnaître, soutenir et former les tuteurs familiaux apparaît dès lors comme une condition essentielle pour éviter que cette délégation implicite ne se traduise par un accroissement des inégalités et un épuisement des solidarités. Donner une reconnaissance institutionnelle et symbolique à ce travail permettrait de repolitiser la question du care et de réaffirmer que la protection des personnes inaptes n'est pas qu'une affaire familiale, mais bien une responsabilité collective.

BIBLIOGRAPHIE

- Albarello, L. (2012). *Apprendre à chercher*. Bruxelles : De Boeck.
- Amiot, S., Blais, M., Boily, N., Couture, S., Daher, A., & Labrecque, H. (2004). *Vieillesse et santé fragile*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance.
- Arrondel, L., & Wolff, F.-C. (1998). La nature des transferts *inter vivos* en France : Investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine. *Économie et prévision*, 132(3), 1–27. <https://doi.org/10.3406/ecop.1998.6025>
- Attias-Donfut, C. (2000). Rapports de générations : Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale. *Revue française de sociologie*, 41(4), 643–684. <https://doi.org/10.2307/3322712>
- Attias-Donfut, C. (2002). Les cycles d'échanges entre trois générations. *Lien social et politiques*, 47, 113–122. <https://doi.org/10.7202/007533ar>
- Attias-Donfut, C. (2009). Dynamique des échanges entre générations : Perspectives comparatives. Dans *L'intergénérationnel* (pp. 89–110). La Documentation française.
- Attias-Donfut, C., Wolff, F.-C., & Ogg, J. (2005). European patterns of intergenerational financial and time transfers. *European Journal of Ageing*, 2(3), 161–173. <https://doi.org/10.1007/s10433-005-0008-7>
- Autorité des marchés financiers. (2023). *Prévenir la fraude financière envers les aînés*. AMF.
- Bauluz, L., & Meyer, T. (2022). *The wealth of generations*. LIS. <https://www.lisdatacenter.org/wps/liswps/833.pdf>
- Beaulieu, M., & Cadieux Genesse, J. (2022). *Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées. Guide médical de soins de longue durée*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/soutien-personnes-aines/maltraitance-aines.pdf>
- Beaulieu, M., Leboeuf, R., Pelletier, C., & Cadieux Genesse, J. (2018). La maltraitance envers les personnes âgées. Dans J. Laforest, P. Maurice, & L. Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé* (pp. 169–197). Institut national de santé publique du Québec.
- Becker, G. S. (1991). *A treatise on the family*. Harvard University Press.

- Belleau, H. (2007). L'hébergement institutionnel d'un parent âgé ayant des pertes cognitives. *Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement*, 26(4), 329–341. <https://doi.org/10.3138/cja.26.4.329>
- Belorgey, N., Pinsard, É., & Rousseau, J. (2016). Naissance de l'aidant : Les pratiques des employeurs face à leurs salariés soutenant un proche. *Genèses*, 102, 67–88. <https://doi.org/10.3917/gen.102.0067>
- Bessière, C., & Gollac, S. (2019). Selon que vous serez (un homme) puissant ou (une femme) misérable. Dans C. Bessière & S. Gollac, *Le genre du capital : Comment les familles reproduisent les inégalités* (pp. 91–128). La Découverte, « L'Envers des faits ».
- Billaud, S. (2012a). Financer le vieillissement en institution par le patrimoine en milieu modeste. *Retraite et société*, 62(1), 105–125.
- Billaud, S. (2012b). Gérer le patrimoine « en fratrie » à la suite de l'entrée en institution d'un parent âgé. *Informations sociales*, 173(5), 120–126.
- Blum, P., Minoc, J., & Weber, F. (2015). Familles en danger ? Psychiatrie, hébergement familial et vulnérabilité. *Informations sociales*, 188(2), 68–75.
- Bolderston, A. (2012). Conducting a research interview. *Journal of Medical Imaging and Radiation Sciences*, 43(1), 66–76.
- Bonvalet, C., & Lelièvre, E. (1995). Du concept de ménage à celui d'entourage : Une redéfinition de l'espace familial. *Sociologie et sociétés*, 27(2), 177–190.
- Bukkfalvi-Cadotte, A. (2021). *La maltraitance envers les personnes âgées au Québec : Liens avec les violences vécues antérieurement*. Institut de la statistique du Québec.
- Burningham, S. (2009). Developments in Canadian adult guardianship and co-decision-making law. *Journal of Legal Studies*, 18.
- Busque, M.-A. (2009). *Les besoins non comblés de services à domicile chez les aînés canadiens*. SEDAP Research Papers (251).
- Canadian Institute for Health Information. (2021). *Tendances des dépenses nationales de santé*. CIHI.
- Canuel, C., Couturier, Y., & Beaulieu, M. (2010). Le rôle des proches dans le processus de détermination de l'inaptitude de la personne âgée en perte d'autonomie du point de vue des professionnels. *Enfances, Familles, Générations*, 13.

- Capuano, C. (2019). Générations : Encourager les solidarités familiales. *Informations sociales*, 200(2), 66–73.
- Caradec, V. (2009). Vieillir, un fardeau pour les proches ? *Lien social et Politiques*, 62, 111–122.
- Carpentier, N., & Grenier, A. (2012). Successful linkage between formal and informal care systems: The mobilization of outside help by caregivers of persons with Alzheimer's disease. *Qualitative Health Research*, 22(10), 1330–1344. <https://doi.org/10.1177/1049732312451870>
- Castell, L., & Grobon, S. (2020). Inequality of resources among young adults: An individualised approach. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 514–516, 29–48.
- Chalke, J. (2005). Canadian trends: Guardianship in British Columbia and other provinces. Dans *The Law Reform Commission* (pp. 2–22). Public Guardian and Trustee of British Columbia.
- Chamahian, A., & Petite, S. (2022). Être propriétaire à l'heure de la retraite : Capitaliser et assurer son avenir. *Retraite et société*, 89(2), 99–122.
- Charbonneau, J. (2004). La recherche sur les solidarités familiales au Québec. *Revue française des affaires sociales*, 171–204.
- Cigno, A. (1993). Intergenerational transfers without altruism: Family, market and state. *European Journal of Political Economy*, 9(4), 505–518.
- Clavet, N.-J., Michaud, P.-C., & Navaux, J. (2021). *Vieillissement de la population et finances publiques*. Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels.
- Clément, S. (1993). Des enfants pour la vieillesse : Forme de la fratrie et soutien aux parents âgés dans le sud-ouest rural français. *Social Science & Medicine*, 37(2), 139–151.
- Cooper, R. (2021). "I am a caregiver": Sense-making and identity construction through online caregiving narratives. *Journal of Family Communication*, 77–89.
- Côté, D., Côté, I., & Lévesque, S. (2012). Familles, science et normes juridiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 17–27.
- Cox, D. (1987). Motives for private income transfers. *Journal of Political Economy*, 95(3), 508–546.
- Cox, D. (1990). Intergenerational transfers and liquidity constraints. *The Quarterly Journal of Economics*, 105(1), 187–217.

- Cox, D. (2001). *How do people decide to allocate transfers among family members?* Boston College.
- Curateur public du Québec. (2023a). *Demander l'ouverture d'une tutelle pour une personne majeure.*
- Curateur public du Québec. (2023b). *Obligations des tuteurs et du conseil de tutelle.*
- Curateur public du Québec. (2023c). *Votre proche devient inapte.*
- Curateur public du Québec. (2023d). *Guide du tuteur aux biens.* Québec, QC: Gouvernement du Québec.
<https://www.curateur.gouv.qc.ca>
- DaDalt, O., Burstein, A., Kramer, B., D'Ambrosio, L. A., & Coughlin, J. F. (2016). Dementia and financial incapacity: A caregiver study. *Working with Older People, 20*(2), 66–75.
- Daigneault, P.-M., Defacqz, S., & Dupuy, C. (2024). Le fardeau administratif dans tous ses états : Saisir les interactions entre les individus et les institutions publiques. *Canadian Journal of Political Science, 57*(3), 641–664. <https://doi.org/10.1017/S0008423924000179>
- Dauriol, J. (2006). Comportements d'épargne : Que vont faire les papy boomers ? *Gérontologie et société, 29*(117), 119–135.
- Déchaux, J.-H. (1990). Les échanges économiques au sein de la parentèle. *Sociologie du travail, 32*(1), 73–94.
- Déchaux, J.-H. (1994). Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? *Sociétés contemporaines, 17*, 75–90.
- Déchaux, J.-H. (2011). Réalités et limites de l'entraide familiale. Dans *Repenser la solidarité* (pp. 205–217).
- Déchaux, J.-H., & Herpin, N. (2004). Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité. *Économie et statistique, 373*, 3–32.
- Delphy, C. (2003). Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? *Nouvelles Questions Féministes, 22*(3), 47–71.
- Desgagné, S. (2001). *La recherche collaborative: Une approche centrée sur le processus de coconstruction du savoir.* Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Ducharme, F. (2012). Prendre soin d'un parent vulnérable : Réflexion sur le concept de « proche aidant » et ses attributs. *Cahiers de l'année gérontologique, 4*, 74–78.

- Dumont, G.-F. (2016). Vieillesse de la population et géopolitique. *Politique étrangère*, 2, 157–170.
- Easterlin, R., Schaeffer, C., & Macunovich, D. (1993). Will the baby boomers be less well off than their parents? Income, wealth, and family circumstances over the life cycle in the United States. *Population and Development Review*, 19(3), 497–522.
- Éducaloi. (2023a). *L'inaptitude : Perdre ses capacités*. Éducaloi.
- Éducaloi. (2023b). *La tutelle : Protéger une personne inapte*. Éducaloi.
- Eichler, M., & Albanese, P. (2007). What is household work? A critique of assumptions underlying empirical studies of housework and an alternative approach. *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, 32(2), 227–258.
- Eifert, A. K., Adams, R., Dudley, W., & Perko, M. (2015). Family caregiver identity: A literature review. *American Journal of Health Education*, 46(6), 357–367.
- Engers, M., & Stern, S. (2002). Long-term care and family bargaining. *International Economic Review*, 43(1), 73–114.
- Ennuyer, B. (2004). Les politiques publiques et le soutien aux personnes âgées fragiles. *Gérontologie et société*, 27(109), 141–154.
- Ennuyer, B. (2017). La vulnérabilité en question ? *Ethics, Medicine and Public Health*, 3(3), 365–373.
- Esping-Andersen, G. (1999). Part 1: Varieties of welfare capitalism. Dans G. Esping-Andersen, *Social foundations of postindustrial economies* (pp. 13–94). Oxford University Press.
- Éthier, S., Garon, S., & Boire-Lavigne, A.-M. (2015). Illustration de l'analyse selon la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) pour comprendre l'engagement des aidants dans le traitement pharmacologique de la maladie d'Alzheimer (MA) de leur proche. *Approches inductives*, 2(1), 176–210.
- Eyraud, B., & Vidal-Naquet, P. A. (2008). Consentir sous tutelle : La place du consentement chez les majeurs placés sous mesures de protection. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 103–127.
- Eyraud, B., Minoc, J., & Hanon, C. (2018). *Choisir et agir pour autrui ? Controverse autour de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées*. Doin.

- Facchini, C. (1992). Devenir une mère pour sa propre mère. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, 28, 63–69.
- Fagant, S. (2015). *Évolution de la situation financière de personnes âgées inaptes sous régime de protection au Québec*. Université du Québec à Montréal.
- Finch, J., & Mason, J. (1993). *Negotiating family responsibilities*. London, England: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203428428>
- Fontaine, R., Gramain, A., & Wittwer, J. (2007). Les configurations d'aides familiales mobilisées autour des personnes âgées dépendantes en Europe. *Économie et Statistique*, 97–116.
- Gaimard, M. (2018). Bouleversements d'un parcours de vie : Le cas des aidants familiaux de personnes âgées. *Enfances, Familles, Générations*, 6–17.
- Girard-Marcil, C., & Reiss, M. (2023). *Qui sont les personnes proches aidantes au Québec et quel type de soutien apportent-elles ? Une analyse différenciée selon le sexe et l'âge*. Observatoire québécois de la proche aide.
- Girardin, M., & Widmer, E. (2019). *Les membres significatifs de la famille dans la vieillesse*. Université de Genève.
- Giroux, D., Thétreault, S., & Langlois, L. (2012). Aptitude de la personne âgée atteinte de déficits cognitifs à gérer sa personne et ses biens. *Revue canadienne de politique sociale*, 68–69, 129–135.
- Godbout, J. T., & Charbonneau, J. (1996). *La circulation du don dans la société: Pour une approche relationnelle en sociologie*. Montréal, QC: Éditions du Boréal.
- Gollac, S. (2003). Maisonnée et cause commune : Une prise en charge familiale. Dans F. Weber, S. Gojard, & A. Gramain, *Charges de famille : Dépendance et parenté dans la France contemporaine* (pp. 274–311). Éditions La Découverte.
- Gonalons-Pons, P., & Gangl, M. (2021). Marriage and masculinity: Male-breadwinner culture, unemployment, and separation risk in 29 countries. *American Sociological Review*, 86(3), 465–502.
- Gordon, R. (2000). The emergence of assisted (supported) decision-making in the Canadian law of adult guardianship and substitute decision-making. *International Journal of Law and Psychiatry*, 23(1), 61–77.

- Gordon, R. (2010). Adult guardianship and adult protection legislation in Canada: Recent reforms and future problems. *Canadian Journal on Aging*, 89–102.
- Gouvernement du Québec. (2023a). *Demander l'ouverture d'une tutelle pour une personne majeure*. Québec.ca.
- Gouvernement du Québec. (2023b). *Obligations des tuteurs et du conseil de tutelle*. Québec.ca.
- Gouvernement du Québec. (2023c). *La tutelle au majeur : Rôles et responsabilités des proches*. Québec, QC: Publications du Québec.
<https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>
- Gouvernement du Québec. (2024). *Quel est le rôle du conseil de tutelle ?* JuridiQC.
- Gramain, A., Lacan, L., Weber, F., & Wittwer, J. (2005). Économie domestique et décisions familiales dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes : De l'ethnographie à la formalisation microéconomique. *Revue économique*, 56(2), 465–484.
- Guberman, N. (2003). La rémunération des soins aux proches : Enjeux pour les femmes. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 186–206.
- Guberman, N., & Maheu, P. (2002). Conceptions of family caregivers: Implications for professional practice. *Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement*, 21(1), 27–37.
- Guberman, N., Lavoie, J.-P., & Gagnon, É. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : Statu quo, évolution, mutation ?* Québec : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- Halpern, C. (2010). Les aidants familiaux : Une réalité contrastée. Dans *La santé : Un enjeu de société* (pp. 140–147).
- Hiedemann, B., & Stern, S. (1999). Strategic play among family members when making long-term care decisions. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 40(1), 29–57.
- Hochschild, A. R. (1983). *The managed heart: Commercialization of human feeling*. Berkeley, CA: University of California Press.
<https://www.ucpress.edu/book/9780520272941/the-managed-heart>
- Ingersoll-Dayton, B., Neal, M. B., & Hammer, L. B. (2001). Aging parents helping adult children: The experience of the sandwiched generation. *Family Relations*, 50, 262–271.

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). *Maltraitance envers les personnes âgées*.
- Karunanayake, C., & Pahwa, P. (2009). Modélisation statistique de la détresse psychologique chez les personnes âgées vivant en milieu rural et urbain. *Maladies chroniques au Canada*, 29(3), 132–142.
- Kempeneers, M., Battaglini, A., Gagnon, A., Audy, É., Gerlach, J., & Van Pevenage, I. (2015). *Chiffrer les solidarités familiales*. Centre de recherche InterActions (CSSS Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent).
- Kempeneers, M., Dandurand, R. B., Van Pevenage, I., & Vanbermeersch, M. (2024). *Solidarités familiales. Ce qui a changé au Québec sur trois générations*. Del Busso.
- Kempeneers, M., Van Pevenage, I., & Dandurand, R. B. (2018). Les solidarités familiales sous l'angle du travail : Un siècle au Québec. *Nouvelles Questions Féministes*, 37(1), 14–30.
- Kestman, N. (2011). Les obligations alimentaires envers les ascendants : La double peine des descendants. *Retraite et société*, 61(2), 219–226.
- Lareau, A. (2022). *Downplaying themselves, upholding men's status: Women's deference to men in wealthy families*. *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, 8(7), 112–131. <https://doi.org/10.7758/RSF.2022.8.7.06>
- Lavoie, J.-P., & Guberman, N. (2007). Prendre soin des personnes âgées ayant des incapacités. *Informations sociales*, 143(7), 76–86.
- Lazuech, G. (2012). Les prêts entre proches ou l'invisibilité des transactions intimes. *Revue européenne des sciences sociales*, 50(1), 41–62.
- Le Bihan-Youinou, B., & Martin, C. (2006). Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant. *Travail, genre et sociétés*, 16(2), 77–96.
- Le Borgne-Uguen, F., & Pennec, S. (2004). Les solidarités familiales aux prises avec les mesures de protection juridique concernant des parents âgés. *Recherches familiales*, 1(1), 45–63.
- Le Pape, M.-C., Portela, M., & Tenret, É. (2020). Money and feelings: An interpretation of the factors of financial support from parents to young adults. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 514–516, 71–92.

- Le Pape, M.-C., Tenret, É., Véron, B., Pietropaoli, K., & Duru-Bellat, M. (2018). « Ce sont ceux qui en parlent le plus qui en font le moins » : Pratiques et normes de solidarité familiale chez les femmes et les hommes dans la France contemporaine. *Nouvelles Questions Féministes*, 37(1), 31–51.
- Le Quinquis, G. (2001, décembre). *La gestion des mesures de protection juridique des personnes hébergées en établissement*. École nationale de la santé publique.
- Lechevalier Hurard, L., Vidal-Naquet, P., Le Goff, A., Béliard, A., & Eyraud, B. (2017). Construire le consentement : Quand les capacités des personnes âgées sont altérées. *Revue française des affaires sociales*, 1, 41–60.
- Leduc, D., Biringier, A., Lee, L., & Dy, J. (2013). Induction of labour. *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada*, 35(9), 840–857.
- Leduc, F. (2020). Les proches aidants en France : De l'invisibilité à l'inscription dans les politiques publiques ? *Gérontologie et société*, 42(161), 31–35.
- Legros, F. (2002). Huit approches des transferts intergénérationnels. *Revue économique*, 53(4), 711–718.
- Lemelin, C., & Pelletier, C. (2020). *Rester amoureux malgré le contexte de proche aidance*. Drummondville : CCEG-CCTT.
- Lesemann, F. (1998). État-providence ou familles-providence : Quelques enjeux des récentes réformes ministérielles. Dans L. S. Éthier & J. Alary, *Comprendre la famille (1997) : Actes du 4e symposium québécois de recherche sur la famille* (pp. 9–19). Presses de l'Université du Québec.
- Lessard, V. (2011). *La prise en charge d'un proche âgé : Définition, vécu et perceptions d'aidants familiaux*. Université du Québec à Montréal.
- Long, M. (2010). Jusqu'à quel point les baby-boomers seront-ils plus à l'aise financièrement que leurs parents au moment de leur retraite ? *Cahiers québécois de démographie*, 39(1), 27–57.
- Lynch, M. (2001). Le curateur public et la protection des personnes vulnérables : Un exemple à suivre ? *Éthique publique*, 3.
- Mallon, I. (2009). Prendre soin de ses parents âgés : Un faux travail parental. *Informations sociales*, 154(4), 32–39.

- Marpsat, M. (1991). Les échanges au sein de la famille. *Économie et statistique*, 239(1), 59–66.
- Michaud, P.-C., & Lalime, T. (2014). Littératie financière et préparation à la retraite au Québec et dans le reste du Canada. *L'Actualité économique*, 90(1), 23–45.
- Minonzio, J. (2004). Les « solidarités familiales » dans l'espace public : Émergence et controverses dans le cas de la dépendance des personnes âgées. *Revue des politiques sociales et familiales*, 7–19.
- Molinier, P. (2013). *Le travail du care*. Paris, France: La Dispute.
<https://shs.cairn.info/le-travail-du-care--9782843033087>
- Murray, D. (1997). Planning for incapacity. *LawNow*, 27.
- Nguyen, H. (2001). Le curateur public et les citoyens inaptes : Mission et enjeux. *Éthique publique*, 3.
- Ogrondnik, L. (2007). *Les crimes et les mauvais traitements envers les aînés : Recherche bibliographique concernant surtout le Canada*. Gouvernement du Canada.
- Pacheco Barzallo, D., Schnyder, A., Zanini, C., & Gemperli, A. (2024). Gender differences in family caregiving: Do female caregivers do more or undertake different tasks? *BMC Health Services Research*, 24(1). <https://doi.org/10.1186/s12913-024-11191-w>
- Pahl, J. (2005). Individualisation et modèles de gestion des finances au sein des familles. *Enfances, Familles, Générations*, 2, 1–17.
- Pahl, R., & Spencer, L. (2004). Personal communities: Not simply families of 'fate' or 'choice'. *Current Sociology*, 52(2), 199–221.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd.). Paris, France: Armand Colin.
- Palazzo-Cretol, C., Togni, C., Modak, M., & Messant, F. (2018). Les enjeux sexués des « solidarités familiales ». *Nouvelles Questions Féministes*, 37(1), 8–13.
- Paugam, S., & Zoyem, J.-P. (1998). Le soutien financier de la famille : Une forme essentielle de la solidarité. *Économie et statistique*, 308–310, 187–210.
- Pauzé, M., & Gauthier, L. (2009). Évolution de l'exercice du travail social relatif aux mesures et aux régimes de protection de la personne inapte. *Intervention*, 131, 98–107.
- Pennec, S. (2005). Entre règles publiques et arrangements privés : Le travail filial et la préservation des biens de famille. *Enfances, Familles, Générations*, 5, 78–92.

- Penec, S. (2007). Les solidarités de voisinage au féminin : Des rôles entre proximité et distance. Dans *Solitude et isolement des personnes âgées* (pp. 151–169).
- Pezzin, L. E., & Schone, B. S. (1999). Intergenerational household formation, female labor supply and informal caregiving: A bargaining approach. *The Journal of Human Resources*, 34(3), 475–503.
- Pin, C. (2023). *Les pratiques de recherche qualitative dans les études sociales contemporaines*. Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- Pitrou, A. (1996). Femme et travail : Enjeux et perspectives de l'activité féminine en Suisse. *Politiques familiales et vies de femmes*, 36, 162.
- Pourchez, L. (2003). De la dépendance et de l'accompagnement : Soins à domicile et liens sociaux. *Anthropologie et Sociétés*, 27(2), 209–210.
- Protecteur du citoyen. (2023). *Sous tutelle, mais toujours vulnérables : Protéger les avoirs des majeurs inaptes sous régime de protection privée*. Québec : Protecteur du citoyen.
- Pysklywec, A., Plante, M., Auger, C., Mortenson, W. B., Eales, J., Routhier, F., & Demers, L. (2020). The positive effects of caring for family carers of older adults: A scoping review. *International Journal of Care and Caring*, 4(3), 349–375.
- République française. (2024, 7 août). *Service-Public.fr*. République française.
- Roquebert, Q., Fontaine, R., & Gramain, A. (2018). Aider un parent âgé dépendant : Configurations d'aide et interactions dans les fratries en France. *Population*, 73(2), 323–350.
- Rozez, S. (2020). Politiques sociales de la vieillesse et de la longévité : Recul de la solidarité nationale et réémergence des solidarités familiales. *Revue des Droits de l'Homme*, 17.
- Saillant, F., Gagnon, É., & Montgomery, C. (2001). *De la dépendance et de l'accompagnement : Soins à domicile et liens sociaux*. L'Harmattan.
- Singh, S., Shanthi, R., & Anuja, C. (2012). Transnational family money: Remittances, gifts and inheritance. *Journal of Intercultural Studies*, 33(5), 475–492.
- Spencer, C. (1998). *Diminishing returns: An examination of financial responsibility, decision-making and financial abuse among older adults in British Columbia*. Gerontology Research Centre, Simon Fraser University.

- Stanton, J. (2004). *Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux : Synthèse*. Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.
- Statistique Canada. (2024, 4 décembre). *Espérance de vie et autres éléments de la table complète de mortalité, estimations sur trois ans, Canada, toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard* (Tableau 13-10-0114-01).
- Steiner, A. M., & Fletcher, P. C. (2017). Sandwich generation caregiving: A complex and dynamic role. *Journal of Adult Development, 24*, 133–143.
- Therrien, R. (1989). La responsabilité des familles et des femmes dans le maintien à domicile des personnes âgées : Une politique de désengagement ou de soutien de l'État. *Santé mentale au Québec, 14*(1), 152–164.
- Trabut, L., & Weber, F. (2009). Comment rendre visible le travail des aidants ? Le cas des politiques de la dépendance en France. *Idées économiques et sociales, 158*(4), 13–22.
- Trépiéd, B. (2003). Rupture sociale et aide familiale. Dans F. Weber, A. Gramain, & S. Gojard, *Charges de famille : Dépendance et parenté dans la France contemporaine* (pp. 68–97). Éditions La Découverte.
- Tronto, J. C. (1993). *Moral boundaries: A political argument for an ethic of care*. New York, NY: Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203984016>
- Tronto, J. C. (2013). *Caring democracy: Markets, equality, and justice*. New York, NY: New York University Press.
<https://nyupress.org/9780814782781/caring-democracy>
- Van Pevenage, I., Dauphinais, C., Dupont, D., & Bourgeois-Guérin, V. (2020). Proche aidance et conjugalité aux âges avancés : Motivations et postures. *Gérontologie et société, 42*(161), 37–54.
- Vézina, M., & Turcotte, M. (2010). *Caring for a parent who lives far away: The consequences*. Statistique Canada.
- Weber, F. (2010). Les rapports familiaux reconfigurés par la dépendance. *Regards croisés sur l'économie, 7*(1), 139–151.
- Weber, F. (s. d.). Solidarités de crise, solidarités de routine dans la prise en charge familiale des personnes dépendantes : De l'analyse de résultats à la production de données.

- Weber, F., Gojard, S., & Gramain, A. (2003). *Charges de famille : Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Éditions La Découverte.
- Widera, E., Steenpass, V., Marson, D., & et al. (2011). Finances in the older patient with cognitive impairment: "He didn't want me to take over." *JAMA*, *305*(7), 698–706.
- Williams, M., Elizabeth, L. P., & Spencer-Rodgers, J. (2010). The masculinity of money: Automatic stereotypes predict gender differences in estimated salaries. *Psychology of Women Quarterly*, *34*(1), 7–20.
- Wolff, F.-C., & Jellal, M. (2002). Aides aux parents âgés et allocation intra-familiale. *Revue économique*, *53*(4), 863–885.
- World Congress on Adult Guardianship Law. (2013). *Adult guardianship law for the 21st century: Proceedings of the First World Congress on Adult Guardianship Law*. Nomos ; Stämpfli Verlag.
- Zelizer, V. (2005). Argent, circuits, relations intimes. *Enfances, Familles, Générations*, *2*, 93–113.
- Zelizer, V. A. (2012). *Economic lives: How culture shapes the economy*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
<https://press.princeton.edu/books/paperback/9780691157261/economic-lives>
- Zunzunegui, M.-V., Llacer, A., & Béland, F. (2002). The role of social and psychological resources in the evolution of depression in caregivers. *Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement*, *21*(3), 357–369.